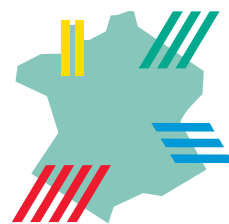


ENTREPRENEURS des Territoires



M A G A Z I N E

Biomasse



Une révolution est annoncée

VIE SYNDICALE

Le programme du congrès national EDT à Angers

DOSSIERS

- L'électronique au pouvoir sur les semoirs en ligne



- Coup de frein au développement des remorques 40 Km/h

SALON

Le salon bois énergie fête ses 10 ans

31 Mars 2008 - 11 €

LA REVUE DU MOUVEMENT DES ENTREPRENEURS DE SERVICES AGRICOLES, FORESTIERS ET RURAUX

DU 15 MARS AU 31 MAI 2008

Les Jours anniversaire

SIGNE EXTÉRIEUR DE CONFIANCE

OFFERTS

5 ANS

DE COUVERTURE
EN RÉPARATION
manager*

- | Couverture complète des réparations
- | Mon budget tracteur connu à l'avance
- | Pièces et main-d'œuvre incluses dans le contrat

manager

MASSEY FERGUSON
50
1958-2008
1822-5000

Les Jours Anniversaire

Parce que nous avons confiance en la fiabilité de nos nouvelles gammes de tracteurs, et que nous aimerions vous faire partager nos certitudes, nous vous offrons 5 ans de couverture en réparation à travers notre contrat **manager***.

Rendez-vous chez votre concessionnaire Massey Ferguson pour fêter avec nous les 50 ans de notre marque et profiter de cette offre exceptionnelle valable uniquement du 15 mars au 31 mai 2008.

Massey Ferguson, la Force de la Raison

MASSEY FERGUSON est une marque déposée d'AGCO Corporation | www.masseyferguson.com 

* Offre valable du 15 mars au 31 mai 2008 chez les concessionnaires participant à l'opération "Les Jours Anniversaire Massey Ferguson". Conditions contractuelles précises consultables chez le concessionnaire. 1 an + 4 ans supplémentaires offerts jusqu'à 2400 heures. Offre valable pour toute commande d'un tracteur neuf sur les modèles MF 6485, MF 6490, MF 6495, MF 6497, MF 6499, MF 7485, MF 7490, MF 7495, MF 8450, MF 8460, MF 8470 et MF 8480.



MASSEY FERGUSON

Entrepreneurs des Territoires MAGAZINE

Directeur de la publication
Gérard Napias
Président de la fédération
Entrepreneurs des Territoires

**Éditeur délégué
et rédacteur en chef**
Jacques Fitamant / sr2@fitamant.fr

Directrice d'édition
Hélène Loudéac / helene.loudeac@fitamant.fr
tél. 02 98 98 01 40

Rédacteur en chef adjoint
Erwan Le Duc / sr2@fitamant.fr

Rédacteurs
Pages Vie syndicale :
Patrice Durand / p-durand@e-d-t.org
Erwan Charpentier, Hélène Coulombeix,
Caroline Fillon, Lina Haddad

Philippe Caldier, François Delaunay,
Olivier Fachard, Fabien Johanny,
Frédéric Ripoche, Gérard Vromand

Chef de publicité
Arnaud Ropars / pub.edt@fitamant.fr
2 rue Félix Le Dantec - 29000 Quimper
tél. 02 98 98 01 41

Assistante commerciale
Véronique Walliser / pub@fitamant.fr
tél. 02 98 98 01 46

Relations abonnés
Isabelle Alexandre / abo@fitamant.fr
tél. 02 98 27 37 66

Mise en page : Christophe Hudelot

Impression : Calligraphy-print

ISSN 1278 3927
CCAP N° 1005 T 85572
Dépôt légal : mars 2008 / N° 639000

Entrepreneurs des Territoires Magazine est
la revue officielle de la fédération nationale

Entrepreneurs des Territoires
44, rue d'Alésia - 75014 Paris
tél. 01 53 91 44 98
mail : info@e-d-t.org



Entrepreneurs des Territoires Magazine est
édité par les Éditions Fitamant
(8 numéros par an)

ÉDITIONS
Fitamant

rue Menez-Caon - BP 16
29560 Telgruc-sur-Mer
tél. 02 98 27 37 66 - fax 02 98 27 37 65

4

Éditorial

6

Vie syndicale

8

9

11

12

13

14

15

- 76^e congrès EDT à Angers les 27, 28 et 29 mars
- Bulletin d'inscription au congrès 2008
- Le plan d'attractivité des métiers en forêt
- Les nouveaux codes APE
- Les contrôles des pulvérisateurs obligatoires en 2009
- Une nouvelle immatriculation pour les engins agricoles et forestiers
- Tout savoir sur les marchés publics
- Actualités



18

Profession

21

- ETA Rossard : un entrepreneur mayennais spécialisé dans les travaux forestiers
- Rencontre avec des entrepreneurs italiens

26

Gestion

- Crédit-bail ou emprunt ? Comparez !

26

Actualités

28

29

32

34

- Les entrepreneurs européens sur la même longueur d'onde
- Krone présente la Big X aux entrepreneurs
- La Pac sous haute pression
- Premier bilan de la réforme des heures sup' dans les entreprises
- Les lubrifiants biodégradables obligatoires en 2010 ?



35

Salon

36

- Le salon Bois énergie fête ses 10 ans
- Forexpo : Un large choix de matériels d'occasion

37

Dossier

44

48

50

53

- La biomasse, un cap à ne pas louper
- Gros plan sur les broyeurs à plaquettes
- Essai du tracteur JD 8030
- L'électronique au pouvoir chez les semoirs en ligne
- Coup de frein sur le développement des remorques 40 km/h



56

Nouveautés Matériels

YANIGAV

La Marque des Professionnels

Le Spécialiste des filières bois et piquets depuis 35 ans

Fendeuses à lame Tranchante

25 tonnes

Fendeuses horizontales

NOUVEAU

Combinés Scie Fendeuse Chargeur

jusqu'à Ø 30 cm
6 à 9 stères/h

NOUVEAU

HYDROCHOC

La Révolution Percussion

Exigez la marque du marteau

Citation Sécurité COUNNON 2005

YANIGAV - 42840 COMBRE
Tél. 04 74 64 51 51 - Fax 04 74 64 51 13

Email : contact@yanigav.fr www.yanigav.com

salon

BOIS ÉNERGIE

03-06 avril 2008
Lons-le-Saunier / Juraparc

Le salon Bois Énergie
fête ses 10 ans !!!

Planning de
rendez-vous
d'affaires*



www.boisenergie.com

*sur pré-enregistrement en ligne.

EN ASSOCIATION

AVEC LA PARTICIPATION DE

ORGANISATEUR



VILLE DE LONS-LE-SAUNIER





Restructuration betteravière : la défiance s'installe chez les entrepreneurs européens

Lors du dernier conseil d'administration de la Confédération européenne des entrepreneurs de travaux agricoles en février dernier, les représentants des organisations des états membres se sont largement exprimés sur la situation des entrepreneurs de travaux betteraviers.

Dans chaque pays, la restructuration du secteur sucrier laisse apparaître des conséquences dramatiques pour les entreprises spécialisées dans les travaux betteraviers. En Allemagne, en Grande-Bretagne, en Italie, en Belgique, aux Pays-Bas, au Danemark comme en France, la faillite menace les entrepreneurs qui perdent tous leurs clients qui cessent cette production contre des aides à l'abandon versées par l'Union européenne. Déjà, des machines apparaissent en nombre sur les sites Internet spécialisés dans le matériel agricole d'occasion.

La disparition de la production betteravière condamne l'entrepreneur qui n'aura plus l'usage des machines betteravières. Dans le même temps, ses anciens clients reconvertiront leurs surfaces libérées dans d'autres productions. Dès lors, l'indemnisation des pertes des entrepreneurs, inscrites dans les textes européens, est légitime.

L'absence à ce jour d'une compensation juste et proportionnée des pertes des entrepreneurs liées à leurs machines montre les limites des conditions mises en place par Bruxelles pour accompagner la restructuration.

La perte de confiance est totale chez beaucoup d'entrepreneurs de travaux betteraviers européens dans une production jugée hier encore "en béton" et aujourd'hui soumise à une restructuration brutale dans les états membres. Bruxelles ne peut pas seulement poser quelques principes et s'en remettre aux états membres et donc se désintéresser du sort de milliers d'entreprises. Chaque état membre ne peut s'exonérer de sa propre responsabilité, alors qu'il a participé à la définition de la restructuration.

Au moment où s'engage le débat sur le bilan de santé de la politique agricole commune, la gestion de la restructuration betteravière constitue un précédent de nature à susciter la défiance des entrepreneurs. L'organisation européenne des entrepreneurs a donc effectué des démarches auprès de la Commission pour faire part de son analyse de la gestion de ce dossier. Nous avons bon espoir d'avoir été entendu.

Gérard Napias

Rabaud

Le sens de l'innovation

Valorisez tout votre bois simplement

LEADER DE LA FENDEUSES DE BÛCHES de 4 à 40 tonnes avec + de 110 000 machines en service, Combiné scie/fendeuse, Fagoteuses de bûches et de branches, Broyeurs de branches...

Treuil à chaîne pour une meilleure longévité : une exclusivité RABAUD

Fendeuse horizontale avec grappin **Nouveau**

Fagoteuse de bûches

Broyeurs de branches

CONSTRUCTEUR DE MATÉRIELS POUR LE TRAITEMENT DE SOLS DEPUIS 25 ANS

Epandeur de chaux **Nouveau**

Stabilisation de sols / Recyclage de chaussées

RABAUD - Bellevue - 85110 Sainte Cécile
Tél.: 02 51 48 51 51 - Fax: 02 51 48 51 53
www.rabaud.com

VIDÉOS
www.rabaud.com

Fendeuse de bûches avec treuil à chaîne

76^e
congrès

**ENTREPRENEURS
DES TERRITOIRES**

 76^e congrès EDT à Angers les 27, 28 et 29 mars 2008

PROGRAMME DU CONGRÈS 2008
Jeudi 27 mars
9 H 00 Accueil des congressistes
10 H 00 Ouverture du congrès

Jean Landais, président EDT Pays de la Loire

Gérard Napias, président national EDT

10 H 30 Assemblée générale des Présidents

Rapport d'activité EDT 2007 par Jean-Paul Dumont, vice-président délégué EDT et les présidents de Commission / Rapport financier d'EDT 2007 par Éliane Quenu, trésorière EDT / Le livret d'accueil en entreprises de travaux agricoles, CCMSA / Questions des présidents

12 H 00 Accueil du maire d'Angers
12 H 30 Déjeuner
14 H 30 Table ronde débat autour du thème
"Que faire avec un baril de pétrole à 100 dollars ?"

Après avoir frôlé en 2007 les 100 dollars, le baril de pétrole les a dépassés fin février. La hausse du prix du pétrole affecte profondément les entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux. Même constat avec la hausse du prix des matières premières destinées à l'industrie et celle de la plupart des matières premières agricoles. Les menaces se nomment : baisse de la rentabilité, problème de trésorerie, craintes des conséquences sur l'offre de prestations de l'achat fiscal de machines par des producteurs tentés demain par la diversification dans le cadre agricole. Mais, les opportunités existent aussi avec notamment le développement du bois énergie, les marchés de l'épandage de matières organiques, ou encore la recherche de nouvelles techniques, etc.

La table ronde sera animée par Michel Bridonneau, secrétaire général adjoint EDT, François Pasquier, vice-président chargé de la Forêt EDT, Pierre Leroy, consultant Globeco. Dans ce débat, Michel Rochet, directeur des Clients à l'Ademe précisera les orientations de l'Ademe en matière d'énergie et d'environnement, Michel Schietequatte, Directeur général, Same Deutz-Fahr France sas donnera le point de vue des constructeurs de matériels agricoles et un ingénieur de chez Total présentera des lubrifiants économes en énergie.

16 H 00 Témoignage d'Alain Gautier, navigateur, deux fois vainqueur de La Baule-Dakar, vainqueur de la Solitaire du Figaro, vainqueur du Vendée-Globe en 110 jours (course en solitaire autour du monde sans escale).

17 H 00 Visite officielle de l'exposition
18 H 00 Transfert en autocar sur Angers
19 H 00 Réception offerte par la mairie d'Angers au Musée Jean Lurcat
20 H 30 Soirée aux Greniers Saint-Jean

Vendredi 28 mars
Le thème de la journée sera comment rester compétitifs avec de nouvelles offres pour les 15 ans à venir en gérant la ressource ?

La production agricole a le regard focalisé sur le réformisme de la politique agricole commune et le maintien d'aides directes sous condition de développer des pratiques agricoles durables moins intensives avec notamment moins de phytos ou d'engrais. Ce qui vaut également sur la forêt et la sylviculture. Pour les entrepreneurs, les offres compétitives sont celles qui répondront à cette approche : rester compétitifs en gérant la ressource.

9 H 15 Table ronde débat sur les nouvelles technologies au service des travaux agricoles et forestiers, avec : Denis Monnier, vice-président des Jeunes entrepreneurs, EDT / Christian Gentilleau, directeur, Ntic agri conseil

L'impact des nouvelles technologies : Bertrand Dudit, Chargé des nouvelles technologies, Terrena

Le point de vue constructeur : Étienne Vicariot, Directeur de la promotion des ventes, John Deere, Vincent Nouvel, responsable communication, Newholland,

La gestion numérique de massifs forestiers : Michel Bazin, gérant Argefo



11 H 00 Table ronde débat : de nouveaux travaux et services pour réduire le recours à l'énergie, aux engrais et aux phytosanitaires, avec : Jean-Marie Lefort, vice-président agricole EDT / Jérôme Labreuche, animateur du pôle agro-équipement, Arvalis, Institut du végétal, les techniques sans labour en France / Dominique Tremblay, vice-président du Conseil régional Pays-de-la-Loire, qui présentera des actions en faveur du développement durable / Un représentant de Claas France / Philippe Gendron, Sarl Gendron, présentera une plateforme de plaquettes forestières et de compostage

TUCANO

Polyvalente, moderne, confortable.



De 190 à 275 chevaux, TUCANO est disponible en 5 et 6 secoueurs. Avec ses trémies de 6 500 à 9 000 litres, TUCANO a réponse à tout.

Elle s'adapte en un clin d'œil à toutes les récoltes grâce à sa barre de coupe VARIO et ses corbeilles MULTI CROP. Il n'est plus nécessaire de déposer le contre-batteur : TUCANO incarne la polyvalence à l'état pur. L'ordinateur de bord CEBIS, le guidage automatique de la machine LASER PILOT et le réglage électrique des grilles assurent à TUCANO des performances de haut niveau. Le poste de conduite, avec 76 décibels, procure un silence de fonctionnement parmi les plus bas.

L'opérateur contrôle les fonctions vitales d'une seule main sans quitter la poignée multifonctions. TUCANO est confortable à conduire. TUCANO a vraiment réponse à tout.

TUCANO - 6 modèles

Votre spécialiste de la récolte | claas.fr

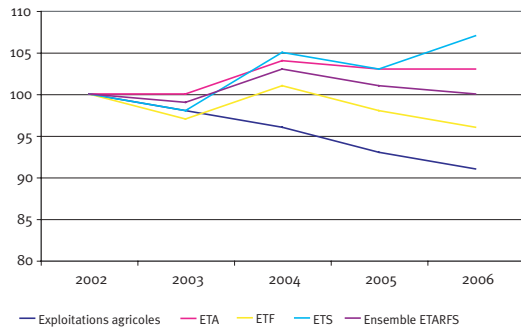
CLAAS

12 H 30 Déjeuner

14 H 30 Les entrepreneurs et les mutations de l'agriculture et de la forêt

Le monde de l'entreprise de travaux agricoles, forestiers et ruraux, situé à l'aval de la production

Évolution du nombre d'entrepreneurs en fonction de leur catégorie et comparaison au nombre d'exploitations agricoles



subit directement les répercussions positives ou négatives de la conjoncture agricole et forestière comme notamment les évolutions structurelles : baisse du nombre de clients, concentration des exploitations, exigences techniques et commerciales.

Les entreprises de travaux adaptent leurs offres de prestation, recherchent de nouveaux marchés, de nouveaux travaux à proposer. Un débat sur ces évolutions liées aux mutations avec des experts et représentants professionnels.

Avec : Jean Paul Dumont, vice-président délégué EDT / Philippe Lerouillois, enseignant en économie à l' Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires de Nancy / Jacques Rémy, sociologue, Inra, Président de la Sfer / Claude Cochonneau, président de la Chambre régionale d'agriculture de Pays de la Loire, président de la Commission nationale emploi agricole.

16 H 30 Interventions de clôture

Gérard Napias, Président national EDT
Michel Barnier, ministre de l'Agriculture

18 H 00 Visite de l'exposition

20 H 00 Dîner de gala Salle Athlétis

76^e congrès EDT à Angers les 27, 28 et 29 mars 2008

BULLETIN D'INSCRIPTION

À remplir et retourner avec votre chèque à :

EDT Pays-de-la-Loire
9 rue André Brouard – BP 70510
49105 Angers cedex 02

Cachet de l'entreprise

Département :

Nom de l'entreprise :

Nom, prénom du congressiste :

Adresse :

..... Tél Fax

Courriel :

Nom, prénom du ou des accompagnants :

.....

(Écrire en majuscules)

Participation aux 3 journées du congrès EDT 2008

Les 27, 28 et 29 mars 2008 : 250 € par personne

Participation à une ou deux journées du congrès EDT 2008

Droits d'inscription obligatoires : 20 € par personne

Dès réception du paiement à l'ordre d'EDT Pays-de-la-Loire, une facture acquittée vous sera adressée
(EDT Pays-de-la-Loire n'est pas assujettie à la TVA).

Contact Congrès EDT 2008 :

M. J. Landais, président, M. N. Touchard, animateur - tél. : 02 41 18 61 20 – fax : 02 41 18 61 21,
courriel : n.touchard@edt-paysdelaloire.fr, site internet : www.edt-paysdelaloire.fr

Présentation du plan EDT sur l'attractivité des métiers en forêt

Le plan attractivité des métiers en forêt a été présenté lors du colloque emploi et compétences à Paris, le 7 février dernier.

Clôturé par Gérard Napias pour EDT et Alain Moulrier, directeur de la DGFAR pour le ministère de l'Agriculture, la deuxième édition du colloque emplois et compétences EDT a rassemblé cette année plus de 120 participants : entrepreneurs de travaux, élus et cadres du réseau, représentants d'administrations, du service public de l'emploi, d'organisations professionnelles, de centres de formation et d'organismes partenaires.

C'est Jean-Paul Dumont, président de la Commission main d'œuvre formation d'EDT qui a ouvert les débats replaçant dans quel contexte les professionnels entendaient placer cette journée sur l'attractivité de métiers, véritable enjeu pour les entreprises de travaux.

Rappelant qu'EDT n'était pas la seule branche à s'intéresser à l'attractivité des métiers (bâtiment, travaux publics, transport, propreté, ...), Jean-Paul Dumont a souhaité également préciser que la profession "n'était pas non plus dans une situation telle qu'il faille déclencher un plan "ORSEC" "tout azimut" de recrutement de conducteurs d'engins agricoles et forestiers, de bûcherons, de chefs de chantiers et techniciens pour faire face à la demande. Pourtant, il a été relevé plusieurs indicateurs qui virent à l'orange, voir au rouge dans nos activités, dans certaines régions." Les premières interventions de la matinée ont porté sur un éclairage statistique d'ensemble sur la situation de l'emploi avec l'intervention de la caisse centrale de la MSA présentant les premiers chiffres du tableau de bord dans les entreprises de travaux.

Plan attractivité EDT des métiers en forêt

Par ailleurs, c'est lors de cet évènement qu'EDT a présenté son plan attractivité des métiers de la "forêt". Reprenant l'ensemble des constats sur l'image des métiers, cet état de fait a surtout été l'une des conclusions des dernières Universités Forestières qui se sont tenues fin 2007 à Dompierre-les-Ormes (71). C'est effectivement lors de cette rencontre entre professionnels que les entrepreneurs ont exprimé l'impérieuse nécessité de communiquer sur leurs emplois et de construire un message lié à l'attractivité.

Surtout, le plan attractivité des métiers est présenté aux mêmes moments que sont annoncés les nouveaux objectifs de mobilisation des bois impulsés par les Assises de la Forêt. Pour peu qu'elles puissent paraître crédibles, ces perspectives seraient alors intéressantes pour le développement des entreprises de travaux forestiers.



TRACT MACHINE PASSION
LIBRAIRIE, ouverte toute l'année

Près de 100 livres sur tracteurs anciens, patrimoine rural, métiers, chevaux, plantes, et médecine naturelle. Toutes les vidéos en cassettes (en promotion) ou DVD sur tracteurs et métiers.

Enfin un livre dédié aux batteuses à poste fixe. Une grande page d'histoire allant du 18^e siècle aux années 50. Chaque région y trouvera son vocabulaire : égreuseuse, battoir, batteuse, batterie soit divers termes d'équipements pour les batteux ! Il est annoncé la grande histoire de ces "machines" qui ont

HISTOIRE DES BATTEUSES

facilité le travail en supprimant le "fléau" au travers de marques et de types sans oublier aussi l'évolution des sources énergie. 300 photos N&B et 70 en couleur. Format 27x24 cm. 16 pages. 1ère édition février 2008.

Prix 42 €
Port offert jusqu'à fin mars !

TRACT MACHINE PASSION - BP 21 - 77940 VOULX - Tél./Fax : 01 64 31 05 18
Vente par correspondance depuis 1996 - www.tractmachinepassion.fr

BONNEL

EVOLIA
Charrue portée

Destinée aux tracteurs de puissance moyenne ou forte

• Nouvelle tête • Coffre de renfort • Largeur raie de 12 à 20 "

27110 LE NEUBOURG • Tél. 02 32 35 16 33 • www.bonnel-sa.com

C'est ainsi que les objectifs du Grenelle en matière de bâtiments et d'énergies renouvelables sont à l'origine de mutations importantes de la politique sylvicole et de mobilisation du bois en France. C'est alors l'utilisation accrue du matériau bois dans le bâtiment qui est visée. C'est également l'objectif d'au moins 20 % d'énergies renouvelables en 2020 qui impliquerait l'utilisation de biomasse forestière à des fins énergétiques afin d'atteindre les 4 millions de tonnes équivalent pétrole.

En conclusion des objectifs du Grenelle, la demande de bois (matériau et énergie) issue devrait augmenter de 12 millions de m³ en 2012 pour atteindre plus de 20 millions de m³ en 2020. Au regard des 36 millions de m³ actuellement mobilisés chaque année, ces objectifs signifient une augmentation de près de 60 % de la récolte forestière.

Pour le Ministère, *"ce saut ne pourra pas se réaliser si les entreprises de travaux forestiers sont dans l'incapacité de recruter de la main d'œuvre pérenne et qualifiée en exploitation forestière. On estime en effet qu'il y aurait pour votre seul secteur une création de 4 000 à 5 000 emplois supplémentaires d'ici 2020"*.

Parmi les actions visées dans le plan attractivité, au-delà des actions de communication "grand public", un accent particulier pourra être donné sur la structuration des parcours professionnels. Pour Gérard Napias *"Il est effectivement attrayant pour un nouvel entrant d'avoir une visibilité sur la carrière*



qu'il serait susceptible de mener dans la "famille professionnelle" qu'il vient de choisir".

C'est pourquoi la définition des emplois repères, la rédaction et le positionnement de la Fédération sur des référentiels métiers nouveaux ou renouvelés sont importantes afin de concrétiser la réalité des postes dans les entreprises. Également, le renforcement du dialogue social forestier paraît être un outil partagé pour améliorer les relations dans le secteur. Sur l'ensemble de ces débats, Alain Moulinier, directeur-général de la Direction générale de la forêt et des affaires rurales, qui a clôturé le colloque, a confirmé *"qu'il s'agissait d'un gros chantier, stratégique pour l'avenir du secteur"* et que pour le mener à bien, nous assura *"la volonté du Ministre et de ses services d'agir en partenariat avec la Fédération, tant il est vrai que l'action publique n'a de sens que si, grâce à EDT, elle inscrit sa stratégie au plus près des attentes du secteur"*. Saluant la qualité des interventions, le président Gérard Napias n'a pas manqué d'annoncer la tenue du prochain colloque emplois et compétences d'EDT, le troisième, qui se tiendra le jeudi 5 février 2009.

Erwan Charpentier ■

Métiers en tension ou en expansion

Par ailleurs la teneur des interventions a cherché à définir un contexte général d'offres d'emploi désormais supérieures aux demandes. C'est ainsi que, concernant particulièrement la situation des emplois du secteur agricole et forestier, l'Apecita (association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture) a annoncé que désormais, "les offres d'emploi avaient globalement dépassé les demandes". Cela signifie par conséquent, que la situation n'est pas forcément liée à notre secteur d'activité, mais qu'il s'agit donc d'un problème général pour l'agriculture et la forêt.

C'est dans ce cadre, qu'a alors été abordé le dossier des métiers en tension, raison pour laquelle la politique d'introduction de main d'œuvre étrangère a fait l'objet d'assouplissement par la levée progressive des restrictions à la libre circulation des salariés. Selon le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, ces mesures auraient vo-

cation à répondre aux besoins des entreprises connaissant des pénuries de main d'œuvre.

En 2007, cette levée a été accentuée par le gouvernement français, la liste des métiers en tension pour les métiers de l'agriculture et de la production forestière étant passé de 4 à 14 métiers.

Pour ces derniers, des autorisations de travail pourraient être délivrées sans que soit opposée la situation de l'emploi (exemple : bûcheron, conducteur d'engins d'exploitations agricoles et forestières, ...)

C'est alors, dans un contexte apparent de difficulté de recrutement, que les participants au colloque ont nourri un échange riche sur les méthodes à employer pour communiquer efficacement sur le métier, rythmé par l'intervention d'experts.

Ainsi, la notion de "métiers en tension" suscita de nouveau quelques

débats, Louis Orenga, directeur du Centre d'information des viandes, exposant son expérience en matière de communication collective afin de répondre à la question d'une situation qui devait ou pas "s'appréhender comme une gestion de crise".

Au-delà des éléments structurants les campagnes de communication "grand public", les points de convergence se sont dessinés sur le fait qu'une politique d'attractivité devait se concevoir dans une logique prévisionnelle à plusieurs années rompant avec les "habitudes françaises" de réagir dans l'urgence.

Par ailleurs, l'idée partagée commune, relayée par Olivier Las Vergnas de la Cité des Métiers, est qu'une communication basée sur "la pénurie de main d'œuvre ne marchait plus", les professionnels préférant alors parler de métiers en "expansion" plutôt que de métiers en "tension".

Les codes APE du 1^{er} janvier

Depuis janvier, l'Insee adresse à chaque entreprise son nouveau code APE. Chaque entreprise doit vérifier ce code qui remplacera l'ancien sur ses documents administratifs. Celui-ci comporte 5 caractères au lieu de 4.

Anciens et nouveaux codes APE

| | | | |
|--------------|-----------------------------------|----------------|---|
| 014 A | Services aux cultures productives | 01.61 Z | Activités de soutien aux cultures |
| 014 D | Services annexes à l'élevage | 01.62 Z | Activités de soutien à la production animale |
| 020 A | Sylviculture | 02.10 Z | Sylviculture et autres activités forestières |
| 020 B | Exploitation forestière | 02.20 Z | Exploitation forestière |
| 020 D | Services forestiers | 02.40 Z | Services de soutien à l'exploitation forestière |

*www.insee.fr Rubrique NAF 2008
Recherche de contenu des sous classes : Niveau 5 / 732 sous classes*

Les entreprises avec le code 014 A Services aux cultures productives ont le nouveau code 01.61 Z activités de soutien aux cultures. Ce groupe comprend les activités annexes à la production agricole et les activités similaires à l'agriculture exercées pour le compte de tiers.

Dans le code 01.61.Z, on trouve : préparation des terres, création de cultures, traitement des récoltes, pulvérisation des récoltes, y compris l'aérien, taille des arbres fruitiers et des vignes, transplantation du riz et démarrage des betteraves, récolte, lutte contre les animaux nuisibles en relation avec l'agriculture, le maintien des terres agricoles en bon état sur les plans agricole et environnemental, l'exploitation de systèmes d'irrigation pour l'agriculture. Cette classe comprend également la mise à disposition de machines agricoles avec conducteur et personnel.

Sylviculture et exploitation forestière

Les entreprises avec le code 020 A, sylviculture, le code 02.0 B exploitation forestière et le code 020 D Services forestiers ont à vérifier leur nouveau code.

Les entreprises de travaux sylvicoles comme d'exploitation forestière devaient être classées avant la réforme en 020 D Services forestiers. Avec la nouvelle nomenclature, le code APE applicable aux activités des entrepreneurs est le code 02.40 Z Services de soutien à l'exploitation forestière pour le compte de tiers.

Cette nouvelle classe 02.40 Z comprend les services annexes à la sylviculture: inventaire des forêts, conseil en gestion et administration de la forêt, évaluation du bois, protection et lutte contre les feux de forêt, lutte contre les parasites forestiers, les services annexes à l'exploitation forestière : la coupe et le transport de grumes dans les forêts, la gestion d'une forêt avec exploitation pour compte de tiers. Le code 02.10Z sylviculture et autres activités forestières comprend la production de bois sur pied : boisement, reboisement, transplantation, éclaircie et conservation des forêts et des coupes, la culture de taillis, de bois de trituration et de bois de chauffage, l'exploitation de pépinières forestières. Ces activités peuvent être effectuées dans des forêts naturelles ou dans des plantations. Le code 02.20 Z exploitation forestière comprend la production de bois rond pour les industries forestières de transformation, la production de bois rond utilisé sous une forme brute, comme le bois de mine, les pieux de clôtures et les poteaux électriques, la production de bois à des fins énergétiques, la production de résidus de l'exploitation forestière à des fins énergétiques, la fabrication de charbon de bois en forêt. Le résultat de cette activité peut prendre la forme de grumes ou de bois de chauffage.

Nouvelle BEAUDOIN
ENRUBANNEUSES
HAUTE PERFORMANCE



- enrubanne 4 à 5 ha à l'heure **100 à 120 balles**
- économise 50 % de plastique
- fonctionne sans tracteur
- travaille aussi bien les balles rondes que cubiques
- permet le stockage de la paille

Matériel fiable, simple et efficace des centaines de **BEAUDOIN** le prouvent chaque année sur le terrain

C.G.A.O.
24450 Saint-Priest-les-Fougères
Tél. 05 53 52 85 65 Fax 05 53 52 55 11
e-mail : cgao24@wanadoo.fr

CONTACTEZ-NOUS
→

Le contrôle des pulvérisateurs obligatoire à partir de 2009

Le contrôle des pulvérisateurs (à l'exclusion des pulvérisateurs manuels) sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2009.



Le coût du contrôle, inconnu à ce jour, sera à la charge de son propriétaire. Les tarifs des prestations de contrôle obligatoire seront fixés librement. Il devra être renouvelé tous les 5 ans par des organismes agréés. Le groupe de travail sur le contrôle s'est réuni à de multiples reprises en 2007 et en 2008 sans toutefois parvenir à ce qu'un prix prévisionnel du contrôle se dégage des travaux. La position d'EDT sur le contrôle est un coût financier et organisationnel supportable par les entreprises qui devront acquitter un prix du contrôle "libre" mais aussi consacrer du temps par définition improductif à cette obligation.

Contrôle du neuf et de l'occasion

Les pulvérisateurs neufs achetés à partir du 1^{er} janvier 2009 doivent posséder un marquage de conformité environnementale apposé sur le matériel et une copie du document de déclaration de conformité environnementale remise par le vendeur. Celle-ci est signée par le responsable de la vente à la première mise sur le marché de l'engin.

Les pulvérisateurs d'occasion achetés à partir du 1^{er} janvier 2009 chez des professionnels du machinisme doivent posséder les mêmes documents que lors d'un achat de matériels neufs : un marquage de conformité environnementale apposé sur le matériel et une copie du document de déclaration de conformité environnementale signée.

Les pulvérisateurs d'occasion achetés à partir du 1^{er} janvier 2009 chez des entrepreneurs de travaux, agriculteurs, prestataires de services, Cuma, etc. n'ont pas à respecter les exigences imposées ci-dessus.

Les pulvérisateurs neufs ou d'occasion achetés avant le 1^{er} janvier 2009 n'ont pas à respecter les exigences imposées ci-dessus (marquage de conformité environnementale, déclaration).

Le premier contrôle obligatoire du pulvérisateur sera effectué à l'initiative du propriétaire dans un délai de 5 ans à compter de son achat.

Tous les pulvérisateurs en service ne pouvant être contrôlés en 2009, chaque année, et jusqu'en 2014, ces engins seront appelés au contrôle en fonction du numéro SIREN de l'entreprise propriétaire.

Les entrepreneurs qui auront eu recours à un diagnostic volontaire entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2008, devraient seulement faire contrôler leur pulvérisateur 5 ans après, sans tenir compte de leur date d'appel. Pour bénéficier de cette dérogation, les propriétaires des pulvérisateurs devront fournir le rapport de contrôle indiquant la date, l'établissement et le nom du contrôleur ainsi que la facturation de ce diagnostic. Si aucun diagnostic de votre pulvérisateur n'a été réalisé en 2007, il est fortement conseillé de le faire contrôler au cours de l'année 2008. Les diagnostics volontaires sont réalisés par les concessionnaires, les vendeurs de matériels, les Chambres d'Agriculture, les structures agréées par le Crodip (Région Bretagne). Les entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux comme les concessionnaires, les Chambres d'agriculture, etc. pourront prétendre, s'ils le désirent, exercer cette nouvelle activité après avoir fait agréer ou accréditer leur organisme. Les organismes exerçant des activités de fabrication ou de distribution des produits phytosanitaires seront les seuls qui se verront interdire l'exercice de l'activité de contrôle des pulvérisateurs.

Hélène Coulombeix ■

La loi Grenelle adoptée avant l'été

Après l'adoption de nombreuses mesures dont la suspension de la culture de la variété de maïs mon 810 et un retrait de phytosanitaires, le Grenelle engendre une loi qui sera discuté au Parlement avant l'été. Son contenu est issu des travaux des 33 comités de pilotage destinés à donner un contenu aux décisions du Grenelle de l'environnement mais aussi à revoir des dispositifs existants. Un exemple dans l'application phyto : la réforme du Dapa fait l'objet de premières approches après une longue période d'immobilité.

Une nouvelle immatriculation pour les engins agricoles et forestiers

Vous avez entendu parler de la disparition du numéro des départements sur les plaques minéralogiques. Le système actuel sera remplacé par un numéro issu d'une série de 7 caractères formée successivement de 2 lettres, un tiret, 3 chiffres, un tiret et 2 lettres (exemple : AA-123-AA) à compter du 1^{er} janvier 2009 pour les véhicules neufs.

Si le projet du ministère de l'Intérieur aboutit, l'ensemble des engins agricoles et forestiers circulant sur la voie publique devront être immatriculés selon un nouveau mode. Grâce au numéro à vie, le véhicule conservera la même immatriculation depuis la date de sa première mise en circulation jusqu'à sa destruction.

Si pour les automobiles, les usagers pourront faire leur demande de carte grise auprès des vendeurs qui prendront en charge les démarches, rien de tel n'existe pour les engins agricoles et forestiers. Les acheteurs devront se charger eux mêmes des formalités. Concrètement, tout acheteur d'un tracteur neuf mais aussi d'un automoteur (MAGA), d'un matériel remorqué neuf de plus de 1,5 tonne devra l'immatriculer (MIAR). Chaque engin ou matériel aura son propre numéro. L'immatriculation se fait sur la base de la réception ou d'une attestation de caractéristiques techniques fournie par le constructeur.

La réforme en cours est, selon l'administration, sans incidence sur l'assurance globale des engins agricoles, la dérogation "agricole" du permis de conduire. Toutefois, l'immatriculation agricole d'un engin a des conséquences fiscales notamment en matière de taxe professionnelle.

La demande d'immatriculation est effectuée en préfecture avec les pièces justificatives spécifiques : présentation du document justifiant l'usage agricole et renseignant le numéro d'exploitation, attribution d'un numéro d'immatriculation définitif auquel est associée la mention d'usage "Véhicule agricole - n° d'exploitation", le numéro d'immatriculation et la mention d'usage figurent sur le certificat d'immatriculation. Dans l'attente de la réception du certificat d'immatriculation, un certificat provisoire d'immatriculation est délivré permettant la circulation pendant un mois.

La première réunion de concertation sur le sujet a mis en évidence la difficulté de tenir la date du 1^{er} janvier 2009 devant l'absence de réception de nombreux engins agricoles et forestiers qui circulent tout de même sur la voie publique. Les constructeurs invoquent la complexité des opérations de réception et leur coût, l'administration réaffirme l'obligation de réception des engins pour circuler et sa nécessité pour l'immatriculation des engins. Comme l'a relevé EDT, c'est bien l'utilisateur des engins qui est sanctionné sur la voie publique pour absence de

réception. Autre point, en cas de refus d'immatriculation, aucune information n'était adressée au demandeur, qui serait alors sans recours vis à vis du vendeur de l'engin qui n'aurait pas fourni de réception ou une réception inadéquate. Cette réforme, engagée pour développer la sécurité routière et lutter contre la fraude, entend utiliser pleinement les ressources des technologies de l'information et ainsi simplifier la vie des usagers. Cet objectif reste à atteindre pour les engins agricoles et forestiers.

Et les véhicules d'occasion ?

Pour les véhicules d'occasion, le projet de l'administration a suscité un débat nourri et pour cause. Les véhicules ou appareils remorqués de plus de 6 tonnes seraient immatriculés selon le nouveau système à partir du certificat de conformité ou à défaut attestation de caractéristiques délivrée par le constructeur. En dessous d'1,5 tonnes en neuf, de 6 tonnes pour l'occasion, le numéro d'exploitation serait conservé dans le projet actuel.

L'immatriculation individuelle de chaque engin agricole est à la charge de l'acheteur avec un coût d'immatriculation comprenant : la taxe régionale, la taxe fiscale formation transport routier, la taxe pour l'envoi du certificat d'immatriculation et la taxe pour l'Agence nationale des titres sécurisés chargée de l'immatriculation.

À noter, le nouveau système d'immatriculation ne permet pas de contrôler la circulation des engins agricoles et forestiers dans et entre les pays membres de l'Union européenne. Des mesures transitoires sont envisagées, la priorité étant sur le neuf plus que sur l'occasion à neuf mois de l'entrée en vigueur de cette réforme.

Ce dont vous devez vous assurer avant d'acheter un engin ou matériel neuf

Vérifiez que l'engin ou le matériel est réceptionné (réception nationale ou communautaire), le certificat de conformité nationale ou communautaire faisant preuve. Cela ouvre le droit de circuler sur la voie publique ce qui est essentiel à la pérennité de votre activité.

Tout savoir sur les marchés publics

Les entrepreneurs sont nombreux à s'interroger sur les conditions de passation des marchés publics.

Dans les petites collectivités (commune de moins de 3 500 habitants), sous quelle forme doit se faire la publication du marché ? La personne responsable du marché (le maire, etc) a-t-elle toute liberté (affichage, bulletin municipal, compte-rendu Internet, etc.) ? Ou, au contraire, cela doit-il être officialisé au cours d'une réunion publique ?

Si la personne responsable du marché décide de ne pas recourir aux méthodes classiques de la publication au Bulletin officiel d'annonces des marchés publics ou dans un journal d'annonces légales, elle doit prendre toute mesure permettant d'informer les entreprises susceptibles d'être intéressées des modalités générales de publicité qu'elle envisage de mettre en œuvre dans l'avenir (affichage, site Internet ou consultation directe de plusieurs entreprises).

Quel type de justificatifs faut-il fournir pour prouver la mise en concurrence ?

Plusieurs justificatifs peuvent être fournis : envoi des publicités, documents d'affichage, justificatifs de mise en ligne ou demandes de présentation de devis.

Le déploiement des sites dédiés à la publicité des marchés sans formalité (inférieurs à 90 000 €) ne risque-t-il pas d'exclure de la commande publique les petites entités non équipées (artisans, PME) ?

La publicité au moyen des sites Internet n'est actuellement le plus souvent qu'un complément à des modes de publicité plus traditionnels comme les annonces dans la presse quotidienne régionale ou au BOAMP. Cependant, et cela ne concerne pas que le secteur des marchés publics, le recours à des échanges d'information ou à des commandes par Internet tend à se multiplier. Il est probable qu'il en sera de même pour les marchés publics à procédure adaptée, pour lesquels aucune spécification technique excédant les capacités de transmission et de réception ordinaires n'est exigée. L'intérêt pour les artisans et les PME de disposer d'un équipement de cette nature dépasse donc largement le seul domaine des marchés publics et ne nécessite pas de recourir à un investissement important.

En dessous du seuil de 90 000 € HT, à partir de quel montant peut-on considérer que la mise en concurrence de plusieurs prestataires ou fournisseurs constitue en elle-même un élément de publicité suffisant ? Pour ces marchés, la mise en concurrence directe peut être décidée par un acheteur public en fonction du montant et de la nature de la prestation attendue. Il convient donc d'effectuer une appréciation de la situation au cas par cas.

Hélène Coulombeix ■

Le site internet www.colloc.minefi.gouv.fr propose des réponses concrètes. Quelques exemples pris dans la rubrique Marchés publics – FAQ sur le code 2004 - Publicité – Publication.

Travail illégal : hausse de 52 % du nombre des contrôles au premier trimestre 2007

5 200 contrôles ont été effectués dans l'agriculture sur un total de 26 000 contrôles au premier trimestre 2007 selon le ministère du Travail. Le secteur agricole est marqué par un recours important à l'emploi saisonnier dans des activités de viticulture, maraîchage, arboriculture, production forestière. L'emploi saisonnier concerne 700 000 personnes ayant déclaré avoir travaillé moins de 80 jours en moyenne dans ce secteur. Par comparaison, les emplois saisonniers en entreprises de travaux avec 220 jours de travail en moyenne font figure de temps plein. Les principaux détournements observés : l'emploi d'«étrangers sans titre de travail ou avec de faux titres de travail, le

recours à de faux stagiaires notamment d'origine étrangère recrutés par l'intermédiaire d'associations sans agrément, le détournement du statut d'entrepreneurs de travaux agricoles pour assurer le placement de salariés pour compte de tiers, l'augmentation du nombre de prestataires spécialisés dans le placement de salariés dotés de sièges sociaux fictifs dans plusieurs départements afin d'obtenir l'introduction de main d'oeuvre étrangère. Au cours des derniers mois, plusieurs affaires dans le secteur viticole comme dans la volaille ont fait l'actualité. EDT estime que la création de l'organisme de qualification Qualiterritoires constitue une réponse concrète et effi-

cace particulièrement dans le cas de la prestation de services manuelle. Dans le cas des travaux liés à l'élevage, EDT a pris l'initiative dans le grand Ouest de lancer une structuration des entreprises de soutien à l'élevage par le dialogue social. Ces efforts seront toutefois insuffisants sans la prise de conscience de tous les clients donneurs d'ordre de la nécessité d'appliquer des pratiques loyales. Cela ne ferait que donner du poids au nouveau plan 2008-2009 de lutte contre le travail illégal qui prévoit deux objectifs de moyens : renforcer l'efficacité du contrôle et le caractère dissuasif de la sanction et poursuivre les actions de prévention avec les partenaires sociaux.



Actualités !

Projet de loi sur les organismes génétiquement modifiés et machinisme

Spectaculaire évolution sur la question de la dissémination entre cultures lors de la discussion au Sénat du projet de loi sur les organismes génétiquement modifiés. La question de la dissémination par les machines lors de la récolte, écartée en 2005 lors du premier débat, est revenue sur le devant de la scène, a été posée et débattue.



Des sénateurs ont amendé le texte du gouvernement sur les OGM. Ils ont ajouté à la mise en culture les mots récoltes, stockage et transport. Les cultures OGM sont soumises au respect de conditions techniques relatives, visant à éviter la présence accidentelle d'organismes génétiquement modifiés dans d'autres productions. EDT obtient satisfaction sur le point défendu lors de la discussion du précédent projet de loi et à l'origine d'une fiche de travaux de récolte mise au point par EDT et diffusée à l'automne 2007.

Élections prud'homales le 3 décembre 2008

Les prud'hommes règlent les litiges individuels liés au contrat de travail entre employeurs et salariés. En vue des élections prud'homales du 3 décembre 2008, la constitution des listes se fera à partir des informations recueillies par les organismes sociaux, c'est à dire la MSA qui transmettra au ministère de l'emploi les codes prud'homaux (collège, section et commune de rattachement) pour tous les salariés et employeurs affiliés au régime agricole. Avec les déclarations de salaires pré-remplies, les codes prud'homaux seront renseignés systématiquement par la MSA de la façon suivante : "Collège : Salariés" et "Section : Agriculture". Chaque entreprise doit vérifier que les codes inscrits sont corrects pour chacun des salariés et les modifier si nécessaire.

Métiers de femmes

A l'occasion de la journée internationale de la femme lancée en 1977 par les Nations Unies, cette journée symbolique invite tous les acteurs de la société à réfléchir sur la condition des femmes en posant, notamment, la question de la place des femmes dans le monde du travail.

18 % des personnes salariées dans les entreprises de travaux agricoles sont des femmes. Elles y occupent 75 % des emplois de bureau, clés de la compétitivité des entreprises et 5 % des emplois techniques. (données MSA 2007). Les femmes s'orientent moins spontanément que les hommes vers les emplois techniques tels que la conduite d'engins ou la mécanique. Les premiers résultats de l'enquête nationale sur la situation des conjoints dans les entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux, lancée par la Fédération EDT en septembre 2007 confirment cette tendance. Toutefois, à la rentrée 2007, les filles sont, pour la première fois devenues majoritaires dans l'enseignement technique agricole où elles représentent plus de 51 % des effectifs.

Le Colloque national emploi et compétences organisé par la Fédération EDT qui s'est tenu le 8 février dernier à Paris a été l'occasion de réfléchir sur l'attractivité, auprès du public féminin, de ces métiers que proposent les entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux.

Enquête EDT : les entrepreneurs applicateurs de produits phytosanitaires et le DAPA



Une enquête relative aux entrepreneurs applicateurs de produits phytosanitaires a été lancée en septembre 2007, par EDT auprès des syndicats régionaux et départementaux.

À la vue des premiers résultats, les entrepreneurs ne contestent pas l'absolue nécessité et utilité d'un agrément d'entreprise et de personnes certifiées pour effectuer ces travaux spécifiques. Même si certains s'accordent à penser que beaucoup reste à faire, une majorité souhaite rentrer dans une démarche de progression de leur profession en réformant le DAPA en profondeur voire aller vers la certification. Cette enquête a été initiée parallèlement à la réforme relative à la formation des utilisateurs de produits phytosanitaires engagée par les ministères dès 2007. En effet, le projet de directive "utilisation durable des pesticides" prévoit l'obligation, à l'horizon 2014, de détenir un certificat pour acheter des produits phytosanitaires. Ce certificat serait fondé sur des connaissances spécifiques, acquises par formation ou tout autre moyen, sur le thème "élargi" de la protection des cultures et de l'utilisation des produits phytosanitaires (bonnes pratiques, protection intégrée, connaissance de risques sanitaires et environnementaux, etc.). Cette obligation impliquerait de former massivement les utilisateurs agricoles notamment les agriculteurs et de réactualiser les systèmes de formation déjà existants.

Championnat de France de tronçonneuse de précision

Le championnat de France de tronçonneuse de précision 2008, organisé par la Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural (FNSMR) sera composé de quatre manches. 1^{er} et 2 mars à La Bastide-des-Jourdans (Vaucluse)

Les 15 et 16 mars à Mayet de Montagne (Allier), du 11 au 13 juin à Montesquieu, dans le cadre de FO-REXPO (Gironde) Fin août dans l'Aisne.

FNSMR, 1, rue Sainte Lucie, 75015 Paris,
01 75 78 01 78, Guillaume Pasquier
Mél : guillaume.pasquier@mouvement-rural.org



Erratum

Dans l'article intitulé "la mobilisation du bois au coeur des Assises de la Forêt" paru dans EDT mag 30, page 12, une erreur s'est glissée dans l'article. À la fin du premier paragraphe, à la place de 12 millions d'euros, il faut lire 12 millions de m³ de même à la place de 20 millions d'euros, il faut lire 20 millions de m³.

Technicien-gestionnaire de travaux

Dans le cadre de la reprise de travaux concernant l'inscription du titre de brevet de compétence, les travaux s'orientent désormais vers un référentiel d'activités de Technicien-gestionnaire de travaux en entreprise. Un groupe de travail national assisté d'un conseil en ingénierie de formation pilote ce projet en collaboration avec EDT Bretagne, à l'initiative de la formation de niveau IV de Technicien-gestionnaire de travaux en entreprise ayant vocation à être démultipliée dans les régions.

Conduite économique des engins en Midi Pyrénées et en Bourgogne

Après une formation de conduite économique les 18, 19 et 20 février au CFPPA d'Ondes pour les entrepreneurs de travaux agricoles, une nouvelle formation se déroulera les 10 et 11 mars et fin avril 2008, une première formation à la conduite économique des entrepreneurs de travaux forestiers avec les deux premiers jours de formation se dérouleront au CFPPA d'Ondes et le dernier jour sur un chantier forestier. En Bourgogne, les entrepreneurs de travaux agricoles se mobilisent dans l'Yonne, en Côte d'or et en Saône-et-Loire pour organiser une première formation à la conduite économique.

Déclaration et signalement des chantiers forestiers

Le ministère de l'Agriculture et de la Pêche consulte actuellement sur le signalement des chantiers forestiers qui fixe pour les chantiers de coupe et de débardage, le seuil de 500 mètres cube. Interrogés, les élus entrepreneurs de travaux estiment majoritairement que la réglementation en la matière est soit inappliquée, soit inadaptée.

Les objectifs du décret étaient les suivants : lutte contre le travail clandestin, amélioration de la sécurité sur les chantiers, assurance d'une meilleure transparence de l'économie forestière, amélioration de la qualité des travaux, information du grand public sur les travaux forestiers

Aucun de ces objectifs n'est atteint selon les professionnels qui suggèrent notamment que la déclaration soit faite uniquement à l'inspection du travail pour ne pas surcharger les entrepreneurs qui doivent rechercher les coordonnées des mairies et faire appliquer la réglementation actuelle, dans un deuxième temps rabaisser les seuils.

Abatteuse incendiée à Sauveterre et à d'Albine dans le Tarn

L'abatteuse d'un jeune entrepreneur forestier, Julien Gastou à Argons dans le Tarn a brûlé deux fois de suite en novembre puis fin décembre 2007 sur un même chantier sur le site de montage des éoliennes selon des informations diffusées par le site internet www.sylvasphere.com qui évoque des actes de vandalisme. Au second incendie, la machine a été gravement endommagée. L'entrepreneur souhaite tout

de même reprendre son activité. La destruction de cette machine témoigne de la difficulté de prévenir les actes de vandalisme sur les engins forestiers situés sur des chantiers forestiers.

Quatre offres d'emploi en CDI en Paca

Le Centre Forestier de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (centre de formation aux métiers de la forêt) recherche 1 formateur en bûcheronnage manuel, CDI, expérience en milieu professionnel obligatoire, 1 formateur tous travaux forestiers pour intervention auprès des maîtres d'apprentissage, CDI, expérience professionnelle obligatoire, expérience en apprentissage appréciée, 2 conseillers formation, CDI, connaissance du secteur forestier et connaissance du secteur de la formation.

Candidatures et CV à adresser à : Christian Salvignol, Directeur du Centre Forestier de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 84240 La Bastide des Jourdans, salvignol@centre-forestier.org

Archives du magazine EDT sur le site internet edt

Vous recherchez un article paru dans EDT Magazine ? L'intégralité des numéros parus d'EDT Magazine est accessible sur l'espace adhérents du site www.e-d-t.org. Choisissez vos mots clés et lancez votre recherche. Ce service est réservé aux entrepreneurs adhérents à partir de leur identifiant et de leur mot de passe.

60 000 visites en un an sur le site www.e-d-t.org

Véritable outil de travail et d'information des professionnels, l'espace adhérent EDT du site Internet de la Fédération permet le partage et le téléchargement des documents entre les adhérents, les animateurs et la Fédération nationale Entrepreneurs Des Territoires. Le site a enregistré une augmentation constante du nombre de visiteurs depuis décembre 2006. Le pic des visites a été obtenu en juillet 2007 avec plus de 4 500 visiteurs dans le mois et 60 000 sur l'année 2007.

Le chiffre : 2 %

2 % : c'est la part des céréales produites dans l'Union européenne utilisées pour la production de biocarburants selon la Commission européenne. De là à en faire la cause actuelle de l'envolée du prix des céréales, il y a donc un monde que n'hésitent pas à franchir dans la presse des commentateurs et des experts hostiles au développement de cette filière.

Restructuration bettravière

Au bouclage de notre magazine, aucune information ne filtre sur la répartition de l'aide à la restructuration entre les entrepreneurs et les planteurs. Cette répartition des 10 % du montant de l'aide doit faire l'objet d'un arrêté ministériel. Au 31 janvier 2008, les demandes d'abandon de la culture bettravière portent sur 30 000 ha, un chiffre qui pourrait être dépassé le 31 mars à l'issue d'une nouvelle période mise à profit pour l'abandon de la production. Des démarches ont été effectuées sur ce dossier tant à Paris qu'à Bruxelles pour obtenir une répartition juste et appropriée de l'aide européenne.

Faucheuses-débroussailleuses PRO-LONGER



LES PROFESSIONNELLES QUI VOUS RESSEMBLENT !



RÉDUCTION DES COÛTS

La cinématique parallélogramme du bras semi-avancé est associée à la nouvelle commande électrique proportionnelle : performances, qualité et confort de travail.



STABI-LINK®

Châssis à montage et démontage ultra-rapide. Une exclusivité brevetée KUHN.



Réseau de partenaires agréés KUHN

synonyme de : proximité, SAV professionnel, disponibilité rapide des pièces de rechange...



Entreprise Rossard : vous reprendrez bien une petite coupe !

Après plusieurs expériences professionnelles dans le domaine agricole, le mayennais Joël Rossard s'est lancé dans la prestation de travaux forestiers il y a six ans. Taille, élagage ou broyage, l'entrepreneur a trouvé sa passion et l'outil idéal, un automoteur de débroussaillage qui lui a permis d'optimiser la qualité et la sécurité dans son travail.

Chailland, la commune où est installé l'entrepreneur Joël Rossard, ne manque pas de charme. Traversé par la rivière l'Ernée, situé dans un paysage composé de plaines et de vallons semi-boisés, on imagine un petit village de montagne. Pourtant nous sommes au cœur de la région des Pays de La Loire, en Mayenne, proche de la Normandie et de la Bretagne. À l'entrée du bourg, dans une parcelle, un automoteur de débroussaillage découpe quelques grosses branches d'un arbre longeant la route. Aux commandes, niché dans sa cabine de pilotage, Joël Rossard qui s'atelle à cette tâche d'élagage, la main rivée sur la manette de pilotage et l'œil constant sur la coupe. La possibilité d'embarquer un passager à ses côtés permet au client du jour, un agriculteur, d'assister à la prestation et de donner des indications si nécessaire. L'engin est impressionnant avec son bras articulé effectuant des mouvements presque similaires à ceux d'une main, terminé par une mono lame de 900 mm de diamètre. En moins de vingt minutes, le travail est réalisé ; un préliminaire à l'abattage de l'arbre que le client effectuera lui-même. Travailler avec



Pour la conduite sur route, l'automoteur de Joël Rossard est classé (pour l'instant) en tracteur agricole et nécessite la carte grise.



Joël Rossard et sa femme Isabelle, co-gérante de l'entreprise, à mi-temps depuis 2007 pour gérer l'aspect administratif.

précision, c'est ce qu'apprécie Joël Rossard. Depuis la création de Bocage Service en 2001, sa petite entreprise, le jeune entrepreneur ne connaît pas la crise et son activité monte en puissance, doucement mais sûrement, grâce notamment aux performances de cet automoteur acquis en juin 2007, un MM 150 VR de la marque italienne Tre Emme. "J'ai d'abord sondé les clients sur l'intérêt d'avoir un tel outil", précise

Joël Rossard, en indiquant un investissement d'environ 200 000 euros dans cette machine qui existe aujourd'hui à seulement quelques exemplaires.

Objectif 1^{er} : améliorer le matériel

Depuis les débuts de l'entreprise en 2001, Joël Rossard travaillait avec des tracteurs agricoles qu'il avait adapté aux travaux forestiers. Mais cette situation ne satisfai-

sait pas pour autant l'entrepreneur, en particulier en matière de sécurité. Les cabines devaient être carénées en prévention de chute de branchage et l'équilibre des engins pouvait être une source d'inquiétude dans certaines situations. "Il y a trop de poids à l'arrière par rapport à l'avant du tracteur", explique Joël Rossard. L'utilisation d'un déport peut-être dangereuse pour l'équilibre de l'engin, car les pneus ne sont pas



L'entreprise compte aujourd'hui près de 450 clients en Pays de la Loire.

prévus à cet effet. Et à partir du moment où un tracteur passe les mines sans les accessoires qui lui sont ajoutés, contrairement à un automoteur de débroussaillage, on doit bien considérer un problème de normalisation de la machine". Ce souci de mise aux normes, Joël Rossard va pouvoir y remédier lors d'une visite au Sima en 2005, le salon international des fournisseurs de l'agriculture et de l'élevage, à Paris. C'est là qu'il découvre une machine spécialement conçue pour les travaux forestiers, bien adaptée aux terrains accidentés de sa région. "Je voulais une machine qui puisse circuler facilement et surtout qui ne risque pas de basculer dans les pentes, explique l'entrepreneur. Et puis j'avais besoin

d'un outil qui offre un bon accès en hauteur tout en étant précis". Outre ces éléments, la machine bénéficie d'un autre atout de taille, celui de pouvoir faire de la coupe par l'avant, l'arrière et sur les côtés. En 2006, le constructeur italien Tre Emme vient jusqu'à Chailland effectuer des essais avec l'entrepreneur qui, passionné d'innovation, contribue à l'adaptabilité de l'engin aux conditions et aux besoins du terrain. La commande d'un automoteur est confirmée. Début 2007, l'entrepreneur démarre avec un prototype et l'outil final lui est confié en juin de la même année. La souplesse d'utilisation et les multiples possibilités permettent à Joël Rossard d'exercer aujourd'hui plus de prestations qu'il n'en réalisait jusqu'alors et surtout dans un cadre sécurisé.

Joël Rossard : un parcours dans le secteur agricole



À 41 ans, Joël Rossard n'en a pas à sa première expérience. Dans son parcours professionnel il est d'abord connu dans sa région comme chauffeur livreur de matériel agricole. Après un dépôt de bilan de l'entreprise dans laquelle il est employé, il devient commercial en matériel agricole d'élevage. Pressentant un nouveau dépôt de bilan, il décide alors de créer sa petite entreprise de travaux forestiers, une véritable passion liée au plaisir de l'innovation technique. Il contribue notamment à la conception de l'automoteur dont il est propriétaire. "Nous étions plusieurs opérateurs comme moi et nous souhaitions une machine qui puisse être polyvalente et passer dans des zones étroites, explique-t-il. Quand on trouve un constructeur qui vous écoute c'est un gros soulagement". Ce qu'il préfère dans son métier : l'élagage. "Il y a du mouvement. On doit amener la mono lame à la branche, sans rien casser. C'est l'activité la plus compliquée et donc la plus intéressante", conclut Joël Rossard. L'entrepreneur a suivi une formation sur la taille en verger dans un lycée agricole. Mais son métier il l'apprend avant tout en autodidacte sur le terrain et par la lecture de revue technique. Sa récente adhésion au syndicat EDT en décembre dernier (lors du salon des ETA au Mans) s'inscrit dans une continue quête de professionnalisation de son métier, dans le but d'échanger avec d'autres entrepreneurs et faire connaître les possibilités de ses outils.





Essieux lourds MONROC
Boggies droits et suiveurs jusqu'à 22 tonnes
Freins jusqu'à 420 x 180



MONROC

Bureau d'études : 02 51 98 52 07 • scs.technique@monroc.fr
Service commercial : 02 51 79 11 11 • accueil@sonamia.fr

La force du mouvement



Avec son automoteur Joël Rossard peut réaliser un travail très propre en verger qui satisfait pleinement ses clients.

“Débroussailler devient un véritable métier de précision, insiste Joël Rossard qui ne se connaît aucun concurrent en Mayenne. Il y a nécessité de qualifier cette activité. Demain tout le monde peut acheter des machines et faire des règles de sécurité doivent être impérativement respectées”.

Des clients séduits

L'entreprise travaille désormais pour près de 450 clients, principalement des collectivités, des agriculteurs et des particuliers, en considérant une augmentation de clientèle d'environ 15 % par an, selon l'entrepreneur. Ses activités l'occupent toute l'année. *“Je travaille sur un rayon de 25 km auxquels s'ajoutent des déplacements effectués via des transporteurs pour réaliser des prestations dans d'autres départements : Maine-et-Loire, Sarthe, Ille-et-Vilaine et Manche”*, explique Joël Rossard qui travaille en solo mais qui s'appuie également sur deux saisonniers. Élagage, broyage, nettoyage de haies et de jeunes pousses d'arbres (tour de champ), nettoyage de fossés et grand talus, ramassage des bois tombés dans les rivières et même déneigement de routes l'hiver, l'entrepreneur peut réaliser de nombreux travaux grâce à son engin. Sa facilité d'adaptation lui permet aussi de passer dans les étroits couloirs des vergers à

pommiers, comme le confirme un producteur de la région : *“L'objectif est notamment de laisser un passage de trois à quatre mètres entre les rangs de pommiers*, explique Jean-Yves Grosnier, propriétaire de 15 ha de verger. *Un tracteur ne donnerait pas un bon résultat. Mais la machine de Joël Rossard est parfaite car elle peut faire de la coupe en frontal et du broyage en même temps, ce qui nettoie très bien le chantier”.* Joël Rossard estime que dans les années à venir ses activités vont encore se développer. *“L'aspect coupe et broyage est très appréciable, explique-t-il en évoquant l'interdiction de brûler. Des clients récupèrent le bois déchiqueté pour le valoriser dans une filière de compost. J'envisage une association avec des agriculteurs pour valoriser le bois perdu dans une filière bois énergie. Nous sommes en réflexion. Mais il nous faut encore trouver des clients”.* Depuis 2007, Joël Rossard est en SARL. Preuve en est de la bonne santé de l'entreprise, sa femme, Isabelle, ex-conjointe collaboratrice y est maintenant co-gérante et occupe un poste à mi-temps pour l'administratif. L'objectif de l'entrepreneur pour les années à venir : se séparer des tracteurs, acquérir de nouveaux automoteurs et former du personnel. L'avenir est devant lui.

Frédéric Ripoche ■



Avec une puissance de 150 ch., un carénage complet de la cabine, la possibilité de travailler en frontal, par l'arrière et sur les côtés mais aussi de pouvoir se déplacer en crabe, l'automoteur MM 150 VR de Tre Emme convient parfaitement aux besoins de Joël Rossard, en efficacité comme en sécurité.



Chailland, en Mayenne, où est installée Bocage Service est une région vallonnée qui exige des machines très stables.

Matériel de l'entreprise

- 1 automoteur de débroussaillage MM 150 VR Tre Emme avec mono lame de 900 mm de diamètre sur bras Noremat 83 T + lamier de 4 scies de diamètre 700 mm + pince à bois + débroussailleuse (bras d'éparage).
- 1 tracteur 5 140 Case IH avec débroussailleur Rousseau
- 1 tracteur 845 Case IH avec faucheuse d'accotement
- 2 broyeurs Desvoy et Noremat



Entrepreneurs italiens Cap sur le service et la diversification

Comme en France, les entrepreneurs italiens cherchent à diversifier leur activité économique pour faire face à un monde agricole en profonde mutation. Leur quotidien et leurs préoccupations sont proches de ceux des entrepreneurs français.

En Italie, en ce début d'année 2008, le monde agricole italien s'est donné rendez-vous à la foire agricole de Vérone. Comme au Space ou au Sima, l'ensemble des fournisseurs du monde paysan est présent. C'est le cas bien entendu des entrepreneurs qui accueillent sur un stand conséquent leurs clients ou leurs fournisseurs. "On peut être optimiste pour le monde agricole italien. On sent que les pouvoirs publics, les milieux politiques ont pris conscience de l'importance de l'agriculture et de son rôle pour nourrir les Italiens. Dans les années 70 aux années 90, l'intérêt allait vers l'industrie. Aujourd'hui, le vent tourne un peu et il y a une prise de conscience pour la mission de l'agriculture et les entrepreneurs ont leur



Angelino Livio a diversifié son activité. Si l'agriculture reste majoritaire, il travaille aussi pour sa ville et pour le secteur des travaux publics. Avec son fils, il a un projet de production d'électricité à partir de la biomasse.

mot à dire", explique Aproniano Tassinari, le président d'Unima le principal syndicat d'entrepreneurs italiens. En Italie comme en France, le poids économique des entrepreneurs est colossal : même si il ne représente que 1% des acheteurs de machinisme agricoles, ils ont réalisé 30% des investissements du sec-



Rinaldo Garburro dirige une ETA familiale dans les environs de Vérone. Son entreprise possède 7 moissonneuses batteuses et 12 tracteurs. Les céréales et le maïs représentent l'essentiel de son activité. Il cherche à développer les services et à accompagner les agriculteurs dans l'emploi des phytosanitaires notamment.

teur soit environ 850 millions d'euros. Au total, leur activité brasse 3,6 milliards d'euros. Aproniano Tassinari et le syndicat Unima cherchent à transformer cette légitimité économique en légitimité politique. Contrairement à la France, il y a encore beaucoup de petites exploitations qui ne peuvent pas investir

dans du matériel et qui ont donc recours au service des ETA, qui sont essentiellement des entreprises familiales. C'est le cas notamment de Rinaldo Garburro et d'Angelino Livio, tous deux entrepreneurs près de Vérone. Rinaldo travaille avec ses fils. L'ETA possède 7 moissonneuses et 12 tracteurs

CHAPTRACK
MATY-COM

Porte-outils
agile, maniable,
polyvalent, puissant

Présent au
Salon Bois Energie
Stand Z 75

ELIATIS - BP 71 - 38430 MOIRANS - Tél. 04 76 35 30 08 - www.eliatis.com

MAGSI
ACCESSOIRES
www.magsi-agri.fr

SPECIAL FENAISON
Une gamme complète d'accessoires pour
**CHARGEURS
TÉLESCOPIQUES
TRACTO-PELLES**

Fourche à bottes carrées
Benne à grappin
Pince libellule
Pique bottes

Tél. : 02.98.24.10.00
Fax : 02.98.24.11.11

Contactez votre
fournisseur habituel.

ZA de Bel Air
29450 SIZUN

de marque New Holland. Pour amortir son matériel, Rinaldo a un large secteur avec environ 15 000 ha où les céréales et le maïs constituent l'essentiel de l'activité. "Aujourd'hui, notre principal souci est de ne pas pouvoir répercuter la hausse du coût de l'énergie. Les prix de nos prestations restent stables alors que le gasoil a pris 35 % en deux ans", souligne l'entrepreneur. L'agriculture, il y croit encore beaucoup et si il ne néglige pas la diversification vers des activités d'entretien des routes ou autre, Rinaldo veut développer le secteur du conseil aux exploitants agricoles. "Cette activité est plus rémunératrice alors on cherche à la développer". Cette volonté de se diversifier est d'autant plus forte que l'entrepreneur a parfois du mal à trouver de la main d'œuvre. "Contrairement aux agriculteurs, on ne fait pas appel à une main d'œuvre immigrée. C'est le cas notamment sur les exploitations laitières où l'on voit de plus en plus d'indiens effectuer la traite. On voit aussi des ouvriers venir du maghreb et plus rarement de Pologne. On a besoin de main d'œuvre saisonnière alors que les gens sont à la recherche d'une stabilité". Avec l'envolée des prix des céréales, Rinaldo reste confiant dans l'avenir même si son souci reste le maintien de marges rémunératrices qui lui permettent de maintenir son revenu et de continuer à investir pour rester compétitif. Il est d'autant plus confiant qu'il se situe dans une région agricole importante avec des structures ayant une bonne assise économique. "Les exploitations restent assez diversifiées. Dans les environs de Vérone, il y a des céréales, du maïs, du riz, de l'arboriculture et de la vigne. Il

est évident que les exploitants agricoles ne peuvent pas investir dans du matériel dans des secteurs aussi diversifiés alors ils font appel à nos services", explique Rinaldo.

Entretien des espaces verts et travaux publics

Côté diversification, Angelino Livio et son fils ont un projet de diversification dans l'agro-énergie pour produire de l'électricité à partir de la biomasse. Ce projet devrait toucher environ 7 000 ha de maïs. "On essaye aussi de se diversifier en travaillant pour les communes où pour l'entretien des golfs car c'est une activité qui paye bien mais il y a de la concurrence et les entrepreneurs de travaux agricoles ne sont pas attendus alors il faut se faire une place", assure Angelino Livio. Cet entrepreneur a déjà développé l'entretien des espaces verts et travaille aussi pour le secteur des travaux publics. Mais attention, les italiens restent prudents : "Aujourd'hui, on le voit il y a un engouement pour les énergies vertes, qui sont d'ailleurs le thème de la foire agricole de Vérone, mais notre métier à nous, entrepreneurs de travaux agricoles, reste la récolte, la moisson pour l'alimentation humaine ou animale. C'est le cœur de notre métier. On doit se diversifier dans l'entretien des jardins et espaces verts, dans l'entretien des golfs ou encore dans les énergies vertes mais il ne faut pas oublier notre métier d'origine. Notre métier doit encore se professionnaliser pour offrir un service irréprochable à nos clients", rappelle Aproniano Tassinari, président d'Unima.

Erwan Le Duc ■

Un chiffre d'affaires basé sur la récolte des céréales

En Italie, les céréales restent la principale source d'activité des entrepreneurs italiens. Les céréales représentent 40 % du chiffre d'affaires des entrepreneurs, derrière on retrouve les cultures industrielles avec environ 22 % du chiffre d'affaires. Dans ces cultures, on trouve la betterave sucrière, une production en crise, et particularité de l'Italie, la tomate produite et récoltée, de façon industrielle. Les ETA sont très présentes sur ce créneau. Le maïs à destination de l'alimentation animale est lui aussi une activité importante : environ 15 % du chiffre d'affaires. Ensuite, on trouve les cultures fruitières.

Une situation forestière assez préoccupante

La surface forestière nationale a été estimée par l'Isat à un peu plus de 6,8 millions d'ha, soit environ 25 % du territoire italien. Sur une base différente, l'inventaire forestier national et du charbon (IFNC) attribue aux forêts une superficie supérieure à 10 millions d'hectares, équivalant à 34,7 % du territoire national. Au cours de la décennie 1990 - 2000, le taux d'extension forestière a été estimé à 0,3 % par an environ alors que la moyenne européenne se situe autour de 0,1 %. La croissance graduelle des forêts s'est essentiellement produite au détriment des pâturages et des zones agricoles. Plus de 50 % de la superficie forestière nationale est traitée en taillis et en taillis sous futaie, en particulier dans les régions du centre de l'Italie. Les futaies sont elles constituées pour près de 46 % de formations exclusives de conifères, les plus productives étant situées dans les régions du Nord-Est. C'est en montagne que se situent 60 % des bois productifs et 35 % sur les collines. Au cours de ces vingt dernières années, leur production est passée de 136 581 ha en 1982 à 94 871 ha en 2004. Les forêts italiennes appartiennent à 60 % à des particuliers et présentent un morcellement et une typologie de gestion et donc de productivité d'une grande disparité. En 2004, plus de 95 000 autorisations de taille, dont environ 86 000 pour les propriétés privées qui obtiennent des abattis moyens inférieurs à un hectare, ont été délivrées. Les régions qui comptent le plus grand nombre d'abattis et la plus grande superficie sujette à la taille présentent un pourcentage de surfaces boisées élevé (Calabre, Trentin, Lombardie).

L'intensité des tailles est plus élevée dans les régions les moins boisées, telles que l'Ombrie, le Latium, le Molise et la Campanie. Le réseau national pour le contrôle des écosystèmes forestiers indique une situation préoccupante pour plus d'un quart de la superficie forestière nationale. Parmi les pathologies et les dégradations les plus courantes, citons les attaques de parasites, qui touchent 9 % des bois, suivies des dommages provoqués par les événements météorologiques ou climatiques intenses (5,6 %) et par le pâturage ou le gibier (3,2 %).

Un syndicat créé en 1946

En Italie, deux syndicats défendent les intérêts des entrepreneurs. Le plus important d'entre-eux est Unima. Fondé en 1946, le syndicat fédère environ 8 000 entreprises. Ce syndicat est adhérent au Ceettar. L'organisation d'Unima est calquée sur celle du pays à savoir que l'Italie est subdivisée en 20 régions (15 de statut normal et 5 régions autonomes), elles-mêmes divisées en 109 provinces. Pour sa part, Unima regroupe 5 fédérations régionales qui elles-mêmes réunissent 42 fédérations provinciales. Au final, un entrepreneur adhère à une fédération provinciale et c'est cette entité qui est affiliée à la fédération régionale, qui elle-même est membre d'Unima. Originalité italienne, le président d'Unima Aproniano Tassinari, n'est pas un entrepreneur, il est issu du monde industriel et plus spécialement de la filière agro-équipement. Il a notamment été vice-président du groupe New Holland. En Italie, il y a une forte

disparité entre le Nord et le Sud du pays, disparité qui se retrouve dans l'ensemble des composantes de la vie économique. Unima est donc bien mieux structurée dans la moitié septentrionale. Reste qu'aujourd'hui le syndicat cherche à se développer dans le Sud. Signe de cette volonté de s'ouvrir au Sud du pays, le dernier congrès du syndicat s'est tenu dans les Pouilles dans la ville de Bari. Comme en France, Unima doit faire face à une profonde restructuration de l'industrie sucrière avec la fermeture d'usines sucrières. Résultat, comme en France, les entrepreneurs payent le prix fort de la réforme et Aproniano Tassinari est peu optimiste quant à l'avenir de la filière sucrière dans la péninsule Italienne. Le syndicat des entrepreneurs Italiens a aussi mené des accords préférentiels avec les fournisseurs de ces adhérents comme Bayer Crop Science, Isagri, Claas, New Holland, Trellborg... Les adhérents du syndicat ont des tarifs, des

moyens de financement privilégiés ou encore des formations dans les entreprises partenaires.



Aproniano Tassinari préside le syndicat Unima, qui reste le principal syndicat d'entrepreneurs italiens.

- stronger than the rest



Épandeurs à fumier
9 à 29 m³
Largeurs de travail jusqu'à 24m
hérissons verticaux
ou table d'épandage

Gagner du temps en épandage?



Tonnes à lisier
15 à 25 m³
pendillards ou enfouisseurs
DPAE, gros débit chantier
SANS COMPRESSEUR

Pompes et brasseurs
Hautes capacités

SAMSON AGRO A/S

www.samson-agro.com

Crédit-bail ou emprunt ? Comparez !

Chaque mode de financement a des incidences comptables, administratives et fiscales particulières. Nous vous proposons un zoom sur le crédit-bail, qui vous permettra de l'étudier soigneusement avant de vous engager.

Prenons l'exemple d'un fourgon coûtant 37 000 € TTC. Comparons le financement sur 5 ans soit par un crédit-bail, soit par un emprunt, les remboursements étant mensuels dans les deux cas.

Quels sont les flux de trésorerie engendrés par chaque mode de financement ?

Tout d'abord, comparons le montant des échéances.

Avec un taux du crédit-bail mensuel de 1,9 %, le montant du loyer mensuel s'élève à 703 € hors taxes (37 000 € x 1,9 %).

Le montant à payer sur 5 ans s'élèvera à 42 180 €. Si vous exercez l'option de rachat en fin de période (370 €), le montant total atteint 42 550 €.

En cas de financement par emprunt mensuel au taux de 4,80 %, le montant de chaque échéance s'élève à 695 €, soit 41 700 € au total. Sur 5 ans, le crédit-bail coûte 850 € de plus que l'emprunt.

Ensuite, comparons les décalages de trésorerie. Le premier loyer du crédit-bail est à régler tout au début, au moment de la signature du contrat. Dans le cas d'un emprunt, l'annuité sera décaissée au terme de la périodicité de remboursement prévue : trimestrielle, semestrielle, annuelle. Il faut donc actualiser les sommes payées à des dates différentes pour les comparer valablement. Dans notre exemple, les périodicités des deux modes de financement sont mensuelles, il n'y aura qu'un mois de décalage entre le paiement du premier loyer, immédiat, et le remboursement de la première mensualité, au bout d'un mois. C'est pourquoi un calcul actualisé affiné ne fait apparaître qu'un écart supplémentaire de 16 €, toujours en faveur de l'emprunt.

Comparaison des remboursements mensuels

| | Crédit-Bail | Emprunt |
|------------------------------|-----------------|-----------------|
| Durée | 5 ans | 5 ans |
| Périodicité de remboursement | Mensuelle | Mensuelle |
| Taux | 1,90 % | 4,80 % |
| Échéance ou loyer mensuel | 703 € HT | 695 € |
| Montant à payer sur 5 ans | 42 180 € | 41 700 € |
| Rachat | 1 % = 370 € | Mensuelle |
| Total | 42 550 € | 41 700 € |

Mesurer l'incidence de la TVA sur la trésorerie

Lorsque vous financez un achat par emprunt, vous devez acquitter la TVA immédiatement. Alors qu'avec le crédit-bail, la TVA est intégrée à chaque échéance, évitant un à-coup de trésorerie.

Cette différence pénalise-t-elle fortement l'emprunt ? Pas si sûr...

En effet, vous devez toujours faire l'avance de TVA pour quelques temps avant d'être remboursé, aussi bien en cas d'achat que de crédit-bail.

Reprenons notre exemple, en considérant que l'entreprise a opté pour la TVA mensuelle et que la TVA payée est récupérée au bout d'un mois.

Le coût du financement de la TVA sera le suivant :

- Hypothèse crédit-bail : il y aura 138 € de TVA à payer sur chacun des 60 loyers mensuels (703 € x 19,6 %).

Si vous empruntez tous les mois pour financer ces 138 €, cela vous coûtera 0,54 € par mois, soit 33 € sur 60 mois.

- Hypothèse achat et financement par emprunt : vous paierez 7 522 € de TVA ; les frais financiers engendrés par un mois de financement de cette TVA s'élèveront à 28 € (7 522 € x 4,7 % / 12 mois).

- L'écart de financement sur un mois de la TVA est inférieur de 5 € en faveur de l'emprunt.

Dans l'hypothèse emprunt, il n'y a pas lieu d'actualiser les frais financiers engendrés par l'avance de TVA, car elle est à payer immédiatement.

Les frais financiers engendrés par l'avance de TVA faite en cas de crédit-bail seront à payer chaque mois sur 5 ans. Si l'on actualise ces frais financiers, ils passent de 33 € à 29 €. A un euro près, ils sont identiques dans les deux cas : 28 € dans l'hypothèse emprunt.

Coût du financement de la TVA

| | Crédit-Bail | Emprunt |
|---|---|------------------------|
| Paiement de la TVA | Tous les mois : 703 € x 19,6 % = 138 € | À l'achat : 7 522 € |
| Frais de financement de l'avance de trésorerie* | 33 € | 28 € |
| Frais Financiers actualisés | 29 € | 28 € |

* Hypothèse : taux d'emprunt de 4,7 %

L'emprunt généralement moins cher

En général, l'emprunt coûte moins cher que le crédit-bail. L'emprunt devient même encore plus intéressant si vous choisissez une périodicité de remboursement plus longue (trimestrielle, semestrielle ou annuelle). Toutefois, en cas de périodicité de remboursement rapide, l'écart entre les deux formules est relativement réduit. Le crédit-bail peut fournir une alternative dans certaines situations. Notamment lorsque le chef d'entreprise ne peut pas apporter les garanties suffisantes au banquier (achat de beaucoup de matériels ou véhicules...). Dans ce cas, le banquier reste propriétaire des biens au cas où des difficultés financières surgiraient.

Étudier les avantages fiscaux

Le loyer du crédit-bail constitue une charge déductible du résultat. À première lecture, si l'on met en parallèle l'échéancier des loyers du crédit-bail et le tableau d'amortissement de l'immobilisation achetée, on remarque que le crédit-bail se caractérise généralement par un premier terme d'un montant nettement plus élevé que les suivants. Ceci pourrait paraître séduisant aux yeux d'une entreprise désireuse de réduire son résultat. Mais, attention, les règles fiscales et comptables de déductibilité des charges nous obligent à ne pas en rester aux seuls termes du contrat... En effet, si le contrat de crédit-bail prévoit des délais de location anormalement brefs et un prix de rachat trop bas compte tenu de la durée normale d'utilisation du bien concerné, l'administration fiscale peut requalifier le crédit-bail en vente dite "à tempérament", c'est-à-dire en vente où le transfert de propriété est différé. Dans ce cas, la déductibilité des versements est refusée. De plus, les amortissements qu'un acquéreur aurait pu pratiquer ne se déduiraient pas non plus, faute d'avoir été comptabilisés.

En outre, la jurisprudence a souligné au cours de l'année passée que déduire des loyers d'un montant inégal ne se justifie comptablement et fiscalement que si l'échéancier traduit une inégalité dans la prestation fournie tout au long de la durée du contrat.

En conséquence, une première échéance élevée sera retranchée dans sa totalité uniquement si elle est la contrepartie d'une prestation particulière. Tel ne sera pas le cas

de la simple mise à disposition d'un bien pour la durée du contrat, même si ce bien perd sa valeur dans le même temps. La démonstration de la pertinence d'un montant élevé sera d'autant plus difficile à apporter que la période qu'il couvre est courte.

À défaut de pouvoir justifier de l'inégalité dans la fourniture de la prestation, la fraction du loyer considérée comme excédentaire s'analysera comme une charge constatée d'avance, c'est-à-dire comme le paiement d'une prestation de service dont la fourniture n'interviendra qu'au cours d'un exercice ultérieur et sur les résultats duquel seulement il y aura lieu de l'imputer. Le montant déductible chaque année serait ainsi recalculé et le premier loyer étalé sur la durée du contrat. À noter : si le bien est acheté, l'entreprise peut l'amortir de manière dégressive, ce qui peut ainsi s'avérer dans certaines situations plus opportun que de le louer par crédit-bail.

**Devaud, conseiller d'entreprise
et Gil Perdriol, fiscaliste ■**

Le crédit-bail est un contrat composé de deux parties :

- une location de bien ,
- une promesse de vente du même bien, pour sa valeur résiduelle en fin de bail.

Crédit-bail et taxe professionnelle

Les biens pris en crédit-bail sont retenus dans la base d'imposition à la taxe professionnelle du locataire. Leur valeur locative est déterminée en fonction du prix de revient d'origine stipulé dans l'acte ; elle n'est pas modifiée lorsque, à l'expiration du contrat, les biens sont acquis par le locataire pour leur valeur résiduelle.



SINCE 1921

La Mouette s.a.
Fabriqueur - Distributeur



Ficelles polypropylène et sisal > La Mouette

Filets presses balles rondes > La Mouette Ostex 2100 m - 2600 m - 3150 m - 3600 m - 4000 m - 4200 m

Films enrubannage > La Mouette WRAPfilm et SILAWRAP

N°Vert 0 800 91 47 54
APPEL GRATUIT

Distribution pour la France et le Bénélux : La Mouette
Rue Catrice 5, BP 525 - B - 75000 TOURNAI 1 (Belgique)
Tél. Int. (00) 32 69 88 89 10 - Fax Int. (00) 32 69 84 39 60
E-mail : info@lamouette.eu

Les entrepreneurs européens parlent d'une seule voix

En Europe, les entrepreneurs arrivent à parler le même langage. En tout cas, ils vont vivre ensemble une profonde mutation de la Pac. Le vent du libéralisme va souffler sur le monde agricole et les entrepreneurs doivent suivre les courants porteurs d'un nouveau marché avec moins de gardes-fou. Malgré tout, la prestation de services semble avoir de beaux jours devant-elle.

Dans le monde agricole, on parle souvent assez mal les langues étrangères et pourtant les entrepreneurs européens n'ont pas de mal à se comprendre. Question d'état d'esprit ? Peut-être. Mais les entrepreneurs se comprennent surtout car ils partagent une vision commune de l'avenir de leur profession. En tout cas, c'est ce qui ressort d'une réunion organisée le 8 février par la Ceettar (Confédération européenne des entrepreneurs de travaux techniques et ruraux) dans le cadre de la foire agricole de Vérone en Italie. En Belgique, en France, en Italie, aux Pays-Bas ou en Allemagne, les syndicats d'entrepreneurs ont notamment en commun de vouloir professionnaliser leur métier en garantissant une qualité de service. *"En France, la démarche qualité prend le nom de qualiTerritoires. C'est une qualification par activité et dans les démarches on a cherché à associer nos clients. Cette qualification vise à garantir à nos clients une qualité de services. Pour garantir une bonne utilisation des phytos, on a aussi travaillé à la définition d'une norme et à la réforme de l'agrément des entreprises pour l'application et la distribution des produits*



Pour Guido Tampieri, secrétaire d'État italien à l'agriculture, la Pac va à nouveau évoluer avec un découplage des aides, une régionalisation des montants et un renforcement du second pilier. Il estime aussi que l'agriculture va devoir faire face à un challenge sans précédent : produire plus pour répondre à l'évolution de la demande alimentaire aussi bien qu'à la demande énergétique. Le tout en consommant moins d'énergie et en respectant la nature.



Gérard Napias préside la Confédération européenne des entrepreneurs de travaux techniques et ruraux, qui vient de mener un combat important pour défendre les entrepreneurs après la mise en place de la réforme sucrière à l'échelle européenne.

phytosanitaires (Dapa)", rappelle Gérard Napias le président de la fédération EDT et de la Ceettar.

Aux Pays-Bas, les entrepreneurs ont eux-aussi lancé une démarche pour confirmer la qualité sanitaire des récoltes. En Allemagne, les entrepreneurs ont lancé une démarche identique et notamment vis-à-vis des minoteries ou des usines de fabrication des aliments du bétail. Côté formation des jeunes, ils ont mis en place un cycle éducatif spécifique pour devenir entrepreneur et ce avec l'appui de l'État et de plusieurs Länder. En Belgique, le programme de certification est le "copié-collé" du modèle hollandais. Une première forme de mise en commun qui pourrait peut-être inspirer l'ensemble des entrepreneurs européens pour une harmonisation des mesures et l'instauration d'une certification européenne, on n'en est pas encore là. De part et d'autre de l'Europe, les entrepreneurs ont en commun des conditions de circulation difficile et des codes de la route qui n'ont pas évolué depuis des décennies. Dans chaque pays, les syndicats cherchent à faciliter les conditions de circulation : *"Aux Pays-Bas, rien n'évolue*

et les agriculteurs veulent un *statu quo*”, ajoute Jan Maris, directeur du syndicat hollandais. En Italie, même constat et les demandes de changement ne voient pas le jour. “*Il y a une opposition au changement*”, constate pour sa part Roberto Guidotti du syndicat italien Unima. Outre des conditions de circulation difficiles, les entrepreneurs de travaux agricoles ont en commun la Pac avec des retombées indirectes sur leur business. “*On subit la concurrence déloyale des agriculteurs qui perçoivent des aides européennes pour s’équiper*”, poursuit le représentant belge Johan Van Bosch. Ce constat est général et les entrepreneurs aimeraient être sur le même pied d’égalité. Mais, tous les entrepreneurs européens ont aussi en commun la difficulté de se faire admettre en tant qu’interlocuteurs au moment de la mise en place de tables de travail ou de discussions. Les syndicats d’entrepreneurs cherchent à se faire une petite place. En Italie, la réunion organisée par la Ceettar a eu la visite de Guido Tampieri, le secrétaire d’État italien à l’agriculture. Signe que les choses ne demandent qu’à évoluer.

La Pac à l’heure des changements

Mais attention, la Pac va à nouveau subir un lifting en profondeur et la retouche à venir est d’inspiration libérale. Les gardes-fous qui protègent le monde agricole risquent de sauter un à un. C’est en juin 2008 que le travail de réflexion sur la nouvelle Pac va s’ouvrir. Ce chantier se fera sous la présidence européenne de la France au deuxième semestre 2008. La Pac va changer et les propos Guido Tampieri montrent que certains changements sont déjà pres-

que acquis. Reste que si les nouvelles orientations de la Pac seront fixées en 2008, son cadre budgétaire sera lui décidé en 2009. “*Toutes les mesures de régulation du marché vont être supprimées : quotas laitiers, suppression des interventions. Il faut regarder le secteur porcin actuel et se dire que les marchés agricoles de demain ressembleront peut-être à cela*”, souligne Angelo Frascanelli, un enseignant de l’Université de Perugia. Bien sûr tout ceci ne touche pas directement les entrepreneurs mais ceux-ci vont en subir les conséquences. Les dommages collatéraux peuvent être importants. “*Pour garder le contact avec le marché agricole, il va falloir comprendre et anticiper le marché en réalisant des études ou en organisant des veilles. Les agriculteurs n’auront plus aucune protection. Le découplage des aides risque d’être total et ne sera plus sur la base de références historiques. Chaque agriculteur percevra une aide quelle que soit sa production*”, poursuit l’enseignant en économie. Les bonnes nouvelles viennent du fait que la réalité du cours mondial dans toutes les productions va demander aux exploitations agricoles d’être encore plus compétitives et elles devront sans aucun doute limiter leur frais fixes et les investissements dans le matériel. Les paysans auront de moins en moins intérêt à investir dans de la ferraille pour pouvoir rester compétitif par rapport à leurs concurrents mondiaux. La délégation des travaux agricoles aux entrepreneurs a donc un bel avenir et une belle carte à jouer.

Erwan Le Duc ■

LA NOUVELLE GÉNÉRATION D’ESSIEUX POUR MACHINES AGRICOLES



COLAERT ESSIEUX sa
11 bis Route Nationale
59189 STEENBECQUE
Tél. +33 3 28438550
Fax : +33 3 28436863

E-mail : commercial@colaertessieux.fr
www.colaertessieux.fr

Krone mise sur la Big X

Le 17 janvier dernier, Krone a invité environ 80 entrepreneurs du quart Nord-Ouest de la France à visiter son usine située à Spelle dans le l ander de Rh enanie du Nord Westphalie. L'objectif  tait double : renforcer son image aupr es des entrepreneurs et pr esenter l'ensileuse Big X.

“Qualit t f r Landwirtschat”, “Qualit t sichert Arbeitspl tze” : des devises que les employ es de Krone contemplant chaque jour sur les plafonds de leur usine. Voil  pour la culture d'entreprise chez Krone. Pas de doute, ici, on est en Allemagne et l'on ne badine pas avec la qualit  comme ont pu le constater les entrepreneurs invit s   d couvrir l'usine de Spelle. Sur les ateliers de montage des ensileuses ou des big-baller, chaque chose a une place, rien ne d passe, la propret  des locaux laisse r veur m me si il est vrai qu'on a l'habitude de recevoir des visiteurs. Il faut dire que Krone reste une PME familiale, une grosse PME certes mais une PME tout de m me qui est au main de la famille Krone et o  les Bernard Krone se succ dent   la t te de cette success-story made in Germany. Signe de la volont  d'aller de l'avant, une nouvelle ligne de peinture a  t  install e. Globalement, Krone a investi 15 millions d'euros dans cette nouvelle unit . Les carnets de commandes sont remplis et les lignes de montage tournent   plein. Ici pas de 35 heures.

La Big X, puissance et pr cision de coupe et de hachage

Mais au del  de ses infrastructures, Krone avait pour objectif de montrer la nouvelle ensileuse Big X. La



L'entreprise familiale Krone s'est lanc e en 2000 sur le secteur des ensileuses. D s le d part, elle a fait le choix de la puissance avec les premi res Big X. La PME cherche maintenant   renforcer sa notori t  en misant sur les entrepreneurs.

gamme se d cline en quatre mod les  quip s de moteur Mercedes Tier III d'une puissance comprise entre 510   1020 ch : 510 ch pour la Big X 500, 653 ch pour la Big X 650, 826 ch pour la Big X 800 et 1020 ch pour la Big X 1000. La Big X 1000 et la Big X 800 reprennent le concept de deux moteurs accoupl s par un bo tier synchrone. La Big X 800 dispose ainsi d'une puissance de 826 ch dont 510 ch sont d livr s par un moteur six cylindres 12,8 litres et 316 ch par un second six cylindres 7,2 litres. Sur route et   l'herbe, seul le premier moteur est actif afin de r duire la consommation. M me concept pour la Big X 1000  quip s de deux moteurs six cylindres de 510 ch. Ces mod les donnent une large place   l'intelligence embarqu e gr ce notamment   la console ConstantPower qui permet

de r gler simplement depuis la cabine la sollicitation du moteur et la machine adapte automatiquement la vitesse d'avancement.

Au travail, le Pick-up EasyCollect a  t  con u pour assurer une r gularit  d'alimentation. Sa conception modulaire brevet e limite fortement son poids et la maintenance. Sa longueur varie de 8   14 rangs. Diff rents palpeurs permettent le guidage automatique de l'ensileuse ainsi qu'un ajustement automatique de la hauteur et de l'inclinaison du bec en fonction du relief. Le repliage en deux parties de ce bec n'est pas utilis  au transport du fait de sa hauteur. Il est n cessaire d'utiliser un chariot. Un repliage en portefeuille,   l'image du bec 14 rangs de la Big X 1000, sera bient t disponible selon le constructeur. D'ailleurs, ce bec int resse plusieurs constructeurs, signe sans

doute d'une bonne efficacit . Pour l'ensilage plante enti re pour l'ensilage ou la biomasse, Krone propose la barre de coupe directe Xdisc d'une largeur de travail de 6,20 m tres. La vis d'alimentation sur-dimensionn e garantit une alimentation de la r colte vers les rouleaux de pr -pressage et ce sans perte ni risque de bourrage.

Le flux de r colte est absorb  par six rouleaux d'alimentation   entra nement hydraulique puis par un rotor hacheur dot  de 20, 28 ou 40 couteaux en V. Gr ce   l'entra nement hydraulique en continu, la longueur de hachage peut se r gler depuis la cabine du conducteur. La largeur du rotor est de 800 mm de diam tre. Le r sultat de ce montage est une  conomie de carburant pouvant aller jusqu'  16,4 %.

Erwan Le Duc ■

La Pac sous haute tension

Le 23 février, Nicolas Sarkozy a investi le grand ring des concours de races bovines pour prononcer un discours officiel. Une occasion de préciser sa position sur la politique agricole commune (PAC), dont il souhaite la refonte. De passage au Sia, la commissaire européenne à l'agriculture Mariann Fischer Boel a rappelé pour sa part le contexte international avec le couperet de l'OMC.

“La PAC, c'est la première politique européenne. Ceux qui veulent la détruire ne croient pas en l'Europe”, a lancé Nicolas Sarkozy en visite au Sia le 23 février dernier. Le président de la République a d'ores et déjà indiqué que la Pac serait l'une des priorités de la présidence française de l'Union européenne. Au second semestre devra être bouclé ce que les spécialistes appellent le “bilan de santé” de la Pac, une simple adaptation de la réforme de 2003, en attendant la prochaine, en 2013. Nicolas Sarkozy a promis d'engager dès la présidence française de UE en juillet une “refondation” par des discussions de fond sur son avenir après 2013, terme de son budget fixé par la réforme de 2003. Le président souhaite notamment la réinstauration de la préférence communautaire, qui a longtemps été à la base

du marché commun. “Les idées conductrices” du bilan de santé de la Pac “sont en cohérence” avec celles exprimées par M. Sarkozy a déclaré Mme Fischer Boel, lors d'un point presse commun avec le ministre français de l'Agriculture Michel Barnier au salon de l'agriculture. Au delà de ces déclarations, il n'en reste pas moins qu'il existe une vision assez différente de cette refondation de la Pac. En toile de fond, la commissaire rappelle le contexte international avec l'OMC et ses prérogatives : elle a précisé que la mise en place de la préférence communautaire pourrait poser des “problèmes avec l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)”. Et puis, il faut rappeler que la Commission a présenté ses propositions à la fin de l'année dernière. Bruxelles souhaite orienter davantage la production vers les



Mariann Fischer Boel, est la commissaire européenne chargée de l'agriculture et du développement rural dans la Commission Barroso.

besoins du marché, en limitant les mécanismes de régulation (quotas, jachères, rachats de stocks d'inventus, subventions liées à la production choisie...). L'avenir de l'agriculture française, première en Europe et principale bénéficiaire des soutiens, avec près de 10 milliards d'euros, va se jouer au cours du deuxième semestre 2008. Face au lobbying actif

des pays européens non agricoles, emmenés par la Grande-Bretagne, la France, premier pays bénéficiaire de la PAC, a bien compris que si elle ne proposait rien, elle perdrait tout. La volonté de la France est donc d'engager dès 2008 la discussion sur la réforme de 2013, sans attendre les échanges de vues sur le budget européen en 2010, afin que les décisions finan-

**Economie Energie
ECO CARBURANT**

Retrokit®

Présents au 76^e Congrès National des ETA 27-28 mars

SPAD®

Consommez moins de GAZOIL jusqu'à 60%

Tél. 02 35 09 30 50 - www.biort.com

Bio-Ressources TECHNOLOGIES

UN SAVOIR-FAIRE RECONNU

10 à 32 T

8 à 22 m³

• BENNES Agricoles, Semi et Elevatrices
• BENNES TP et Porte Engins

• ÉPANDEURS à table, à Vis Verticales, automoteur
• PLATEAUX • BÉTAILLÈRES surbaissées...

DANGREVILLE
CONSTRUCTEUR

80290 CAULIÈRES
Tél. : 03 22 38 01 77
Fax : 03 22 38 03 55

contact@dangreville.fr - www.dangreville.fr

cières soient prises "à l'aune de la vision politique, et non l'inverse", explique le ministre de l'Agriculture. La France joue gros.

Miser sur la qualité de l'agriculture

Pour Michel Barnier, la nouvelle préférence communautaire réside notamment dans la protection sur la nature de ce qui entre dans l'Union européenne et dans des outils de gestion de crise. Favorable à l'introduction "de nouvelles possibilités pour la gestion des crises sanitaires et des aléas climatiques", Mariann Fischer Boel ne souhaite cependant pas mettre l'Europe en porte-à-faux avec l'OMC. "Il n'y aura pas de miracle, il faut un compromis" a-t-elle déclaré à propos des négociations en cours à l'OMC. Par ailleurs, rappelant que les importations égalent les expor-

tations, elle estime qu'une "trop grande protection de notre agriculture peut nuire à nos importations" et face à la concurrence des pays émergents, "c'est sur la qualité de notre agriculture qu'il faut miser". Paris souhaite un maintien du premier pilier à savoir le soutien à la production alors que Bruxelles veut financer le développement rural et l'environnement (le deuxième pilier de la Pac) à partir des aides du premier. La disparition de certains outils inquiète les agriculteurs et le monde agricole. Le lobby agricole considère indispensable d'organiser la stabilité du marché pour prémunir les agriculteurs contre les baisses de prix, et les consommateurs contre les hausses, dont ils pâtissent aujourd'hui. Les assurances individuelles et les mécanismes de gestion de crise qui pourraient remplacer les outils actuels font

débat. La suppression des quotas laitiers, prévue en 2015 mais que la Commission veut d'ores et déjà alléger, pose aussi problème. La France redoute la concentration de la production dans le Grand Ouest, et la désertion des industriels de certains bassins d'emploi. Enfin, Paris s'inquiète de l'impact d'un découplage total des aides à savoir un abandon du lien entre subvention et choix de production, auquel la Commission aimerait aboutir. La France avait opté en 2003 pour un découplage partiel. Le risque soulevé par beaucoup est de voir un développement de la production céréalière au détriment de l'élevage ou des productions spécialisées. En France, on estime, contrairement à la Grande-Bretagne, qu'au nom de la sécurité alimentaire, le pays ne doit pas renoncer à une variété de production sur

son sol. Michel Barnier souhaite rééquilibrer les primes vers les productions les plus nécessitées, comme l'agriculture biologique ou l'élevage ovin. Certains économistes pensent qu'à l'avenir, le secteur des grandes cultures pourrait être totalement libéralisé, et les aides concentrées sur l'élevage. Reste à estimer les retombées de ces changements pour la prestation de service en agriculture ? Le passage à un marché moins sécurisé devrait imposer aux agriculteurs d'être encore plus compétitifs dans les prix de revient. Après la réduction des intrants, la mise en place d'itinéraires techniques simplifiés, la poursuite de la diminution des charges de mécanisation paraît inéluctable et là les entrepreneurs restent encore la meilleure solution.

Erwan Le Duc ■

Une réforme sucrière pas encore terminée ?

Selon la commission européenne, il est possible que le secteur communautaire du sucre doive enregistrer une ultime réduction du quota de 1,16 million de tonnes en 2010, compte tenu des quotas déjà libérés à ce jour.

Le régime de restructuration a été établi pour parvenir à moyen terme à l'équilibre structurel du marché du sucre sachant que les exportations sont limitées par l'engagement au titre de l'OMC (1,374 million de tonnes) et que les importations en provenance des pays les moins avancés devraient augmenter considérablement. L'objectif de réduction est fixé à 6 millions de tonnes. Jusqu'à présent, 4,8 millions de tonnes ont été libérées dans le cadre du régime de restructuration: 2,2 millions en 2006 et 2007; 2,5 millions de tonnes lors de la première phase de 2008/2009 et 0,1 million de tonnes en 2009/2010.

Si la quantité de quotas libérés d'ici 2010 est insuffisante dans le cadre du

régime de restructuration, la Commission a pour mandat de procéder à des réductions obligatoires de quotas sans compensation financière. Sur la base des 4,84 millions de tonnes libérées à ce jour, la réduction qui doit être réalisée d'ici 2010 s'élèverait à 1,16 million de tonnes. Le niveau de ces réductions varierait en fonction du nombre de quotas auquel chaque État membre et chaque entreprise a renoncé au titre du régime de restructuration volontaire. Cette semaine, au comité de gestion du sucre, les services de la Commission indiqueront la probable répartition entre les États membres de la possible réduction ultime de 1,16 million de tonnes. Il incombera aux entreprises de décider si elles libèrent le volume de quotas avant le 31 mars 2008 dans les conditions favorables définies pour 2008/2009, si elles le libèrent l'année prochaine dans des conditions moins attrayantes, ou si elles prennent le risque de se voir imposer une réduction ultime sans compensation.



Le train de la réforme est toujours en marche.

Financez votre matériel agricole



**Actimat**

Besoin de changer de matériel ?
Qu'il soit neuf ou d'occasion,
retrouvez directement chez votre
concessionnaire l'offre Actimat
du Crédit Mutuel pour financer
votre achat. Selon vos possibilités
et vos besoins, vous pourrez
également financer avec Actimat
la part TVA.

**Pour vous équiper, Actimat vous
simplifie la vie.**

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

www.creditmutuel.com

Heures supplémentaires : un dispositif complexe

Depuis le 1^{er} octobre 2007, de nouvelles mesures applicables aux heures supplémentaires ont vu le jour avec pour objectif de redonner du pouvoir d'achat aux salariés sans pour autant plomber les charges patronales. Ce dispositif fait partie intégrante de la loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA). Premier bilan mitigé chez les entrepreneurs.

Dans un nouveau dispositif, il y a toujours le fond et la forme et c'est bien entendu le cas pour la nouvelle loi sur les heures sup' en vigueur depuis le 1^{er} octobre dernier. Cette mesure a pour objectif de renforcer le pouvoir d'achat des salariés à moindre frais pour l'entreprise. Pour la loi, les heures supplémentaires sont toutes celles qui sont travaillées au-delà de la limite légale de 35 heures (ou de 218 jours dans le cas d'annualisation du temps de travail). Sur les heures supplémentaires, le salaire brut sera égal au net puisqu'il ne supportera aucune charge sociale, ni CSG et CRDS. En outre, ces heures rémunérées à 125 % quelle que soit la taille de l'entreprise ne supporteront pas non plus l'impôt. Ces largesses sont toutefois plafonnées : le dispositif est valable pour les contingents annuels légaux d'heures supplémentaires (220 heures). Le taux de réduction des cotisations sociales salariales sur les heures supplémentaires et complémentaires est fixé à 21,5 % au maximum. Les entreprises de plus de 20 salariés quant à elles bénéficieront d'une réduction forfaitaire de 0,50 euros sur la part patronale de leurs cotisations. Une réduction portée



Les périodes de moisson et d'ensilage sont très gourmandes en heure sup' puisque c'est la météo qui dicte les créneaux pour travailler. Les ETA font donc souvent appel aux heures supplémentaires.

à 1,50 euros pour les petites entreprises de 1 à 20 salariés, destinée à compenser le passage de 10 % à 25 % de la majoration des heures supplémentaires. Ce qui est souvent le cas pour la plupart des entreprises agricoles ou forestières hexagonales. Auparavant, une heure supplémentaire coûtait à l'employeur 140 % d'une heure normale. L'objectif est de ramener le coût autour de 110 ou 120 %.

Selon les calculs du ministère, ces réductions devraient garantir un avantage financier aux entrepri-

ses pour tous les salaires s'élevant jusqu'à 1,45 SMIC. Pour ce calcul, l'effectif des entreprises est apprécié au 31 décembre de l'année précédente, en fonction de la moyenne des effectifs déterminés chaque mois au cours de l'année : soit pour l'année 2007, au 31 décembre 2006. Pour les entreprises créées en cours d'année, l'effectif sera apprécié à la date de sa création. Aujourd'hui, difficile de tirer un bilan exhaustif mais les premières appréciations se font jour et notamment sur la complexité de la mise en oeuvre du dispositif.

Une mise en oeuvre compliquée

"Le dispositif a été difficile à mettre en place. On n'a pas reçu suffisamment de formation sur le sujet. Les fiches de paie d'octobre sont sorties avec beaucoup d'incertitude de notre part. On a débuté la mise en oeuvre de la loi avec un mois gourmand en matière d'heure sup' et en plus avec un jour férié, ce qui posait question au niveau de l'interprétation des textes. Ce contexte a renforcé la difficulté du basculement vers le niveau dispositif. Dans notre secteur de polyculture-élevage, les heures sup' sont importantes au moment des moissons et des ensilages. C'est d'autant plus vrai pour notre entreprise où l'on s'est diversifié dans le terrassement et l'élagage pour les particuliers et pour les collectivités. Résultat : pas de temps de mort pour notre entreprise, on s'oblige juste à fermer deux semaines pour les fêtes de fin d'année. De mon côté, je n'ai pas eu le temps de sonder mes salariés ni de réaliser le bilan comptable, mais à première vue, les salariés ont de quoi être satisfaits et j'ai le sentiment que les retombées sont également positives côté charges patronales. Cette nouvelle réglementation me paraît positive", souligne Sylvaine

Frebourg responsable de la comptabilité et des salaires à l'ETA Frebourg. Cette PME est implantée sur la commune normande de Beurepaire, aux pieds des falaises d'Étretat. L'ETA emploie 12 salariés avec des pics de travail à la moisson et au moment de l'ensilage, et ce d'autant plus que l'entreprise a un chantier de brassage de pommes en novembre.

Même son de cloche dans l'ouest de l'Essonne où ETA Lafouasse juge : "Le dispositif a été jugé très complexe et il a fallu beaucoup de temps pour comprendre et interpréter les textes". Dans le monde forestier, le dispositif est peut-être un peu plus marginal : "En Franche-Comté, 80 % des ETF n'emploient pas de main d'œuvre. On a enregistré peu de questions sur le sujet de la part des entrepreneurs", constate Alain Roth animateur syndical en Fran-

che-Comté. "Ici, les pics de travail se situent de septembre à novembre pour l'abatage des feuillus et leur transformation en bois d'œuvre. Pour les résineux en zone de montagne, on doit faire face à un surplus de travail en novembre, période à laquelle les scieries cherchent à reconstituer des stocks. À l'inverse, de mai à juillet, on enregistre une baisse importante de l'activité", poursuit Laurent Petit, président d'EDT Franche-Comté. Son collègue Michel Petite, qui emploie deux salariés, a recours à l'annualisation du temps de travail pour faire face à la saisonnalité des chantiers : "On abat des résineux de septembre à décembre car les scieries constituent leurs stocks en hiver. Celles-ci ne veulent pas d'abatage en été parce qu'elles ont peur que les grumes s'abîment. Notre activité est donc très saisonnière

alors on préfère annualiser le temps de travail".

Ce qui est assez surprenant, c'est le peu de question des entrepreneurs sur le sujet. En France, les heures supplémentaires s'enregistrent au moment de la moisson ou des ensilages où la météo dicte sa loi. Pour les ensileuses et les moissonneuses-batteuses, les samedis et les dimanches sont souvent des jours comme les autres. "Pour la betterave, on n'a pas beaucoup recours aux heures sup'. C'est très rare que l'on travaille le week-end", ajoute Christian Lemery, président du syndicat Marne Ardennes. Autre constat : l'absence de question sur ce nouveau dispositif. Si les 35 heures avaient suscité un débat vif, la nouvelle loi sur les heures sup' ne paraît pas être une préoccupation majeure. Les permanents des syndicats départementaux ou régionaux n'ont d'ailleurs pas été beau-

coup sollicité. Désintéressé ? Manque d'information sur le dispositif ? Fatalité quand à sa mise en oeuvre ? Difficile de trancher d'autant plus que les ETA sous-traitent la préparation des fiches de salaire. Dernièrement, la ministre de l'Économie a communiqué sur le recours aux heures supplémentaires annonçant que plus de 500 000 entreprises avaient eu recours aux heures supplémentaires. Concernant les entreprises de moins de 10 salariés, 367 000 d'entre elles ont eu recours aux heures supplémentaires en décembre, soit une proportion de 32% des petites sociétés, une manière de montrer que la mesure a trouvé sa place. La ministre a nommé un Monsieur Heures supplémentaires pour suivre le dossier.

Erwan Le Duc ■



ALLIANCE

TIRE COMPANY (1992) LTD.

Une Gamme Complète à la
Hauteur de vos Exigences !



AGRAIRE
FLOTATION
FORESTIER
AGRO-INDUSTRIEL...



SOCAH DIVISION PNEUMATIQUES

NORD Tél : 02 99 00 83 83 - Fax : 02 99 00 74 88 nord.pneus@socah.fr SUD Tél : 04 67 88 48 48 - Fax : 04 67 88 02 27 sud.pneus@socah.fr
EXPORT Tél : 33 4 67 88 92 48 - Fax : 33 4 67 96 05 40 export.pneus@socah.fr

Les huiles biodégradables obligatoires en zones sensibles dès 2010 ?

Les lubrifiants biodégradables seraient obligatoires dans les zones sensibles en 2010. Au départ, cette obligation était fixée au premier janvier 2008 mais le gouvernement de Villepin a reporté l'application à 2010.

En 2010, l'obligation d'utiliser des huiles biodégradables devrait concerner bon nombre d'entrepreneurs puisque leur usage devrait être imposé aux engins travaillant en zones dites sensibles. Au yeux du législateur français et de la loi d'orientation agricole de 2006, ces zones sont : les forêts, les zones de captage d'eau, les lacs, le littoral maritime. Pour les rivières et les cours d'eau, la zone sensible s'étend sur une bande de 10 mètres de part et d'autre des berges. Cette obligation concerne donc les huiles pour les chaînes de tronçonneuses, les huiles deux temps marine, les fluides hydrauliques, etc. Bref, tout le monde doit s'y préparer.

L'application est loin d'être simple puisque dans la même journée un engin peut travailler dans une zone dite sensible puis s'en aller travailler ailleurs. Bref, beaucoup d'engins vont devoir entièrement fonctionner avec de l'huile biodégradable.

De plus, 2010 concerne les engins neufs. Pour les engins usagés, la date fatidique devrait être fixée au 1^{er} janvier 2012, deux années supplémentaires de répis. Mais les entrepreneurs forestiers doivent anticiper ce règlement. En effet, à compter du 1^{er} janvier 2009, pour être éli-



En 2010, tous les engins agricoles ou forestiers travaillant en zone sensible devraient fonctionner avec de l'huile biodégradable.

gibles à des aides publiques, les machines nécessitant de l'huile hydraulique devront être vendues avec de l'huile biodégradable et non ecotoxiques(1).

Respecter l'écolabel européen

Les huiles biodégradables doivent répondre à l'écolabel européen de décembre 2004. Ces huiles peuvent avoir plusieurs origines, elles peuvent être d'origine végétale, animale ou elles peuvent être synthétiques. Les biolubrifiants d'origine animale sont essentiellement constitués d'ester résultant de la combinaison d'acide gras et de glycérine. Ils peuvent être : liquides (les oléines telles

que l'huile de lard, poisson, baleine, phoque), pâteux (les oléostéarines telles que le suifs) ou solides. Les biolubrifiants d'origine végétale résultent d'une combinaison d'acides gras peu ou pas estérifiés. Ceux-ci peuvent provenir du coton, du colza ou maïs aussi d'huile de palme, de coco...

Le problème majeur des ces huiles reste pour l'instant le surcoût occasionné par leur utilisation. Mais avec la mise en place de la nouvelle législation, il est possible que les prix bénéficient d'effets d'échelle lors de l'augmentation des tonnages produits. Mais d'un point de vue technique, les huiles biodégradables présentent souvent des avantages : "Avec

les huiles classiques, on a connu des ruptures de viscosité alors qu'avec les biolubrifiants utilisés dans nos machines pour lubrifier le système hydraulique, la viscosité se maintient parfaitement dans des températures comprises entre - 20°C et + 60°C. Une rupture de viscosité et c'est la pompe hydraulique qui tombe en rade. De plus, ces huiles permettent d'espacer le temps entre deux vidanges. Les performances techniques sont remarquables et 90 % du produit est biodégradable en trois semaines", souligne Philippe Artaud, directeur de Yanigav, la seule entreprise française dont les équipements sont livrés en première monte avec de l'huile biodégradable. En France, le marché des lubrifiants biodégradables (origine végétale ou pétrolière) est inférieur à 3 500 tonnes et celui des biolubrifiants (origine végétale, biodégradables ou pas) est inférieur à 1 000 tonnes. C'est en Allemagne que le marché des lubrifiants biodégradables, soutenu par une politique volontariste, est le plus développé.

Erwan Le Duc ■

(1) Circulaire DGFAR/SDFB/C2007-5055 en date du 10 octobre 2007

Le Salon Bois-énergie fête ses dix ans

Du 3 au 6 avril prochain, le salon Bois énergie de Lons-Le-Saunier dans le Jura organise sa dixième édition. La précédente édition avait réuni 150 exposants provenant de 10 pays Européens, et près de 12 000 visiteurs.

Le salon bois énergie va souffler ses bougies dans un contexte plus porteur qu'à sa naissance. Ainsi il constitue la première source d'énergie renouvelable en France, avec environ 9,5 Mtep / an. Interrogés en février par Ipsos, les Français montrent d'ailleurs leur attachement, voir leur fidélité, à cette énergie puisqu'un quart d'entre eux témoigne de son intérêt pour le bois énergie (27 %), contre 20 % pour le fuel, dernier de la liste. A propos des énergies renouvelables, 55 % des personnes interrogées se disent bien renseignées à ce sujet. Par ailleurs, s'ils devaient changer leur installation de chauffage, 79 % des répondants se déclarent prêts à investir dans les énergies renouvelables, l'énergie solaire thermique étant la première concernée par ces intentions (52 %). Viennent ensuite l'énergie par l'air ou le sol (33 %) et enfin le bois et le biogaz

avec respectivement 10 % et 3 %. Bref, le bois suscite un vif intérêt chez nos concitoyens et les entrepreneurs ont bien reçu le message. Le salon de Lons-Le-Saunier propose une vision complète du bois énergie depuis l'exploitation jusqu'à la mise en oeuvre d'un chauffage. Ce salon spécifique présente notamment l'exploitation forestière, les combustibles bois, le chauffage au bois, la cogénération. Le public ciblé est vaste, il s'agit des collectivités locales, des professionnels et le grand public. Côté matériel, la plupart des fabricants de matériels forestiers destinés au bois bûche ou à la plaquette forestière seront présents. Le salon propose de découvrir l'ensemble des maillons de la filière bois énergie : fabricants de scies-fendeuses et ensêteuses, fabricants de broyeurs de presses à granulés et briquettes, les solutions de transport et

manutention du bois énergie. En extérieur, le salon offre d'ailleurs la possibilité d'assister à des démonstrations d'équipements pour la production de combustibles bois (déchiqueteuses, combinés scies-fendeuses, fendeuses de bûches, ...).

Le grand public pourra découvrir les différents types de combustibles : bûches, granulés, briquettes, bois décheté ainsi que les dernières chaudières domestiques poêles et cuisinières pour valoriser les combustibles. À l'intérieur de l'enceinte : cheminées et poêles fonctionneront dans le cadre d'un partenariat avec le leader européen des conduits de cheminées, Poujoulat et Beirens, pour la conception et l'installation du système d'extraction de fumée du salon. Ainsi, de nombreux appareils de chauffage au bois pourront être présentés en fonctionnement durant le Salon.

Des bureaux d'étude et des fabricants seront aussi présents pour répondre aux questions des collectivités ou des industriels qui souhaitent se lancer dans le chauffage à bois. La liste des exposants est consultable sur http://www.boisenergie.com/article.php3?id_article=3, elle est régulièrement mise à jour. Pour récompenser les innovations, les organisateurs proposent **le concours des installateurs et le concours de l'innovation. Le premier d'entre-eux** a pour but de rechercher et récompenser les meilleures installations bois-énergie. **Le concours de l'innovation** récompense les entreprises présentant des technologies et/ou services nouveaux et innovants pour le secteur. Deux catégories de prix sont remises : **le Grand prix de l'innovation**, pour un développement technologique majeur et **les Félicitations du jury**, pour une amélioration technologique.

McCOMEL GARANTIE 3 ANS*

- 1 Gamme complète de 2,70 à 8 mètres
- 2 Broyeur
- 3 Lamier
- 4 Décompacteur

* option sur débroussailluses






Tél. 01 60 58 53 36
Fax 01 64 01 05 31

PAYEN
IMPORT

Forexpo : Un fil rouge sur le bois énergie

La 23^e édition de Forexpo, salon européen de la sylviculture et de l'exploitation forestière, aura lieu à Bordeaux Technopole Montesquieu Gironde les 11, 12 et 13 juin 2008. Avec deux nouveautés : un pôle bois-énergie et un salon de l'occasion.

Avec ses trois journées d'exposition, démonstrations et débats réservés aux professionnels, Forexpo est avant tout la vitrine et tribune des forêts cultivées de l'Europe du Sud. La manifestation répond aux besoins très spécifiques de ces massifs en termes de reboisement, d'itinéraires culturels, de récolte et de mobilisation des bois et plus généralement de valorisation de la ressource. Le salon se situe au cœur d'un massif forestier exceptionnel : à elle seule, l'Aquitaine représente 70 % de la récolte française de résineux en forêt privée et 50 % toutes essences confondues. Le salon s'inscrit désormais tous les 4 ans dans le calendrier des manifestations soutenues par l'Ascodif (Association des constructeurs et distributeurs de matériels forestiers). Le site de près de 80 hectares (exposition et stationnement) s'organise autour d'une boucle de 2,6 km, de la recherche à l'entreprise, du reboisement à l'exploitation, jusqu'au transport des bois en passant par toutes les étapes du développement et du conseil. Il propose aussi une arène de démonstration où les matériels pourront mettre en valeur leurs performances tout en assurant la plus grande sécurité aux spectateurs. Les organisateurs prévoient la participation de 400 exposants, qui



L'Aquitaine représente 70 % de la récolte française de résineux en forêt privée et 50 % toutes essences confondues.

représenteront 500 marques internationales. La plupart des constructeurs.

Place à la filière bois énergie

L'édition 2008 propose un large tour d'horizon de la filière bois énergie. Celle-ci va d'ailleurs constituer le fil rouge de l'édition. Le bois en tant qu'énergie renouvelable sera au cœur de l'exposition et des conférences au travers d'un pôle bois-énergie, de la réflexion à la chaudière. On parlera donc développement durable mais aussi diversification stratégique des débouchés à l'heure où la biomasse, en particulier d'origine forestière, a le vent en poupe. *“Lors des conférences, on fera le point sur la sylviculture destinée à la production de bois énergie.*

On fera un point sur les politiques de soutien et enfin on abordera un thème essentiel : la structuration du réseau d'approvisionnement”, commente Vincent Coquillas du GIE Forexpo. Une large place sera aussi offerte aux collectivités ayant choisi de mettre en place une charte forestière de territoire, qui vise la mise en place d'une gestion durable de la forêt. C'est le cas notamment de la communauté de communes de Mimizan. Depuis 1991, la politique de cette collectivité œuvre à la promotion et à la valorisation de la forêt et du bois. Territoire forestier par excellence avec 85 % de couverture de forêt (130 000 ha), la communauté de communes est ses partenaires adhérents au Pays “Landes Nature Côte d'Argent” ont derrière eux une

large expérience de la valorisation de la filière bois avec notamment la création de la Cité du bois. Les pôles d'excellence rurales tournés vers le bois seront eux aussi mis en avant. Enfin, cette année, la manifestation s'ouvre au matériel d'occasion. Elle veut ainsi apporter une solution marketing concrète aux exposants confrontés à un développement du marché de ce type de matériel au niveau européen. La proposition a retenu l'attention des constructeurs : 2008 devrait être une année test pour Forexpo Occasion. *“Du matériel d'occasion reconditionné sera mis en vente par les constructeurs et du matériel d'occasion sera vendu à l'occasion d'enchères publiques”*, soulignent les organisateurs. Côté animation, les visiteurs du salon pourront assister à la troisième étape du championnat de France de tronçonneuse.

Le salon en bref

- *Forexpo, du 11 au 13 juin 2008*
- *Prix d'entrée 10 € ; tarif de groupe : - 50 % pour les groupes de plus de 10 personnes. Réservation par téléphone obligatoire.*
- *Pour en savoir plus : <http://www.forexpo.fr>*

Biomasse : la révolution des énergies du vivant est annoncée

C'est sur la biomasse que l'Europe compte pour atteindre l'objectif de 20 % d'énergie renouvelable. En France, l'opinion et les pouvoirs publics comme les acteurs économiques n'ont pas encore pris la mesure de l'enjeu. Du coup, les jeux ne sont pas faits et il est encore temps d'investir les multiples voies de la biomasse. Une situation favorable aux esprits pionniers et entrepreneurs.

20 % d'émission de CO₂ en moins, 20 % d'efficacité énergétique en plus, 20 % de consommation d'énergie renouvelable : la formule de la politique énergétique européenne est tracée. À la règle des trois 20, il faut ajouter un objectif de 10 % de consommation de biocarburants pour compléter le "paquet énergie-climat", comme on le dénomme en jargon européen bruxellois.

La stratégie a déjà été approuvée par les gouvernements des 27 états membres lors du conseil européen des 8 et 9 mars 2007 et saluée comme "un geste politique fort en faveur du climat". En France, une fois traduit en objectifs nationaux, le texte du projet de directive aura néanmoins commencé à faire des vagues. Le

Grenelle de l'environnement avait tout juste refermé ses portes que l'Elysée tempérait ses ardeurs pour les énergies renouvelables en écrivant à José-Manuel Barroso que "la France refuserait un objectif supérieur à 20 % d'énergie renouvelable". Le président de la commission européenne répondait en substance que face aux enjeux (climat, sécurité des approvisionnements et balance commerciale), qu'il n'était plus temps de tergiverser. Du coup, le 23 janvier 2008, la proposition de directive européenne "relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables" était annoncée. Dans son annexe 1, la France se voit attribuer un objectif de 23 % !

LAIR Le savoir-faire d'un constructeur avec le meilleur de la technique !

Bennes TP polyvalentes avec rehausses aluminium

Plateau fourrageur 2-3-4 essieux ▷
▽ Porte-engins 2 et 3 essieux

Remorque utilitaire TOUT ALUMINIUM

Option freinage hydraulique et pneumatique

Ets LAIR - 50600 MOULINES
Tél. (00 33) 2 33 49 01 48 - Fax : (00 33) 2 33 49 54 02
Site Internet : www.lair-remorques.fr
E. mail : info@lair-remorques.fr

la révolution dans le fauchage

SKI_y

TKD 55_y

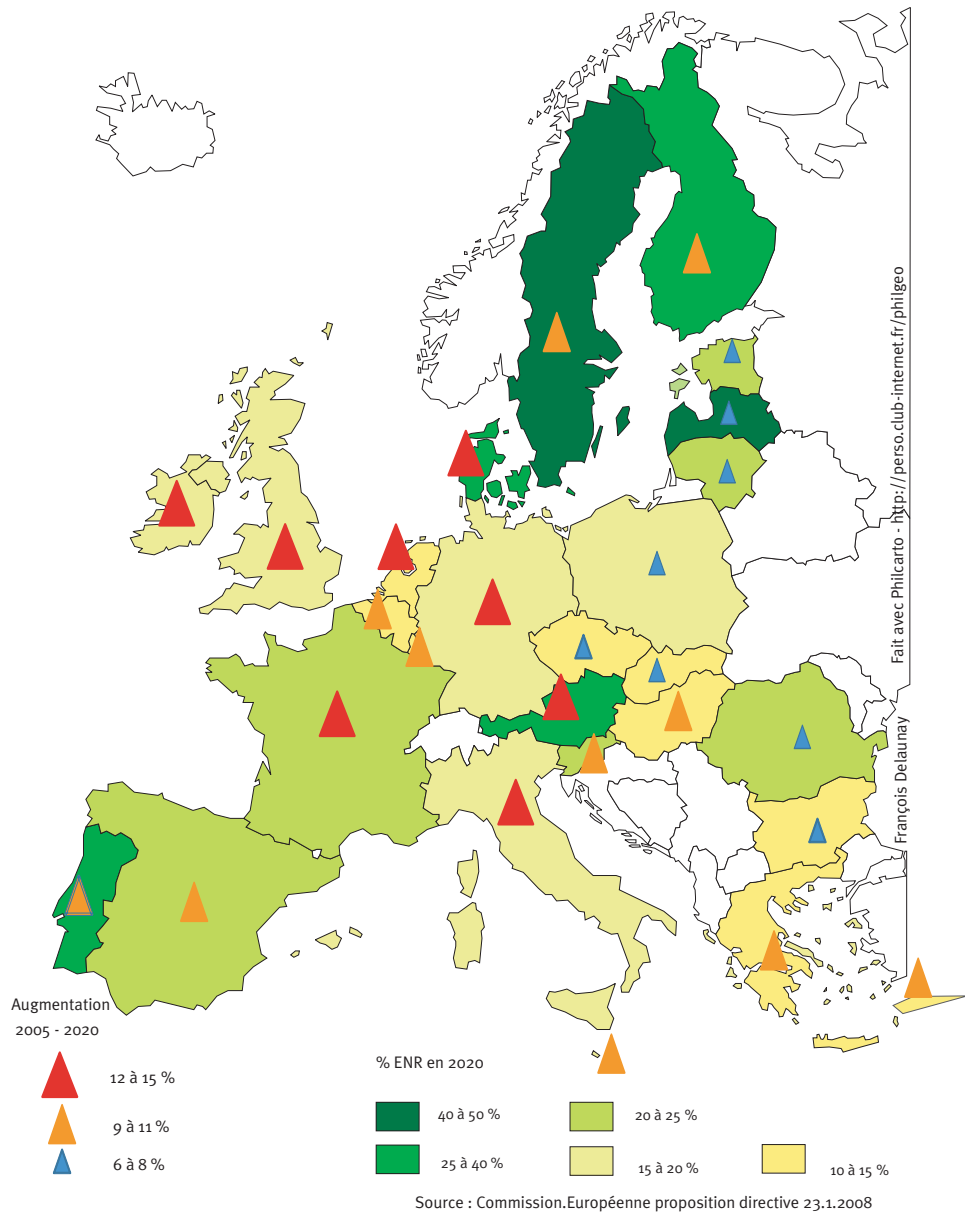
FERRI
FRANCE

Exigence & Qualité

Plaine de Fontgrave
81800 RABASTENS
www.ferri-france.fr
contact@ferri-france.fr

Siège Social :
Tél. : +33 (0)5 63 40 84 00 - Fax : +33 (0)5 63 40 84 08
Service Pièces :
Tél. : +33 (0)5 63 40 84 04 - Fax : +33 (0)5 63 40 84 05

Énergie renouvelable objectif 2020



France : l'ambition d'un leader ?

Pour atteindre l'objectif de 23 % la France qui part de 10,3 % devra augmenter de 20 Mtep la production des énergies renouvelables d'ici à 2020. La France n'aura pas à franchir un pas plus important que la Grande-Bretagne ou l'Allemagne qui devront augmenter respectivement leur part d'énergie renouvelable de 13,7 % et de 14,2 %. L'Europe a fixé les objectifs en fonction de la clé de répartition suivante : un tiers de l'effort (6 % pour tous, un tiers en fonction des marges de progressions potentielles et un tiers en fonction du PIB. C'est pourquoi avec l'Italie, l'Irlande, l'Autriche et les Pays-Bas, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, la France fait partie des états membres qui devront faire le plus d'efforts. Avec 23 %, la France disposera effectivement de la place de premier pays producteurs d'énergie renouvelable en Europe. En la limitant à 20 %, comme le demandait Nicolas Sarkozy, elle partagerait le titre avec l'Allemagne. Mais dans ce cas, sa progression serait inférieure à celle de l'Espagne et même à celle de la Slovaquie.

Reste au parlement européen à adopter définitivement la directive. Ce qui doit se faire à la majorité qualifiée avant juin 2009.

Équitable, réaliste ou non, la question de ces 3 % de plus ou de moins ne constitue pas l'essentiel. Il serait beaucoup plus fondamental de savoir comme se répartissent les efforts entre les sources d'énergie renouvelables. Et là il y a quelques surprises à découvrir.

La partie immergée des énergies renouvelables

En effet, les scénarios de répartition présentés par les acteurs des énergies renouvelables indiquent que c'est à la biomasse que reviendra la plus grosse part du travail ! S'il y avait un scoop à trouver dans le "paquet énergie-climat" c'est à l'évidence celui là. Les énergies renouvelables c'est d'abord 50 à 60 % de la biomasse ! L'information

n'est pas sujette à caution, elle provient des promoteurs des énergies renouvelables eux-mêmes : l'European Renewable Energy Council (Erec) à Bruxelles et le Syndicat des énergies renouvelables à Paris.

Ces deux organisations ont publié des feuilles de routes détaillant la répartition de l'effort de croissance entre les différents types d'énergie renouvelable. En Europe ce sont ainsi environ 300 millions de tonnes équivalent pétrole (tep) que les énergies renouvelables devront produire en plus d'ici à 2020. Sur ce total, l'Erec en attribue 163 Mtep aux énergies de la biomasse. L'éolien et le solaire, énergies renouvelables emblématiques, n'auront à assurer qu'un tiers du travail supplémentaire, soit deux fois moins que la biomasse...

En France, le Syndicat des énergies renouvelables qui ne compte pourtant en son sein aucun représentant officiel des professionnels de la biomasse, lui confie plus de la moitié de la part du travail à effectuer. Ce qui revient à dire que la biomasse devra doubler ses capacités de production pour les porter à 20 Mtep en 2020 sur un total 36 Mtep pour l'ensemble des énergies renouvelables.

On ne peut être que frappé par le décalage existant entre cette réalité concrète des énergies renouvelables et les représentations médiatiques dominantes privilégiant éoliennes et panneaux photovoltaïques, il est vrai plus photogéniques.

Mais il faut dire aussi que les acteurs de la biomasse n'ont pas forcément fait ce qu'il fallait pour assurer leur promotion.

La face cachée d'une nouvelle "nouvelle économie"

Le manque de visibilité de la biomasse interdit d'appréhender les enjeux des énergies renouvelables à leur juste valeur. Sans tomber dans l'emphase, on peut annoncer que les énergies renouvelables entrent dans un nouvel âge et que les enjeux économiques et industriels des prochaines années sont colossaux. La simple approche comptable permet d'en prendre une mesure approximative : 36 Mtep d'énergies renouvelables en France, au prix actuel du baril, c'est 26 milliards € ! A titre de comparaison le chiffre d'affaires annuel de la filière céréales française est de 54 Milliards €. Selon ce même calcul approximatif, la production d'énergie biomasse pourrait atteindre une valeur annuelle "équivalent pétrole" de 120 milliards € au niveau Européen.

La frénésie de communication qui s'est emparée du sujet ces derniers temps n'est pas sans rappeler les débuts de l'ère d'Internet et des nouvelles technologies de l'information. Les énergies renouvelables pourraient bien être le pivot de la "nouvelle économie".

Reste que l'astigmatisme Française ne permet pas d'aborder les défis avec le recul nécessaire.



NOUVEAU

Pressez et enrubannez jusqu'à 50 balles/heure !

McHale Fusion

Innovante !

- Machine très compacte : longueur 5,80 m
- Système de transfert de balle unique et efficace dans toutes les conditions de travail
- Système d'enrubannage totalement automatique avec double extenseur à rotation verticale
- Graissage et lubrification automatiques
- Ameneur rotatif avec 23 couteaux et fond amovible permettant de «débourner» la machine sans descendre du tracteur
- Basculeur permettant de décharger la balle sur la surface plane
- Pick-up 2 m.

3 distinctions majeures décernées dans différents pays d'Europe. Plus de 1000 machines en service, dont certaines totalisent plus de 40 000 balles.






Merci de me communiquer :

Documentation presse enrubanneuse Mchale

Adresse du Centre Matériels Promodis pris de chez moi

Nom : _____

Prénom : _____

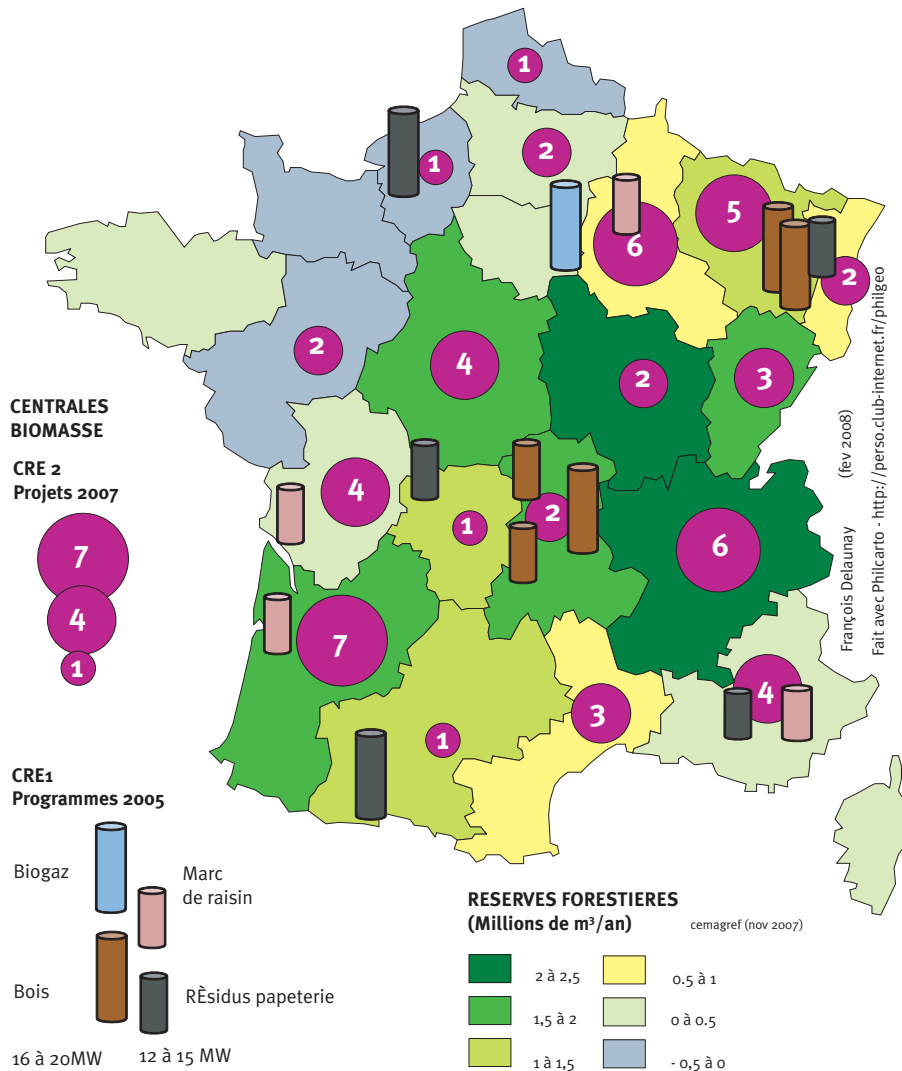
Adresse : _____

Tel : _____

Email : _____

PROMODIS - 45075 ORLÉANS CEDEX
Tel : 02 38 69 71 60 - Fax : 02 38 69 71 61

Réserves forestière et centrales biomasses



Il est ainsi très difficile d'apprécier la pertinence des politiques de soutien en place, tant au niveau national, européen que local.

En France, le dispositif d'aide aux producteurs d'énergie est essentiellement centré sur la production électrique. Les tarifs de rachats ont certes le mérite de faire apparaître un ordre des priorités de la politique gouvernementale (*cf tableau*). Il a en revanche le grand tort de faire oublier que l'électricité n'est pas la seule forme possible de transformation de la biomasse en énergie finale et surtout qu'elle n'est ni la plus efficace ni nécessairement la plus stratégique. De toute évidence, que ce soit par son volet de soutien à la production d'électricité qui remonte à 2001 ou par son volet de soutien aux biocarburants de première génération, le dispositif actuel date et n'est plus adapté à la situation.

Si la France veut tenir sa place dans l'Europe des énergies renouvelables, elle ferait bien de commencer par

donner à la biomasse la place qui lui revient : c'est à dire la première. Que ce soit par les efforts de réflexion stratégique, l'investissement dans la recherche et le développement industriel et économique ou le soutien aux filières de production, les pouvoirs publics sont manifestement bien loin du compte. Cependant il convient aussi de constater que les acteurs économiques n'ont probablement pas pris la mesure des enjeux de la biomasse, tant en terme de quantité que de diversité. Alors que l'Erec décline le solaire en trois familles (thermique, photovoltaïque, centralisé), il ne parle de la biomasse qu'au singulier. Pourtant tant par ses origines, forestière, agricole, industrielle, domestique, que par ses applications en énergie finale : thermique, électrique, carburant, que par ces modes de production, centralisée, décentralisée, c'est à l'évidence au pluriel qu'il conviendrait de parler de biomasse et d'énergies du vivant !

François Delaunay ■

Biomasse électrique : approvisionnements sous haute tension

Pour assurer la sécurisation de l'approvisionnement électrique et atteindre l'objectif de 21 % d'électricité issu d'énergie renouvelable fixé en 1999 par l'Europe, la France met en œuvre depuis 2001 une programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité (PPI). Constatant que le marché ne répondait pas spontanément aux besoins dans le cadre des tarifs de rachat, la commission de régulation de l'énergie (Cre) lance des appels d'offres pour la construction de centrale électrique autorisant des tarifs de rachat plus avantageux.

Un premier appel d'offres avait été lancé en 2004 pour des unités de production d'une puissance supérieure à 12 MW. Quatre ans plus tard la biomasse n'a encore produit aucun Watt alors que les centrales devaient entrer en fonctionnement début 2007. Pour les centrales utilisant des résidus (papeterie, viticulture, biogaz de décharge) cela ne devrait plus tarder, en revanche la plus grande incertitude concerne les centrales alimentées au bois. Déjà le projet de la société EBV de Moissannes est abandonné. Dans les Vosges les deux projets de centrales de la société Soffimat à

Arches et à Eloyes, ont reçu le 19 novembre 2007 un avis défavorable de la part du préfet des Vosges au grand dam de l'industriel. "Les élus locaux nous ont encouragés à venir, l'état nous a donné les premières autorisations, nous avons acheté les terrains un bon prix et aujourd'hui le préfet nous interdit de construire. Nous avons déjà investi plus de 15 millions €. Nous irons devant le tribunal administratif pour réclamer notre dû", informe Vincent Noyé à la direction de Soffimat. Un échec de ses projets Vosgiens pourrait entraîner dans sa chute le projet Corrèzien puisque identiques, les installations partageaient les coûts de développement.

Parmi tous les arguments avancés pour alimenter le refus, la question de l'approvisionnement est sans nul doute le plus sensible. "Notre arrivée perturbe des intérêts locaux", explique Vincent Noyé. Ce qui est probable. Mais il n'y a rien d'illégitime à ce que ces acteurs locaux s'inquiètent de l'impact d'un prélèvement de 400 000 m³ de bois et produits connexes. À l'évidence le ministère de l'industrie et la Cre auront découvert que la biomasse forestière Vosgienne n'était pas infinie.

CARGO

L'expert du transport





LA GAMME LA PLUS COMPLÈTE.




L'innovation permanente !

Je souhaite une documentation (cocher la ou les cases)

| | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Bennes à ridelles | <input type="checkbox"/> Plateaux |
| <input type="checkbox"/> Bennes mono-coques | <input type="checkbox"/> Tonnes à lisier |
| <input type="checkbox"/> Bétailières | <input type="checkbox"/> Remorques porte matériel |
| <input type="checkbox"/> Epandeurs à fumier | |

Je souhaite connaître l'adresse du Centre Promodis près de chez moi

Nom, prénom, adresse _____

PROMODIS - 45075 ORLEANS CEDEX 2
Tél : 02 38 69 71 60 - Fax : 02 38 69 71 61

Distribué par



www.promodis.fr

Ne pas confondre biomasse et masse électrique ?

“Pour le second appel d’offre l’approvisionnement sera le principal critère de choix”, indique Pascal Dupuis sous-directeur à la Dideme au ministère de l’industrie. Le sujet a été étudié par les préfetures qui ont mis en place des comités départementaux d’évaluation des capacités d’approvisionnement. Le Cemagref a refait les calculs de l’Ademe pour évaluer les réserves forestières disponibles dans chaque région et annonce un résultat national de 18 Millions de m³ (cf carte).

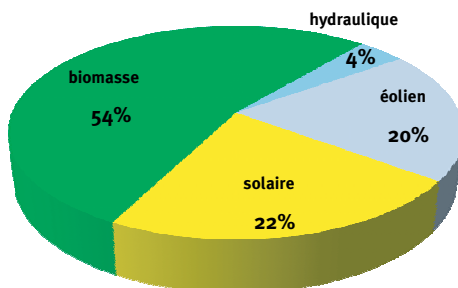
56 dossiers ont été remis dans les délais à la CRE au mois d’août 2007 pour une puissance cumulée de 692 MW, pour 300 MW de puissance cumulée demandée. “Dans l’ensemble les dossiers ont de bons plans d’approvisionnement”, note

Pascal Dupuis. Ce second appel d’offre demandait des centrales de plus petite capacité et imposait le principe de la cogénération (principalement 5 à 9 MW). “Comme il existe des difficultés à vendre la chaleur, le prix du kW nécessairement à amortir l’investissement plus important est nécessairement plus cher”, annonce à la Soffimat, Vincent Noyé. Le ministère de l’industrie semble vouloir prendre les devants “Si le prix de rachat demandé par l’industriel est trop cher, le ministre peut retenir moins de dossier que la puissance cumulée demandée”, prévient Pascal Dupuis. Jean-Louis Borloo devrait donner ses réponses après les élections municipales et les résultats devraient être publiés dans le Journal officiel au mois d’avril.

| Filière | Durée des contrats | Centime €/kWh Tarif minimum | Centime €/kWh Tarif maximum (primes) |
|-------------------------|--------------------|--------------------------------|---|
| Hydraulique | 20 ans | 6,07 | 10,25 |
| Biogaz et méthanisation | 15 ans | 7 | 14 |
| Energie éolienne | 15 ans | 8,2 | 8,2 |
| Éolien marin | 20 ans | 13 | 13 |
| Énergie photovoltaïque | 20 ans | 30 | 55 |
| Géothermie | 15 ans | 12 | 15 |
| Biomasse | 15 ans | 4,9 | 6,1 |
| Déchets ménagers | 15 ans | 4,5 | 5,3 |
| Cogénération | 12 ans | 6,1 | 9,15 |

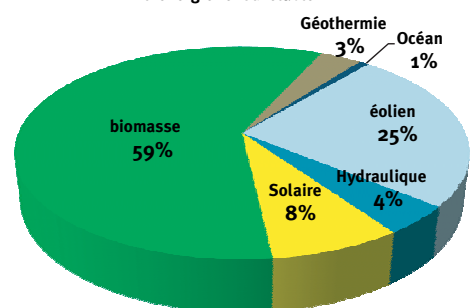
Source : www.industrie.gouv.fr/energie/renou/f1e_ren.htm

Objectif 2020 en France répartition de l’effort par type d’énergie renouvelable



source : syndicat des énergies renouvelables (2007)

Objectif 2020 en Europe répartition de l’effort par type d’énergie renouvelable



source : European Renewable Energy Council (2007)



BIGAB
SYSTÈME DE REMORQUE - DÉCHARGEUR

LEADER EUROPEEN DE
REMORQUES POLYBENNE



BIGAB 10-14



BIGAB 7-10



BIGAB 15-19



BIGAB 10-14



BIGAB 10-14



BIGAB 15-19

BIGAB VOTRE CHOIX POUR LE FUTUR



BIGAB 10-14



BIGAB 10-14



BIGAB 15-19



BIGAB 10-14



BIGAB 17-20



BIGAB 20-24



BIGAB 12-15



BIGAB 10-14



BIGAB 12-15

FORS MW
We make it easy

Usine:
E-mail: info@forsmw.com
www.forsmw.com

Agent/Importateur - France:

NEW SOLAGRI
129 RD 349
62990 BEAURAINVILLE

TEL: (+33)0321061715
FAX: (+33)0321814225
E-mail: new-solagri@wanadoo.fr

Nous nous réservons le droit de changer les prix et de faire des modifications sans avertissements préalables.

Important : les photos utilisées dans cette publicité peuvent présenter des remorques sur mesure ou avec des spécificités liées à certains pays et de fabrication non standard.

www.cs-reklam.se

LE SUCCES N'EST PAS UN HASARD!

Broyeurs de plaquettes : un modèle pour chaque chantier

Le chauffage au bois à partir de plaquettes forestières pour chaufferies individuelles ou collectives est une des voies possibles de production d'énergie alternatives et renouvelables. L'approvisionnement nécessite des matériels adaptés dont les caractéristiques dépendent de l'importance des chantiers et du type de bois traités.



Un chantier demande une logistique appropriée avec les engins adaptés.

L'approvisionnement en plaquettes peut avoir plusieurs origines, déchets de bois de l'industrie, résidus d'exploitation forestière ou production spécifique comme les TCR et TCCR (taillis à courte et très courte rotation). Dans tous les cas, il demande une organisation logistique appropriée. La taille des chantiers dépend également du type de bois.

Le déchiquetage peut se faire sur bois vert avec possibilité de stockage sous abri qui permet de baisser le taux d'humidité, ou sur bois sec traités après un certain délai permettant de réduire le taux d'humidité. L'approvisionnement peut se réaliser en flux tendu avec livraison directe chez l'utilisateur, ce qui supprime les coûts de stockage, ou indirect avec stockage intermédiaire et des coûts notamment en terme de manutention. Mais dans tous les cas, on recherche un produit non défibré à l'opposé du traitement de la majorité des bois de résidus industriels qui sont plus destinés aux chaudières industrielles. C'est pourquoi les déchiqueteuses destinées à la production de plaquettes sont équipées de couteaux et non de marteaux. L'offre est large avec essentiellement des fournisseurs étrangers. On trouve des machines portées sur tracteurs à entraînement prise de force, des machines traînées avec moteur auxiliaire avec approvisionnement manuel ou par grue et enfin des machines sur châssis porteur en général sur la base d'un camion. Voici un aperçu (non exhaustif) de l'offre des principaux fournisseurs.

GF Services distribue Pezzolato

Ce constructeur italien spécialisé dans le matériel pour le traitement du bois a une des gammes les plus importantes du marché. Pour les professionnels, il faut retenir les séries H et PTH. Les premières sont des machines traînées avec entraînement par prise de force avec trois modèles 780/200, 880/250 et 980/300, les premiers chiffres correspondant au diamètre du disque, les seconds aux diamètres maxi admissibles. Elles sont équipées de 3 ou 2/4 couteaux et permettent des débits horaires de 15, 30 et 60 m³. Les PTH sont des machines traînées (essieu tandem) à tambour équipé de deux couteaux et la série comprend trois modèles 480/660, 700/660, 900/660 et 900/820, avec un diamètre de tambour de 660 ou 820 mm pour des largeurs de 480 à 900 mm. Elles peuvent être entraînées par prise de force ou par moteur auxiliaire (170 à 300 ch.) et leur débit horaire varie de 20/30 à 80/120 m³. L'approvisionnement se fait par un tapis à chaîne de 480 à 950 mm de large et toutes les machines sont munies d'un crible interchangeable pour le calibrage des plaquettes. Ces machines peuvent recevoir en option une grue d'alimentation Danfoss (commandes électro-hydrauliques). La gamme est complétée par la nouvelle 1000/1000 pour travailler à poste fixe sur plate-forme ou mobile sur camion (moteur auxiliaire de 430 ch.). Son tambour de 1 000 mm de diamètre pour une largeur de 1 000 mm accepte des bois jusqu'à 700 mm et atteint un débit de 100 à 150 m³. Mais également par trois "petits" modèles pour travail statique, 480/370, 640/370 et 950/420.

Les Biber d'Eschböck

Le constructeur autrichien est distribué par Nidal. Il propose une gamme assez large qui débute avec la série 2 plus destinée aux espaces verts (deux modèles 12 et 14 avec ouverture de 12 et 14 x 21 cm, portés trois points ou sur châssis à roues). La série 3 avec une ouverture de 18 x 24 (équipée de trois couteaux) est déclinée en modèles portés ou traînés (essieu simple avec entraînement pdf, ou essieu tandem avec moteur Hatz 52 ch.). La série 5 avec ouverture 24 x 24 est proposée avec trois types de disques porte-

couteaux (KL, K et L) qui permettent des calibrages de plaquettes de 0,5 à 12 cm de long. Ces appareils sont proposés également en version portée, traînée à entraînement prise de force ou par un moteur auxiliaire 70 ch. La série 7 (alimentation manuelle) et 7 Plus (alimentation par grue Kronos 4 000) ont une ouverture de 35 x 56 et reçoivent un tambour muni de huit couteaux montés par paire pour des plaquettes de 2 à 4 cm. Ces engins sont munis d'une sécurité par vis de cisaillement. La gamme est complétée par les deux gros modèles Biber 70 et 80 alimentés par grue à 12 et 14 couteaux avec des ouvertures de 40 x 84 et 55 x 98. Ils sont proposés en différentes versions : Z et ZK (entraînement pdf, alimentation par grue), S et SDK à timon pivotant, RM et RB sur cadre avec moteur avec des puissances de 220 à 270 ch. pour le Biber 7770 et 320 à 460 ch. pour le Biber 80.



ils reçoivent des moteurs Daimler de 490 et 609 ch. Leurs rotors, équipés de 4 couteaux, ont des diamètres de 1 000 et 1 300 mm pour des largeurs de 850 et 1 000 mm. Selon le type de bois, ils acceptent des diamètres maxi de 600 et 900 mm en bois tendre et 480 et 680 mm en bois dur.

Le Finlandais Farmi

Distribué par les Ets Giraud, Farmi propose deux modèles plus destinés à la production de plaquettes pour les petits chantiers avec les CH 260 et 380, tous deux portés sur tracteur et entraînés par prise de force. Ils sont équipés d'un rotor à 2 (ou 3) et 4 couteaux montés sur un rotor de 1 050 et 1 460 mm et la grosseur des copeaux est calibrée par un crible (trois versions) et admettent des bois avec des diamètres maxi de 260 et 380 mm (largeur d'ouverture 320 et 420 mm). L'alimentation peut être manuelle (CH 260) ou par grue (option sur CH 260 et en standard sur CH 380).

Rudnick et Enners

Cet autre constructeur allemand propose également des modèles pour chantiers importants montés sur châssis remorque (essieux tandems) ou sur camion. La gamme comprend quatre modèles avec des entrées de 400 x 800, 550 x 800, 680 x 1000 et 900 x 1000 avec des rotors d'un diamètre respectif de 680, 800, 1 000 et 1 300 mm ce qui leur permet d'accepter des diamètres maxi de 400, 550, 680 et 900 mm. Ces appareils sont équipés de moteurs auxiliaires d'une puissance qui varie de 280 à 612 ch.

Doppstadt pour les gros chantiers

Spécialisé par ailleurs dans les broyeurs industriels, l'Allemand Doppstadt propose également deux déchiqueteuses à plaquettes, les DH 608 et 910 destinés aux très gros chantiers avec des débits respectifs de 100 à 150 m³/h et 120 à 200 m³/h. Montés sur châssis routier avec essieu tandem et tridem,

ESD Dauphiné distribue Mus-Max

Ce constructeur autrichien propose la gamme des Wood Terminator qui se compose de quatre modèles dont les rendements vont de 50 à 200 m³/h. Leur ouverture est de 62 x 38, 76 x 42, 90 x 45 et 98 x 66, tous montés sur châssis traîné simple essieu ou tan-



Déchiqueteuse prise de force WÜST

Déchiqueteuse sur porteur BRUKS

Broyeur outils fixes AHWI

Chenillard compact 145 cv AHWI

Broyeurs forestiers et déchiqueteuses

Plus de 30 années d'expérience dans les techniques de broyage et d'entretien forestier. Une gamme complète de broyeurs pour tracteurs de 80 à 400 cv, 2 modèles de chenillards 145 et 400 cv, des broyeurs de préparation de sols avant plantation et dessoucheuses...
Conseil, formation, SAV et suivi d'utilisation garantis.



dem (de série à partir du WT 8) avec une puissance requise allant de 80 à 350 ch. pour le tracteur et de 150 à 400 ch. pour le moteur auxiliaire. Les WT 9 et 10 sont disponibles également sur châssis camion. Ils peuvent tous recevoir une grue pour l'approvisionnement et leur rotor est équipé de 8, 10 ou 12 couteaux selon les modèles. Ils peuvent recevoir plusieurs types de grille de criblage en fonction de la taille de plaquette requise.



Gamme Wust chez Hantsch

Le spécialiste alsacien distribue la marque Wust avec plusieurs modèles. La gamme débute avec le Tigre, entraîné par prise force et monté sur châssis agricole à essieu tandem, avec une ouverture de 420 x 680 avec deux tambours d'alimentation suivis par un rotor de 700 mm de diamètre à quatre couteaux de 170 mm de large. L'évacuation s'effectue par deux vis sans fin (cribles de 35 à 55 mm). La puissance requise est 180 à 200 ch. (maxi 350 ch.). Vient ensuite le BBHK-B, monté sur châssis routier, qui a une largeur d'ouverture de 850 mm. Ce modèle accepte des bois jusqu'à 500 mm qui sont travaillés par un rotor de 850 mm de diamètre équipé de cinq couteaux décalés de 170 mm de large. L'évacuation après calibrage (quatre types de grille disponibles de 35 à 65 mm) se fait par trois vis sans fin vers la turbine. L'entraînement s'effectue grâce à une prise de force avec une puissance maxi de 400 ch. La machine peut être équipée d'une grue. Ces deux modèles sont disponibles sur châssis routier 80 km/h avec freinage pneumatique ABS. Pour les gros chantiers, on trouve le modèle KAE 100-B avec une ouverture de 600 x 1000, avec châssis pour montage sur camion et entraînement par moteur Volvo de 420 ch. Son rotor d'un diamètre de 900 mm est muni de 12 couteaux. Il est aussi disponible sur châssis agricole tandem 30 km/h et sur châssis routier 80 km/h.

Une automotrice chez Silvatec

Ce constructeur danois est le seul à proposer une automotrice basée sur un porteur forestier à huit roues (puissance 278 ch.) qui reçoit à l'avant la grue d'alimentation Granab 290 HL (de 6 mètres de portée) et le broyeur avec un disque de 1 200 mm de diamètre équipé de deux couteaux avec une entrée

de 350 x 350. Le porteur est équipé d'une transmission hydro-mécanique à deux vitesses et d'un système hydraulique puissant (load sensing 320 litres par minutes). Une benne à plaquettes, d'une capacité de 16 m³ est attelée à l'arrière. Elle est montée sur un châssis avec boggie (roues motrices) et permet un déversement par l'arrière.

Silvatec propose également une déchiqueteuse sur remorque, la CH-T 1700 avec une ouverture de 500 x 800 et un rotor de 1 700 mm de diamètre équipé de quatre couteaux. L'entraînement est assuré par un moteur de 457 ch. La machine est montée sur châssis routier tandem avec freinage EBS et dispose d'une cabine regroupant les commandes, notamment celles de la grue (Cranab FC 92 de 7,20 mètres de portée).

Les TP "forêt" de FSI Franskan

Construites par le Danois Lindana, ces déchiqueteuses comprennent trois modèles portés sur tracteur et entraînés par prise de force avec des puissances requises de 100 à plus de 200 ch. Le premier modèle TP 270 (débit de 25 m³/h) est à chargement manuel ou par grue. Il est équipé d'un disque à 3 couteaux avec une entrée de 270 x 290 pour un diamètre de bois maxi de 270 mm. La TP 280 (40-50 m³/h), à chargement par grue a une ouverture de 280 x 300 tandis que la TP 400 admet des bois jusqu'à 40 cm avec son ouverture de 400 x 440 suivie par le disque équipé de quatre demi couteaux et de deux contre-couteaux. Les deux derniers sont munis d'un dispositif de protection de surcharge TP K Pilot.

Noremat complète sa gamme

Le spécialiste du débroussaillage complète son offre depuis l'accord avec Jenz qui lui permet de distribuer sa gamme à ses couleurs. Présentée en première au dernier Sima, la gamme des broyeurs Valormax s'est depuis étoffée avec pas moins de huit modèles, quatre entraînés par prise de force (36-80, 42-100 et 56-100, le premier étant décliné également en porté trois points) et quatre motorisés (42-100 M, 56-100 M, 70-100 M et 100-120 M) complétés par les déchiqueteuses de branches B et BM. Comme habituellement, les chiffres désignent le diamètre de bois maxi admissible et la largeur d'ouverture du tambour. Les rotors ont un diamètre respectif de 520, 620 et 820 mm pour les modèles prise de force et 620, 820, 1 040 et 1 450 mm pour les modèles motorisés avec un nombre de couteaux adapté à leurs dimensions : 8 ou 16 et 10 ou 20 pour les modèles prise de force, 10 ou 20 pour les motorisés sauf le gros modèle qui en possède 24. Pour ces derniers, les moteurs sont des Mercedes de 280 ch pour les deux premiers, de 400 ou 610 ch. pour la 70-100 M et de 650 ch. pour la plus grosse. Ils permettent des débits s'échelonnant de 60 à 280 m³/h. Ces déchiqueteuses sont toutes munies d'une grue de chargement.

Olivier Fachard ■

Le bois-énergie en Europe (*)

L'Europe est largement boisée (115 millions d'ha soit le tiers du territoire), mais certains pays le sont plus comme l'Autriche, la Suède et la Finlande avec plus de 45 % de leur superficie, tandis que 70 % du couvert forestier est concentré dans quatre pays (l'Allemagne, la France, la Finlande et la Suède). Dans la majorité des pays, l'expansion en surface des forêts se poursuit et la récolte de bois est largement inférieure à l'accroissement annuel (seulement 50 % de cet accroissement est récolté). Une bonne partie de ce potentiel est mobilisable pour le bois-énergie, mais il est difficile d'évaluer cette ressource.

D'après Eurobserv'er, la production de bois-énergie pour l'année 2000 était de 47,3 millions de TEP (Tonne Equivalent Pétrole) pour les pays de l'Union Européenne. Cette production, en constante augmentation, était principalement destinée à des usages thermiques (8 %) mais également à des usages électriques (29,6 TWh). La part du bois-énergie dans la production d'énergie primaire de l'Union Européenne correspond à 6,3 %, mais elle ne couvre que 2 % de la consommation d'énergie totale. Le bois-énergie est la principale source d'énergie renouvelable de l'union européenne (54 %).

Les plus gros producteurs de bois-énergie sont respectivement la France, suivie par la Suède, la Finlande et l'Allemagne, ces quatre pays totalisant plus de 60 % de la production européenne. Dans plusieurs pays, la part du bois-énergie a

une place importante dans la production d'énergie primaire comme la Finlande (57 %), le Portugal (47 %), l'Autriche (32 %) et la Suède (27,5 %) alors qu'elle n'est que de 8,12 % en France, devancée par des pays comme l'Italie (13,33 %) et l'Espagne (11,50 %).

Dans le cadre d'une plus grande indépendance énergétique et dans sa démarche de développement durable, l'Union européenne place le bois-énergie aux premiers plans en matière d'approvisionnement dans le futur. À l'horizon 2010, elle a comme objectif indicatif de fournir 12 % de sa consommation intérieure brute d'énergie à partir de sources d'énergies renouvelables. La puissance visée pour le chauffage bois-énergie est de 10 000 MWth, soit une augmentation de 4,5 MTEP de la production. Cette estimation correspond à environ un million de logements chauffés par le bois au moyen de chaudières individuelles, de chauffages collectifs et de chauffages urbains.

Les efforts de développement portent surtout sur les chaufferies collectives et les réseaux de chaleur (Autriche, Danemark, Finlande et Suède), mais peu sur le chauffage individuel, plus de 85 % des logements étant déjà chauffés par des systèmes individuels. Mais la modernisation des technologies pour les particuliers devrait apporter des résultats encore plus importants.

(*) D'après un document de l'ITEBE

**Simple et Rentable
Chez Vous
Sciez Votre Bois d'Œuvre
Avec votre scierie Wood-Mizer®**

- Débitez des grumes de grande qualité 91cm x 13,7 m
- Solution fixe ou mobile
- Moteurs électriques ou diesel
- Lames Imm
- Haute résistance
- Exclusivité

Wood-Mizer France
51, Chaussée Brunehaut
62240 Desvres
Tél: 03.21.32.14.67
Fax: 03.21.32.13.13
www.woodmizer.fr
www.woodmizer.com

La plus populaire des scieries.
Plus de 40 000 dans le monde!

Wood-Mizer®

nidal Spécialiste du bois-énergie depuis 25 ans

présente ses nouveautés au salon Bois Energie à Lons le Saunier

Le fendeur coupe-bois Spaltfix K-3800

POSCH

Le fendeur coupe-bois Spaltfix K-5000

Et aussi ...

La nouvelle famille des HydroCombi (2 vitrins - cycle retour 37cm/s)

Le conditionneur automatique de bois de chauffage Pack Fix

2 rue Vauban - ZI n°2 - 68170 RIXHEIM Tél: 0389.318.585
Fax: 0389.318.580 www.nidal.com - info@nidal.fr

Les tracteurs John Deere 8030, des "bêtes" de traction

Lancées en 1994, les séries fortes puissances se sont succédées chez le constructeur américain avec les 8000, 8010, 8020 et aujourd'hui les séries 8030. Comme on peut le constater au travers des avis déposés sur le site Agriavis.com, ce tracteur de conception et de fabrication américaine s'est créé une bonne réputation auprès des utilisateurs, notamment pour ses capacités de traction.

Les tracteurs John Deere 8030 est généralement très appréciée par les utilisateurs pour ses aptitudes aux travaux lourds. Sa capacité à passer les chevaux au sol est la principale qualité mise en avant par les utilisateurs. Cet atout s'explique essentiellement par son équilibre naturel. Avec son berceau avant lourd et imposant, son moteur avancé sur le pont avant, la répartition des charges en statique avoisine les 50/50 sans lestage. Le tracteur peut donc tirer partie de sa monte en pneumatique. Au premier abord, cette répartition peut paraître incohérente, mais il est primordial de cerner la différence entre équilibre statique et dynamique. Lorsqu'un tracteur est amené à fournir un effort de traction avec un outil arrière porté ou semi-porté, il transfère du poids de l'avant vers l'arrière. Pour un travail de traction moyen comme peut l'être le déchaumage, le tracteur arrive à un équilibre dynamique de 40 % à l'avant et 60 % à l'arrière, ce qui est recommandé pour un tracteur à roues inégales. Au-delà de cette valeur, il devient nécessaire de lester l'avant du tracteur. Cet équilibre est un atout également lors de la traction d'une remorque ou d'une tonne à lisier. En effet, la charge autorisée de 3 tonnes sur le piton d'attelage ainsi que l'effort de traction nécessaire pour sortir la remorque des situations difficiles délestent le pont avant et rétablissent un équilibre en charge idéal. Mais comme le souligne un agriculteur sur Agriavis.com, l'adhérence des 8030 pourrait être encore améliorée par l'adoption de pneus de 2,15 m à l'arrière et 1,75 m à l'avant déjà utilisés chez certains concurrents (2,05 m et 1,70 m actuellement). Certains utilisateurs prennent même le risque d'installer ces pneus haute dimension sur les 8030, au détriment de la garantie et de la sécurité. Preuve que le besoin s'en fait bien ressentir.

En revanche, sur route, mieux vaut opter pour le pont avant suspendu car avec les pneus basse pression et le poids sur l'avant, le tracteur est assez sensible au phénomène de tangage. La suspension absorbe bien ces mouvements parasites, et le confort est très bon aux dires des utilisateurs. De plus, la conception de cette suspension à bras



Les puissances n'ont cessé d'augmenter pour en arriver à 360 ch. pour le 8530. Sur la série 8030, le constructeur a récemment introduit l'overboost, système qui permet une augmentation de la puissance délivrée. Concrètement, au-delà de 23 km/h, ou lorsque la puissance passe simultanément par la prise de force et la boîte, la gestion du moteur peut apporter jusqu'à 35 ch. supplémentaires, rendant le tracteur plus productif sans risque pour les organes de la transmission.

indépendants autorise le jumelage et les travaux avec des outils lourds avants. Néanmoins, il arrive que le positionnement des outils portés arrières se trouve perturbé par le travail de la suspension. Bien que celle-ci maintienne une assiette constante du tracteur en rétablissant la hauteur des vérins de suspension quelle que soit la charge, certains utilisateurs jugent que son travail perturbe le positionnement du relevage arrière par rapport au sol. Ce phénomène ne se fait pas ressentir lors des travaux à basse vitesse, mais pour des travaux de sol rapides, un écrasement rapide de la suspension dans un trou perturbe momentanément la profondeur de l'outil arrière.

Une cabine agréable, la transmission à variation continue en option sauf pour le 8530

La cabine quatre montants est quant à elle appréciée des utilisateurs. Elle permet une très bonne visibilité, notamment sur les outils avants grâce au capot étroit et profilé. L'accoudoir Command Arm



L'entraînement du ventilateur Varicool, par variateur à courroie et par gestion électronique est l'autre nouveauté apportée à cette série. Ce système permet de limiter la puissance absorbée par le ventilateur, tout en assurant un refroidissement du moteur mieux géré qu'avec un viscostatique. En effet, le variateur à courroie s'affranchit de l'inertie qu'a un viscostatique face aux variations de température, et peut donc réagir plus rapidement.

regroupe la plupart des fonctions nécessaires lors du travail, et permet une bonne maîtrise des fonctions principales. On peut regretter qu'avec la boîte Autopowr, il faille choisir l'inverseur à gauche ou sur l'accoudoir. La typologie du levier de commande coulissant ne permet pas en effet de doubler la commande comme sur certains modèles concurrents.

Quant à l'ordinateur de bord, l'écran est jugé trop petit, et pas très facile à utiliser par les utilisateurs. À quand un ordinateur de bord couleur comme sur les John Deere 6030 allemands ? Une autre évolution par rapport aux séries antérieures concerne le système hydraulique. Le débit maximum en option passe désormais à 227 litres / min (167 litres / min en standard). La pompe alimentant la direction et les freins sur les 8020 (98 litres/min à débit fixe) a été supprimée, et les fonctions sont assurées par la pompe principale. Ceci permet de simplifier le circuit, en bénéficiant des avantages de la pompe à débit variable. Ainsi lorsque la direction et les freins ne sont pas sollicités, la pompe ne débite pas et ne consomme donc pas de puissance. Côté transmission, la boîte powershift à 16 rapports avant et cinq arrières est jugée très performante par les utilisateurs. Elle offre un bon étagement pour les travaux des champs avec des automatismes de passage faci-

lement utilisables que l'on peut coupler au système de gestion des fourrières IMS. En revanche, l'écart entre la 15^e et la 16^e est jugé trop important, faisant fortement chuter la vitesse sur route en cas de rétrogradage dans les faibles côtes. La transmission Autopowr - disponible en option sauf sur le 8530 - s'affranchit de ces problèmes d'étagement, et offre une souplesse et un confort d'utilisation supérieurs. La fiabilité semble correcte même si John Deere ne possède pas encore beaucoup de recul. Au regard des tests de traction, il semblerait que la restitution de puissance soit légèrement inférieure à la powershift (différence de l'ordre de 3 % à la puissance maximum. Source : test du laboratoire du Nebraska). Toutefois, certains utilisateurs restent sceptiques, et préfèrent opter pour la boîte powershift éprouvée et efficace tandis que d'autres déplorent qu'elle ne soit pas disponible sur le 8530 et se rabattent ainsi sur le 8430. La série 8030 est perçue comme performante, apte aux travaux lourds, jouissant d'une bonne réputation de fiabilité. Le recul de John Deere sur la série 8000 lui permet aujourd'hui de proposer un produit abouti, d'une conception bien maîtrisée. Néanmoins, les différents avis déposés sur Agriavis.com montrent que des axes d'améliorations sont envisageables.

Jean Moullart ■
www.agriavis.com



Côté relevage, avec pas loin de 12 tonnes de capacité pour le 8530 (11 tonnes pour les autres modèles), l'utilisateur peut lever sans souci les outils portés les plus lourds tels que combiné de semis ou charrue 7 socs. La géométrie d'attelage des 8030 permet au tracteur de tirer la plupart des outils avec les bras de relevage proches de l'horizontale. Ceci permet un meilleur contrôle des outils portés large et aussi une bonne pénétration des outils portés en conditions sèches. Concrètement, l'effort de traction que génère le tracteur aide l'outil à rentrer en terre.



KIRPY

Broyeurs de Pierres

GRENIER FRANCO



Débroussailleurs
Forestiers
Robustes et Performants

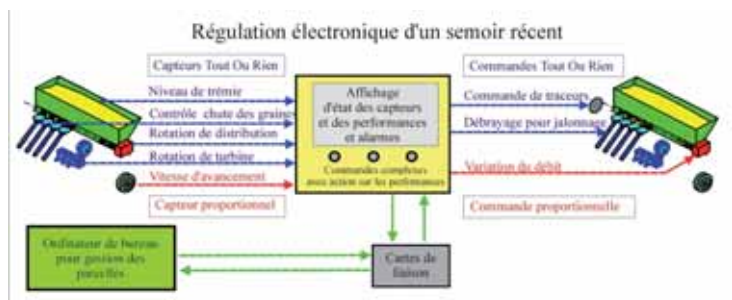
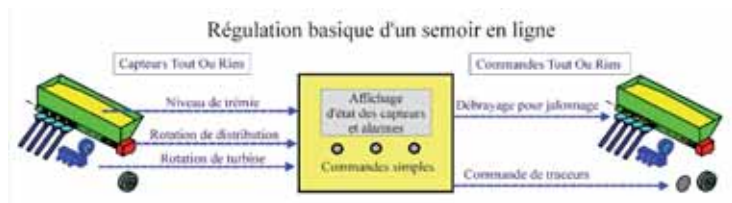
Andaineurs et Ramasseuses de pierres Outils à dents

BP n°2 47390 Layrac - France - Tél. 05 53 87 00 02 - Fax : 05 53 87 10 02
E-mail : info@kirpy.com - Internet : www.kirpy.com

26140 ANDANCETTE
Tél. 04 75 03 12 43 - Fax : 04 75 03 06 98

L'électronique au pouvoir dans les semoirs en lignes

Les principes techniques de base des semoirs n'ont guère évolué ces dix dernières années. En revanche, comme pour beaucoup de matériels agricoles, ils sont maintenant envahis de composants électroniques plus ou moins complexes.



Les constructeurs font de gros efforts pour fabriquer des boîtiers polyvalents, mais aussi faciles à manipuler et capables de stocker un maximum d'informations.

Le développement des pilotages électroniques sur les semoirs en ligne s'est fait en plusieurs étapes qui correspondent à la mise en place de fonctions bien spécifiques. Ces différentes étapes se retrouvent encore dans les différentes gammes d'équipements proposées actuellement.

Les adaptations les plus basiques comportent quelques capteurs simples appelés capteurs Tor

(tout ou rien). Leur seul rôle est de surveiller le bon fonctionnement des organes essentielles comme le niveau de la trémie, la rotation de la distribution ou de la turbine d'air sur les appareils à transport pneumatique. Ces capteurs ne provoquent que des alarmes au niveau du boîtier de contrôle. En sortie de boîtier, les commandes sont également très simples. Elles peuvent être actionnées directement par l'utilisateur, c'est le cas de l'inversion des traceurs. Elles peuvent être régies par un calcul du boîtier. C'est le cas des débrayages de distributions pour le jalonage. Un calculateur basique compte le nombre de mouvements des traceurs et agit en fonction d'une consigne initiale donnée par l'utilisateur. Les commandes sont simples et l'affichage est réduit au minimum. On ne rencontre parfois qu'un simple témoin lumineux et une alarme sonore.

Le capteur de vitesse découple les possibilités du boîtier électronique

La première grande étape dans le développement des équipements a été d'introduire un capteur fournissant une information proportionnelle à la vitesse d'avancement. L'arrivée de cet élément nécessite l'utilisation d'un calculateur beaucoup plus performant. En contre partie il est alors possible de fournir davantage d'information au chauffeur. Outre la vitesse d'avancement, il est possible de connaître les surfaces travaillées et d'en déduire d'autres informations comme les quantités semées. Il est essentiel que les réglages de l'utilisateur soient correctement réalisés, car il n'y a pas de contrôle de débit des semences. Les valeurs affichées sont le résultat d'un calcul et non d'une mesure réelle. Sur ces matériels les commandes n'ont guère évolué.

L'étape suivante consiste à mettre sur la commande de distributions un actionneur électrique ou hydraulique qui va autoriser une modification la dose de semis en cours de travail. Certains de ces équipements ne permettent que d'augmenter ou de diminuer la dose dans des proportions définies à l'avance. C'est le chauffeur qui provoque toujours le même surdosage ou sous dosage au moment de son choix.



Sur d'autres modèles, cette commande est associée à un capteur de position de la distribution. Le boîtier est alors informé en permanence avec précision du débit programmé. Il est capable de gérer la dose de manière continue. Les possibilités offertes sont alors beaucoup plus nombreuses. Le surdosage ou le sous dosage peuvent être adaptés à tout moment. Le boîtier est également capable de mémoriser les réglages et de positionner rapidement la distribution.

Le calculateur devenant alors un véritable ordinateur de bord on voit également se multiplier les capteurs assurant un contrôle permanent du bon fonctionnement. C'est le cas des capteurs qui contrôlent la chute des graines dans les tubes de descentes. Ces derniers ne comptabilisent pas le nombre de graines comme ils peuvent le faire sur des semoirs de précision. Ils vérifient que l'écoulement se fait correctement.

Le nombre d'informations mémorisées dans le boîtier de commandes devenant de plus en plus important il devient difficile de les gérer manuellement. Il est alors essentiel de pouvoir les basculer vers des logiciels de gestion de parcelles sur un ordinateur de bureau.

De nombreuses solutions ont été envisagées avec plus ou moins de succès. Il semble que les cartes informatiques actuellement utilisées pour d'autres équipements comme les appareils photographiques ou les téléphones portables permettent une transmission simple et fiable. Ces versions de boîtier de commandes vont sans doute devenir de plus en plus courantes dans les années qui viennent.

Un volume d'informations pas toujours facile à gérer

Une autre conséquence de la multiplication des informations se situe au niveau des faisceaux de liaison entre les différents capteurs le boîtier de commandes et les composants électriques ou hydrauliques agissant sur les différentes fonctions.

En système de communication analogique, chaque information doit disposer de son fil conducteur

CHARGEURS **TECHNIC**

Le haut rendement par définition



MX T15

Conçu pour une utilisation intensive



Robuste et puissant, le chargeur MX T15 répond parfaitement aux besoins des ETA, des CUMA ou des exploitations de taille importante. Autorisant l'attelage d'outils très large et bénéficiant d'une force d'arrachement remarquable, il offre une excellente productivité. Totalement intégré, les flexibles ne subissent pas les agressions extérieures et le conducteur profite d'un champ de vision exceptionnel. Le chargeur MX T15 bénéficie de tous les systèmes exclusifs MX. Découvrez également la gamme complète de chargeurs **TECHNIC** (du T6 au T15) qui équipe les tracteurs de 35 à 230 ch.

MX

www.m-x.eu

et être isolée des interférences extérieures. Les faisceaux doivent donc être protégés et comportent un nombre de fils parfois impressionnant. La technologie numérique du Bus Can permet de réduire considérablement ce nombre de conducteurs tout en assurant une information plus fiable. Cette technique sera donc probablement de plus en plus utilisée dans les années qui viennent. Elle nécessite cependant des microprocesseurs toujours plus performant ce qui ne devrait pas poser de grande difficultés quant on voit à quelle vitesse évolue la micro-électronique.

En dépit de ces évolutions rapides, un problème subsiste. Contrairement à ce que l'on rencontre sur les pulvérisateurs avec les débitmètres, ou sur les épandeurs d'engrais avec la pesée en continu, il n'y a pas de mesure réelle du débit de semences. Le boîtier peut faciliter les opérations de réglage en gérant la rotation de la distribution en fonction de la distance parcourue. Par la suite, il gère une variation du volume distribué. Il ne peut tenir compte seul de la densité ou de la facilité d'écoulement de la semence. Il est donc incapable de travailler correctement si l'étalonnage initial n'a pas été réalisé avec le maximum de rigueur.

Les boîtiers devenant de plus en plus complexes mais aussi de plus en plus performant il paraît logique de penser à les rendre polyvalents. Cette solution permet de réduire les coûts et de faciliter le tra-

vail de l'utilisateur qui ne doit apprendre à gérer qu'une seule console. Celle-ci devient un véritable ordinateur de bord disposant d'un système de gestion convivial et facile d'accès. Un boîtier bien conçu doté d'un logiciel spécifique à chaque application peut actuellement raisonnablement gérer plusieurs outils. Il peut selon les marques passer du semoir à l'épandeur, de l'épandeur au pulvérisateur et du pulvérisateur à tout autre matériel attelé.

Plusieurs questions se posent alors. Qu'en est-il lors de l'utilisation simultanée de deux outils équipés du même boîtier ? On peut ensuite se demander ce que deviendra le prix de revente de l'outil d'occasion sans son boîtier de commande si celui-ci est affecté à une autre machine.

Un boîtier étant bien entendu spécifique à une marque on risque de générer une dépendance à cette marque lors des renouvellements des machines. L'idée devrait satisfaire les constructeurs de gamme longue mais pose quelques difficultés aux constructeurs qui n'interviennent que sur une ou deux gammes de produits.

G. Vromandt ■

Le positionnement par satellite, un plus qui pose question

Pour aller plus loin dans la gestion des semis il faut pouvoir positionner le semoir sur la parcelle. Dans la plupart des cas, équiper un semoir en ligne de son propre système GPS ne semble pas une solution très économique. Il est par contre tout à fait envisageable de bénéficier de l'installation du tracteur si celui-ci est équipé. Les possibilités offertes sont alors particulièrement séduisantes. La gestion des parcelles devient beaucoup plus précise. Il est possible de moduler la dose de semis en fonction de la cartographie réalisée avec les informations des autres outils. La rentabilité économique de cette modulation de dose est cependant beaucoup moins évidente avec un semoir en ligne qu'avec un pulvérisateur ou avec un épandeur d'engrais. Une réduction de 5 à 10 % des quantités de semence offre un gain économique qui n'a rien de comparable à celui engendré par une économie de 5 à 10 % sur le coût des produits de traitement.

En dehors de l'aspect purement économique se pose le problème de la compatibilité des systèmes. Il faut que le boîtier du semoir puisse dialoguer sans difficulté avec celui du tracteur. Sur le papier les choses sont possibles surtout avec la mise au point du système Iso Bus qui correspond

à une standardisation des communications. Dans les faits les choses ne sont pas encore parfaitement au point et certains constructeurs préfèrent attendre encore un peu avant de se lancer dans l'aventure.

Cette réticence est d'autant plus compréhensible qu'en cherchant à obtenir des informations venant du tracteur le boîtier du semoir doit lui-même fournir un certain nombre d'informations. De là à se dire qu'il serait plus simple que le microprocesseur du tracteur prennent en charge l'intégralité des informations et gère lui-même le fonctionnement de l'outil, il n'y a qu'un pas. Le constructeur du semoir fournirait un outil équipé de ses capteurs et de ses actionneurs et un logiciel de gestion. Il perdrait alors une part de son indépendance et de son prestige en se rendant dépendant du tracteur. Une telle situation favoriserait les rapprochements de constructeurs et la mise en place de gammes longues chez les tractoristes. Elle pourrait avoir un effet néfaste sur les constructeurs indépendants. Elle posera également des difficultés lors de l'utilisation de plusieurs tracteurs de marques différentes sur le même semoir ou lors de la revente des matériels d'occasion.

Remorques 40 km/h : le développement est freiné

La France est l'un des derniers au niveau européen à avoir adopté les 40 km par heure comme vitesse limite des ensembles agricoles et cela depuis février 2005. En mars dernier, lors du Sima, plusieurs constructeurs ont présenté des remorques susceptibles de pour voir répondre à cette nouvelle réglementation, même si officiellement l'homologation était encore en cours auprès de l'Utac.

Dans un premier temps, le SNCVA (Syndicat national des constructeurs de véhicules agraires) a établi un dossier commun pour ses adhérents afin d'accélérer la procédure et réduire les coûts. Le SNCVA regroupe la grande majorité des constructeurs français de véhicules agraires (remorques et autres véhicules roulants tels que les plateaux fourragers, les bétailières, les épandeurs ou les tonnes à lisier) et de certains équipements s'y rattachant (par exemple : essieux et pneumatiques). Il a été déposé à l'Utac (Union technique de l'automobile, du motocycle et



Une gamme pour professionnels

PÖTTINGER le partenaire des Entrepreneurs!



Remorque ensileuse

- Simplifiez vos chantiers
- Coupe idéale pour la qualité
- Une gamme jusqu'à 80m³
- 1^{er} constructeur mondial

Semoir universel

- Simplicité d'utilisation
- Robustesse et polyvalence
- Gestion électronique Isobus
- En 3 m, 4 m et 6 m

*Une gamme pour réaliser des chantiers performants
et de qualité, tout en baissant vos coûts !*

Pöttinger France
129b, la Chapelle, 68650 Le Bonhomme
Tél.: 03.89.47.28.30

www.pottinger.fr


PÖTTINGER
France

du cycle). Cet organisme est le seul service technique notifié auprès de la Commission européenne (et de l'Onu) pour élaborer les réglementations applicables aux véhicules et à leurs équipements dans les domaines de la sécurité active et passive et de l'environnement, ainsi qu'à la définition des normes industrielles. Ce dossier, outre toutes les spécificités techniques des modifications que les constructeurs avaient jugées appropriées pour garantir la sécurité à 40 km par heure, était complété par une remorque fictive (châssis + essieu (x) + système de freinage + roues + lestage correspondant à la charge théorique maxi) devant servir à passer les tests normalisés.

Rappelons que le passage à 40 km par heure est admis dans la mesure où chaque véhicule (tracteur et "remorque") constituant l'ensemble a été réceptionné pour cette vitesse et si leur largeur hors tout est inférieure ou égale à 2,55 mètres. Les modifications portent sur les caractéristiques de l'essieu et du système de freinage. En France, la très grande majorité des remorques sont équipées d'un freinage hydraulique relié au circuit hydraulique du tracteur, éventuellement dépendant d'une centrale hydraulique indépendante montée sur la remorque. Ce système de freinage ne peut donner les garanties de sécurité pour une vitesse de 40 km par heure (les exigences sont le double de celles à 25 km par heure) et il a fallu passer au freinage pneumatique avec un système spécifique de progressivité lors de l'action sur la pédale de freinage pour éviter le blocage des roues et de modulation du freinage en fonction de la charge. De plus, une suspension efficace est requise pour éviter les reports de charge trop importants sur le tracteur. Parallèlement, la dimension de l'essieu (ou des essieux dans le cas des remorques tandems) a dû être augmentée pour supporter la charge au freinage. Un volet sur les pneumatiques est également présent, ceux-ci devant être également homologués pour cette vitesse, mais surtout

présenter des caractéristiques telles qu'une largeur plus importante et une structure à gros crampons.

Des normes allemandes moins contraignantes

Aujourd'hui, le dossier sur les remorques de 20,5 tonnes de poids total en charge (PTC), correspondant à une capacité de charge d'environ 14 tonnes, a été validé. Mais il ne correspond pas vraiment à l'essentiel du marché qui est plutôt orienté vers les remorques de 24 tonnes de PTC à deux essieux (tandem) et 32 tonnes de PTC à trois essieux (tridem). Le dossier concernant ces types de remorques doit être remis à l'Utac. On peut signaler que parallèlement, les constructeurs étrangers (allemands notamment), déjà confrontés à leur législation respective ne sont pas exemptés du dossier à l'Utac à titre individuel et comme les constructeurs français, doivent passer leurs véhicules aux services des Mines après validation par l'Utac. D'autant plus que les normes en vigueur dans certains pays, Allemagne notamment avec l'organisme certificateur TÜV, sont moins contraignantes que les normes françaises et que des véhicules autorisés à 40 km par heure en Allemagne ne le seraient probablement pas en France. Cela est dû notamment au fait que le dossier d'homologation en France est basé sur une directive européenne plus récente que celle prise en compte dans les autres pays.

La demande reste limitée

Depuis l'annonce de cette évolution qui semblait pouvoir intéresser une large clientèle (le transport avec l'éloignement des parcelles devient de plus en plus fréquent et le gain de temps escompté par cette augmentation de la vitesse permise constitue une économie de charge de mécanisation), il s'avère que la réaction du terrain est toute autre comme le signale un constructeur. *"La demande pour des remorques 40 km par heure est plus que limitée. Je pense que cela tient principalement aux habitudes de conduite de la grande majorité. Depuis que les tracteurs roulent à 40 km par heure, et malgré l'obligation inscrite au code de la route de rouler à 25 km par heure avec du matériel traîné matérialisée par un autocollant placé à l'arrière du matériel, ils ont pris l'habitude de rouler à 40 km par heure avec leurs remorques aussi bien à vide qu'en charge. Cette règle est d'ailleurs également valable pour les matériels traînés autres que des véhicules de transport. Et cela est facilité dans la mesure où les contrôles sont quasi inexistantes. La plupart des constructeurs, notamment ceux qui ont une activité à l'export comme nous et qui ont déjà dû s'adapter aux 40 km par heure en fonction des pays dans lesquels ils travaillent, proposent depuis plusieurs années des options qui améliorent la sécurité. Ce sont notamment le freinage hydraulique avec un essieu adapté ainsi qu'une monte de pneumatiques plus appropriée. Mais ces améliorations qui correspondent en*



Aujourd'hui, le passage au 40 km par heure pour les remorques de 20,5 tonnes de poids total en charge (PTC), correspondant à une capacité de charge d'environ 14 tonnes, a été validé. Mais il ne correspond pas vraiment à l'essentiel du marché qui est plutôt orienté vers les remorques de 24 tonnes de PTC à deux essieux (tandem) et 32 tonnes de PTC à trois essieux (tridem).

partie avec les nouvelles normes ne permettent pas pour autant à un utilisateur qui nous a acheté une telle remorque de rouler aujourd'hui à 40 km par heure. Réglementairement parlant, cette remorque qui a été homologuée pour 25 km par heure, devra l'être de nouveau pour 40 km par heure, avec dépôt à titre individuel d'un dossier à l'Utac sans certitude d'obtenir cette homologation. Quant aux véhicules les plus courants, équipés d'un freinage hydraulique, il faudrait qu'ils reçoivent toutes les modifications nécessaires avant d'espérer être homologués. C'est pratiquement impensable car beaucoup trop cher et compliqué. En conclusion, la totalité du parc actuel devra continuer à rouler à 25 km par heure."

En pratique, les premiers modèles homologués 40 km par heure devraient être commercialisés durant le second semestre 2008, et le surcoût par rapport à un modèle 25 km par heure serait de l'ordre de 20 %. Quant à l'avenir, il passe par une harmonisation européenne comme dans d'autres secteurs. Un projet de dossier de réception unique qui serait valable pour tous les pays de l'union européenne est à l'étude, mais on connaît la lenteur de ce type de négociation où chaque état concerné veut défendre

ses positions. Avant qu'il aboutisse (les professionnels parlent de 5 à 10 ans), il faudra se tenir aux normes nationales et dans la mesure du possible respecter les règles de circulation.

Olivier Fachard ■



Une suspension hydraulique adaptée aux 40 km par heure

Lors d'un freinage à 40 km par heure, il se produit un report de charge sur les essieux, l'essieu arrière étant plus chargé dans le cas d'un tandem mécanique. Il devient alors nécessaire de compenser cet écart par une différence de couple de freinage entre l'essieu avant et l'essieu arrière car il est impératif (notamment pour l'homologation) d'obtenir les performances de freinage sans blocage de roues. À 25 km par heure, ce phénomène est beaucoup moins important et ne justifie pas de correction.

Colaert Essieux a développé récemment pour les remorques de nouvelle génération une ligne de suspension hydraulique dynamique appelée HydrOK qui se caractérise notamment par un stabilisateur transversal qui a pour effet de neutraliser les réactions en courbes et en dévers. Deux modèles 9 et 13 tonnes ont été présentés lors du dernier Sima. Ils peuvent équiper la nouvelle génération d'essieux Black Bull avec corps en profil creux carré de 130, 140 ou 150 mm, et freins de 406x120, 406x140, 420x180 ou 420x200.

Ils sont basés sur 3 principes : la suspension hydraulique, la suspension hydraulique passive, la suspension hydraulique active.

Le premier est composé de deux circuits hydrauliques droite et gauche, remplis d'huile afin d'obtenir une hauteur de véhicule (vérin à mi-course). L'huile circule dans les chambres des vérins selon la position des essieux (principe des vases communicants). L'équilibre des charges sur les essieux suivant le profil du terrain est garanti, mais la suspension n'a aucune souplesse. L'avantage de ce dispositif est sa simplicité et son prix réduit. Par contre il présente certains inconvénients : aucune compensation de perte ou

d'éventuelle fuite d'huile et des pics de pression énormes peuvent se produire d'où un risque de rupture des canalisations voir des casses mécaniques.

Dans la suspension hydraulique passive, des accumulateurs sont placés dans le circuit hydraulique, en principe 1 par vérin. Les à-coups de brève amplitude donnés à la suspension sont absorbés par les accumulateurs qui garantissent la souplesse de la suspension et il n'y a plus de pics de pression dans le circuit. Comme dans la suspension hydraulique, l'huile circule dans les chambres des vérins pour absorber les amplitudes plus importantes suivant le profil du terrain. La hauteur de la suspension est déterminée par le volume du liquide hydraulique dans le circuit des vérins, la souplesse de la suspension par la pression du gaz contenu dans les accumulateurs. Un montage croisé du circuit hydraulique sur un des essieux entre roue droite et roue gauche permet d'obtenir une excellente stabilité au roulis.

Enfin, dans la suspension hydraulique active, des capteurs contrôlent en permanence la position des vérins. Les informations sont traitées par un calculateur qui gère intégralement le travail de la suspension. Un boîtier de commande électronique, disposé en cabine, propose un mode initialisation qui détecte la position haute et basse de la suspension. Une position optimale est définie qui permet à la suspension de travailler quelle que soit la charge (assiette constante). L'opérateur peut également mettre la suspension en position haute ou basse. Ce type de fonctionnement impose que le circuit hydraulique soit toujours établi avec le tracteur. Un dispositif load sensing dispense d'un by-pass et empêche l'échauffement de l'huile.



Hardi-Evrard

L'ASC 200 reçoit un Trophée d'Or au SIA 2008

Lancée par Hardi-Evrard, l'ASC 200 est une gestion automatisée des coupures de tronçons, basée sur le positionnement GPS. Elle gère l'ouverture et la fermeture des tronçons de pulvérisation pour éviter tout manque ou surdosage au moment des traitements phytosanitaires. Cette technologie a reçu le Trophée d'Or dans la catégorie électronique embarquée et agriculture de précision au SIA 2008. Cet outil est compatible avec le boîtier DPAE Regulator V et peut donc être installé sur la gamme des pulvérisateurs traînés Meteor Plus et des automoteurs Alpha. L'ASC 200 gère jusqu'à 9 tronçons de pulvérisation et est vendu complet, antenne comprise. En fonction des contraintes du traitement et des exigences de l'utilisateur, le taux de recouvrement est réglable initialement dans le menu. À tout moment, l'opérateur peut reprendre le contrôle manuel des tronçons s'il le souhaite. Les bénéfices pour les utilisateurs sont une économie de 5 % de produit, un meilleur confort de travail avec en plus des traitements de nuit facilités et surtout un chantier de meilleur qualité sans manque ni recoupe-ment de produits.

Kirpy

Un broyeur de pierres pour les tracteurs de grosse puissance

Le BSC 250 de Kirpy est un broyeur de pierres conçu pour les tracteurs de plus de 300 ch. Il travaille sur 2,5 mètres de largeur, à une profondeur de 40 cm. Le constructeur annonce une capacité de broyage de 300 à 500 m³ par heure. La transmission est constituée d'un double entraînement avec roue libre et d'un limiteur de couple sur des poulies rotor. Ce modèle de haut de gamme bénéficie en outre d'un graissage centralisé automatique. La position de l'enclume est réglable hydrauliquement. Le poids total du BSC atteint 6 tonnes.

Matrot

Une nouvelle version du Magister

En 2007, au Sima, Matrot assurait le lancement de l'arracheuse de betteraves Magister. Cette automotrice bénéficie d'améliorations pour la campagne de 2008. La principale évolution concerne le processus de nettoyage qui a été optimisé pour diminuer la tare terre. Ainsi le circuit des betteraves passe de 15 à 23,6 mètres. Il comprend six turbines de nettoyage au lieu de cinq. De manière à réduire l'entretien, chaque une d'entre-elles est entraîné par un moteur hydraulique. La vitesse de rotation des deux turbines avant, se règle depuis la cabine. Leur hauteur varie automatiquement en fonction du bâti arracheur pour que les turbines soient toujours hors du sol. Cette technologie fait l'objet d'un brevet. Elle permet à l'utilisateur d'adapter la machine dans toutes les conditions d'arrachage.

Le contrôle droite/gauche de l'effeuilleuse et de l'arracheur assure un bon suivi du terrain. Le magister est maniable du fait d'un châssis articulé dont l'angle de débattement atteint 30°. De plus, celui-ci bénéficie d'une répartition optimale des charges entre l'avant et l'arrière pour respecter la structure des sols. La trémie de 7 m³ garantit une plus grande autonomie de stockage et facilite les ouvertures de champs. Enfin, pour répondre à une préoccupation du moment à savoir la réduction de la consommation de carburant, le constructeur annonce environ 20 % grâce à la régulation du moteur Mercedes de 360 ch. en fonction de la puissance demandée. Ainsi, le régime moteur et le débit des pompes varient en fonction du couple. L'utilisateur peut, de manière optionnelle, équiper sa machine d'un système de diagnostic à distance du boîtier électronique, directement relié au service après-vente de la société Matrot par carte Sim.

Case IH

Nouvelle gamme JXU

Case IH renouvelle la gamme JXU avec quatre modèles de 76 à 106 ch., dénommés JXU 75, JXU 86, JXU 95 et JXU 105. Leurs puissances sont supérieures à celles des modèles précédents. Les moteurs de 4,5 litres de cylindrée sont dotés d'un turbocompresseur et d'un refroidisseur d'admission. La nouvelle gamme se reconnaît de loin grâce à un capot avec des ouïes de requin calqué sur celui des CVX, Puma et Magnum. Case IH a également apporté des améliorations au circuit hydraulique: une pompe est dédiée à la direction et la lubrification et une autre

assure le relevage et l'alimentation des distributeurs. En cas de besoin, le surplus d'un circuit est transféré sur le second. Un débit maximal de 80 litres par minutes est ainsi disponible. La transmission 12 x 12 évolue elle aussi avec l'arrivée d'un inverseur sous charge.

Landini

Arrivée de deux nouvelles séries de tracteurs

Le constructeur italien lance deux nouvelles séries de tracteurs, PowerMondial et Powermax, et en améliore cinq autres. Les tracteurs Landini bénéficiant des moteurs Tier III sont désormais facilement reconnaissables grâce à de nouveaux autocollants, un logo modernisé et un emblème de capot entièrement revu. Le cœur de gamme de Landini est renouvelé avec le lancement du PowerMondial. Quatre modèles de 83 à 110 ch. composent cette série, destinée aux travaux des champs nécessitant un tracteur léger. Les quatre modèles sont équipés d'un moteur Perkins de 4 cylindres de 4,4 litres de cylindrée avec turbo. Les deux plus gros PowerMondial bénéficient aussi d'un intercooler. La boîte de vitesses dispose de trois rapports powershift en standard qui se combinent avec quatre rapports mécaniques dans trois gammes. Les vitesses rampantes sont proposées de série, tout comme l'inverseur hydraulique. Le relevage, d'une capacité de 5 000 kg, dispose d'un contrôle électronique par les bras inférieurs. Une version économique appelée Techno est proposée au catalogue. Dans cette configuration, la transmission devient mécanique avec quinze rapports avant et arrière et le relevage passe lui aussi sous contrôle



ENTREPRENEURS
DES TERRITOIRES

POUR TOUTE ANNONCE PUBLICITAIRE,
CONTACTEZ NOTRE CHEF DE PUB,
ARNAUD ROPARS
AU 02 98 98 01 40

pub.edt@fitamant.fr

11 > 24 TONNES PTC
BENNES TRAVAUX PUBLICS



ZI de Grâces 22200 GUINGAMP
Tél. 02 96 43 40 62
Fax 02 96 43 66 57
Courriel : remorques-chevance@wanadoo.fr

Remorques
Chevance



Fsi, la solution globale de l'arbre à la calorité.

02 33 17 84 65 (Arçonnay 22) ou 04 74 53 92 25 (Pont-Evêque 48)
www.fsi-fronskan.com/FSI3@wanadoo.fr

Déchettesuses de branches à couteaux

La récolte du bois énergie à haut rendement. Une gamme de 10 à 40cm de Ø, autonome ou attelée 3pts tracteur, chargement manuel ou à grue.



TP 400PHK avec grue MOWI 400

Combiné-scieur fendeur de bûches



Sciez-fendez-chargez avec un seul outils. Diamètre 42cm, verin fendeur de 8,5t, coupe par chaîne, course du verin ajustable à 40 et 60cm.

Duun VM100

Chaudière automatique au bois déchiqueté

Chauffez-vous avec un des combustibles le moins cher du marché. Une gamme de 30 à 300kw avec silo métallique hermétique ou silo à maçonner.



Veto 30kw avec silo chipmatic 1m3

fsi propose des rogneuses de souches et des composteurs de végétaux

ENTREPRENEURS
des Territoires MAGAZINE



8 fois par an
ne manquez pas
la seule revue
exclusivement dédiée aux
entrepreneurs de Services
Agricoles, Forestiers et
Ruraux

Entrepreneurs
des Territoires
est la revue du
Mouvement des
Entrepreneurs
de Services
Agricoles,
Forestiers
et Ruraux



Vie syndicale
Dossiers
Profession
Salons
Actualités
Social
Fiscal
Nouveautés
matériels

ENTREPRENEURS
des Territoires MAGAZINE

Bulletin d'abonnement

Je suis adhérent
au Mouvement des Entrepreneurs
des Territoires

Je m'abonne au tarif
«spécial adhérents» pour 1 an
(soit 8 numéros), au prix de 23 €

Je joins mon règlement par
chèque bancaire à l'ordre des
Entrepreneurs des Territoires

Je souhaite recevoir
une facture acquittée

Entrepreneurs des Territoires
44 rue d'Alésia - 75014 Paris
Pour tout renseignement :
Tél. 01 53 91 44 98

Je ne suis pas adhérent
au Mouvement des Entrepreneurs
des Territoires

Je m'abonne pour 1 an
(soit 8 numéros), au prix de 45 €
Je joins mon règlement :

Chèque bancaire à l'ordre
des Editions Fitamant

Carte bancaire N°

Date de validité _____

Je souhaite recevoir
une facture acquittée

Editions Fitamant - Rue Menez Caon
BP16 - 29560 Telgruc sur Mer
Pour tout renseignement :
Katell Fouron - Tél. 02 98 27 37 66

Société : _____
Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
CP : _____ Ville : _____
Tél. : _____ Fax : _____
E-mail : _____

Activité Entrepreneurs de travaux agricoles
 Constructeurs de matériel
 Entrepreneurs de travaux forestiers
 Centre de formation
 Entrepreneurs de travaux ruraux
 Autres : (préciser)
 Entrepreneurs de travaux publics
 Concessionnaires

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit
d'accès aux informations vous concernant

mécanique. Entré en production en novembre, le Powermax est conçu sur la base d'un McCormick. Le moteur est un NEF (développement conjoint Iveco et CNH) disposant d'un Common-Rail et permettant d'obtenir une surpuissance. Le Powermax 145 délivre 140 ch. à la puissance Iso, tandis que le Powermax 165 atteint 158 ch. ISO. Parallèlement, Landini améliore la motorisation des séries Powermaster, LandPower, PowerFarm et Alpine. Ces derniers sont maintenant équipés de moteurs Yanmar de 58,5 à 81,2 ch., conformes à la norme Tier III. Figures de proue de la marque, les Powermaster atteignent maintenant 194 ch. (norme ISO) et 225 ch. au maximum avec la surpuissance.

Komatsu

Nouvelle Chargeuse

WA 200PZ-6 & WA 250PZ-6

Les deux nouvelles chargeuses WA 200PZ-6 et WA 250PZ-6 sont équipées du nouveau système de bras baptisé PZ. Celui-ci permet de combiné les avantages du Z et un mouvement parallèle permettant d'assurer une multitude d'applications. En

effet, le nouveau système de bras augmente la puissance du chargeur et la polyvalence de la machine, permettant aux WA 200PZ-6 et WA 250PZ-6 de répondre aux besoins de l'industrie, des petites et moyennes centrales, des entrepreneurs en terrassement et du marché de la location de machines. Leur nouveau moteur combine couple et souplesse d'utilisation avec une consommation réduite et un taux d'émission très bas. Il est couplé à la transmission hydrostatique HST utilisant une pompe et 2 moteurs. La nouvelle cabine Space-Cab comprend un siège pneumatique chauffant avec support lombaire gonflable ainsi qu'une climatisation. Enfin, l'accessibilité pour l'entretien s'effectue via deux grands capots à ouverture assisté : simplicité et sécurité d'intervention. De série, les chargeuses comprennent des radiateurs à grandes alvéoles et un système d'inversion du ventilateur de refroidissement. Au niveau conduite, le monolevier hydraulique et le système de suspension du bras chargeur sont eux aussi de série sur les nouvelles WA -6.



Kuhn

Des herse rotatives pour utilisations intensives

Kuhn élargit sa gamme de herse rotatives avec les EL 122 et EL 162 destinées respectivement aux tracteurs de 125 et 165 ch. Les deux modèles se déclinent en versions 2,50 et 3 mètres. Une version de 2,72 mètres est disponible sur la EL 122. Les deux gammes sont munies en série d'un boîtier Duplex à pignons permutables, avec deux jeux de pignons. La robustesse de l'ensemble est améliorée par la présence d'un cadre d'attelage renforcé, de chapes d'attelage traitées avec tourillons antirotation pour limiter le risque d'ovalisation, et d'un châssis monocoque de forte section assurant la rigidité de l'ensemble. La fixation semi-rapide du rotor facilite le changement de l'outil, avec un choix de bêches et de lames. Les capots arrière sont articulés en deux parties pour un réglage plus précis du flux de terre.

Valtra

Les moteurs common rail compatibles avec le Biodiesel

Tous les tracteurs Valtra à moteurs Common Rail peuvent utiliser 100% de Biodiesel. Après une longue période de test, le motoriste SisuDiesel a validé l'utilisation de 100% de Biodiesel répondant à la norme B100 sur ses moteurs dotés du système d'injection Common Rail. Pour une utilisation garantie, le Biodiesel doit respecter la norme EN 14214 ou ASTM D 6751. En France, différents Biodiesel sont utilisés mais la seule version B100 est 100% compatible avec les moteurs SisuDiesel Common Rail. Les carburants d'origine agricole qui

ne sont pas estérifiés (presage à froid, et autres biodiesel non homologués...) ne sont pas conformes pour une utilisation dans les moteurs SisuDiesel.

Agrotronix

Un nouveau système de régulation des rampes de pulvérisation

Mis au point par Agrotronix, le Deverix 3200 est un système de régulation de rampe de pulvérisation. Sa technologie fait appel à des mesures de distance par capteurs ultrasoniques. Le système est composé de deux sondes à ultrasons, fixées à l'extrémité de chaque demi rampe, qui mesurent en permanence la hauteur qui les sépare du sol (ou bien de la tête de végétation dans le cas d'une culture levée). Le Deverix 3200 assure le suivi par la rampe du relief des parcelles aussi bien en terme de parallélisme qu'en terme de hauteur de pulvérisation, quelle que soit la largeur de la rampe. Il s'adapte sur des pulvérisateurs avec ou sans commandes de géométrie variable. La régulation se fait sur deux ou trois vérins suivant le type de rampe : dévers et montée/descente (2 vérins ou dévers et géométries variables droite et gauche (3 vérins)). L'utilisateur peut choisir entre 3 modes différents de régulation :

- le mode manuel : utilisation conventionnelle des réglages de dévers et de hauteur.
- le mode automatique devers : asservissement automatique de la commande du vérin de dévers, pour maintenir la rampe parallèle au sol.
- le mode automatique devers + hauteur : asservissement automatique de la commande du vérin de dévers, pour maintenir la rampe parallèle au sol, ainsi que la commande du vérin

11/12/13
j u i n

FOREXPO

2008

FOREXPO 2008 à la Technopole Montesquieu vous place au carrefour du marché forestier de l'Europe du Nord et du Sud (accès direct par l'A62 Bordeaux-Toulouse, à moins de 30 minutes de l'aéroport international et de la gare TGV de Bordeaux).

Près de 400 exposants – 500 marques internationales, présenteront sur 80 ha d'exposition en pleine forêt, à plus de 30 000 visiteurs français et étrangers, les dernières technologies en matière de sylviculture et d'exploitation forestière, en grandeur nature et temps réel.

FOREXPO 2008 donne donc rendez-vous à tous ceux qui veulent exposer, s'informer, découvrir, rencontrer et négocier dans un environnement où tout est prévu pour concilier efficacité et convivialité.

Notez les dates et à-bientôt !

FOREXPO G.I.E.
6, Parvis des Chartrons
33075 Bordeaux Cedex
FRANCE

Tél. +33 5 57 85 40 18

Fax +33 5 56 81 78 98

E-mail : info@forexpo.fr

www.forexpo.fr

BORDEAUX

LE SALON EUROPEEN DE LA SYLVICULTURE ET DE L'EXPLOITATION FORESTIERE



**TECHNOPOLE
MONTESQUIEU
GIRONDE / FRANCE**

de montée (ou de vos vérins de géométrie variable) pour maintenir la hauteur de traitement programmée.

Lorsque l'engin agricole est équipé d'un système d'arrêt général électrique de pulvérisation indépendant, le Deverix 3200 remonte la rampe de façon automatique à l'arrêt de la pulvérisation, à une hauteur prédéfinie, pour permettre d'effectuer les manœuvres en bout de champ plus facilement. À l'ouverture de la pulvérisation la rampe se repositionnera à la hauteur de traitement qui a été choisie (en mode automatique dévers + hauteur). Le Deverix 3200 utilise la technologie Bus Can (multiplexage) compatible avec l'ensemble de la gamme des produits Agrotrox et tous types d'équipements, toutes marques confondues pour autant qu'elles soient en multiplexage. Il peut être acheté indépendamment d'un équipement de régulation. L'ensemble des commandes est à portée de main grâce à la poignée cabine multifonctions.

Deutz-Fahr

L'Agrottron TTV 630 disponible fin 2008

La gamme Deutz-Fahr des tracteurs à variation continue Agrottron TTV voit apparaître un nouveau modèle dans la plage des plus de 200 ch. : le TTV 630. Son moteur Deutz Euro III à six cylindres avec turbocompresseur et intercooler possède 24 soupapes et affiche une cylindrée de 6057 cm³. Avec son système d'injection Deutz Common Rail (DCR) et le DPC (Deutz Power Control), il développe une puissance de 224 ch / 164 kW et un couple de 851 Nm. Le système de recyclage externe des gaz d'échappement (AGReX), contribue

à réduire sensiblement la consommation de carburant et l'émission de substances nocives. Ce nouveau modèle est homologué pour utiliser du biodiesel à 100 % (B100). Le régime de rotation réduit du moteur (1850 tr/min à 50 km/h) permet des économies de carburant en phase de transport. Notons que le levier de commande PowerComV regroupe toutes les fonctions importantes du tracteur. La fonction Comfortip (système de mémorisation et de rappel d'une suite de commandes répétitives) est facilement activable depuis ce joystick.

JCB

Une nouvelle série Fastrac à roues inégales

JCB propose une nouvelle série de son tracteur Fastrac, taillé pour la route. Celle-ci se décline désormais en version à quatre roues inégales, comme un tracteur classique. La série 7000 renonce ainsi à la plateforme arrière et au design hybride «camion-tracteur» des 2000 et 3000. Les Fastrac 7170, 7200 et 7230 délivrent respectivement une puissance de 173, 190 et 220 ch. grâce au moteur Cummins de 6,7 litres de cylindrée. Pour la transmission, le fabricant propose une nouvelle configuration avec



quatre gammes et six vitesses. Au total, le conducteur a le choix entre 24 rapports avant et 12 rapports en marche arrière. Le changement des rapports sous charge et des gammes s'effectue sans débrayer, grâce à un joystick monté sur l'accoudeur. Le chauffeur a la possibilité de gérer cette boîte automatiquement, en fonction de la charge du moteur. Tout ceci afin de maintenir la vitesse du régime de la prise de force et ainsi d'optimiser la consommation de carburant. Les différents modes de fonctionnement de la transmission sont réglables depuis l'écran de contrôle tactile, situé en cabine. Pour le confort du conducteur, le Fastrac 7000 bénéficie d'une nouvelle cabine avec un siège large pour le passager. Pour une meilleure visibilité, de larges vitres ont été montées sans montants latéraux. Côté ergonomie, les commandes principales sont montées sur le siège et l'écran tactile permet d'accéder facilement au paramétrage de toutes les fonctions du tracteur. Le tableau

de bord ultra-plat regroupe des informations sur la parcelle et le travail effectué au travers de cadrans analogiques et numériques. Un contrôleur de performance, un système de gestion automatique des tâches répétitives en bout de champ, des phares au Xénon et des rétroviseurs dégivrants font partie des équipements proposés en option. Le confort en cabine est équivalent à celui des Fastrac à quatre roues égales avec une suspension intégrale. Des capteurs permettent d'ajuster cette suspension en fonction des contraintes, grâce à un dispositif de report automatique des charges. Le siège du chauffeur bénéficie lui aussi d'une suspension innovante avec un dispositif qui maintient la hauteur constante. Le système de freinage est de type ABS.

Wood-Mizer

Une nouvelle scie de reprise modulaire

Le constructeur de scies mobiles Wood-Mizer annonce la mise en marché, début 2008, d'une scie de reprise horizontale modulaire de deux à six unités de coupe, extrapolée de la scie multiple du constructeur d'origine américaine. La machine de base, à deux unités de coupe, est conçue pour recevoir un convoyeur d'alimentation à bande caoutchouc ou à chaîne métallique plate. N'ayant pas besoin de fondations ni d'ancrages au sol, elle peut éventuellement être facilement démontée pour être déménagée sur un nouveau site.

Cette machine vient compléter la gamme des produits Wood-Mizer pour la première transformation du bois : machines de sciage, moulinière DSBA, délignieuse Multitrip et séchoir modulaire.



A VENDRE

TRACTEUR RENAULT ARES 710

Clim, cabine suspendue, relevage avt, pdf avt - équipé épareuse Rousseau Fulgor 6400 PLT révisée, facture à l'appui - bras télescopique, rotor herbe 1.60 m - ainsi qu'une turbotondeuse avt Rousseau 2.00 m année 2007. Année 2000 - Portée horizontale 6,63 m - Bon état A vendre l'ensemble ou séparé. Prix attractif.

ETA DARDENNE - DARDENNE James - 62 rue Pasteur - 51380 Villers Marmery - France
Tél. 03 26 97 95 26 - Port. 06 20 84 46 91

Ets CARLU & Cie

Spécialiste Vente Pièces Détachées

PIÈCES DÉTACHÉES POUR TRACTEURS

NEUVES : M.F. - FORD - CASE IH - SD - DB - JOHN DEERE - LANDINI - etc...
OCCASION : M.F. - SAME - Deutz, I.H. / SPÉCIALISTE PERKINS (neufs)
RÉNOVATION MOTEURS TOUTES MARQUES - KIT MOTEURS

Tél. 03 21 64 32 34 - Fax 03 21 65 12 07 - E-mail : carlu@carlu.fr

Nouveau connectez-vous sur notre site marchand : www.carlu.fr

*Ets CARLU notre force : le stock et le prix
Livraison toute France*

Ets PATOUX - 62



Tél. 03 21 26 08 55
Fax 03 21 26 88 19

Internet : www.patoux.fr
E-mail : jl.walle@patoux.fr

**PIÈCES NEUF OCCASION
TRACTEURS FORD ET NH
MOIS. BAT. NEW HOLLAND**

**Achat Épave
ou Fatigué**

Gestion - Élevage - Agro-Équipement - Bois et Forêts

Des formations technologiques et professionnelles de la 4^{ème} au BTS

Lycée d'Enseignement Général
et Technologique

• Seconde > Bac Technologique STAV

Lycée Professionnel Agricole

• 4^{ème} / 3^{ème}, BEPA, BAC PRO, BTSA

> ÉLEVAGE > GESTION

> MACHINISME > TRAVAUX FORESTIERS

Centre de Formation d'Apprentis



PORTES OUVERTES MERCREDI 19 MARS 2008 de 13h à 17h30
SAMEDI 17 MAI 2008 de 9h à 12h

LYCÉE D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVÉ et CFA
29 rue de Rennes - B.P. 13 - 44590 DERVAL
Tél. 02 40 07 72 72 - Fax : 02 40 07 02 17 - www.eaderval.fr

DERVAL



REUSSIR
autrement



**Maisons Familiales
Rurales
de Bretagne et des
Pays de la Loire**

Former vos futurs collaborateurs avec les **M**aisons **F**amiliales **R**urales
spécialisées en Agroéquipement et Maintenance

• PORTES OUVERTES

| | | |
|----------------------------------|----------------|-----------------------------|
| CFTA Montfort sur Meu (35) | 02 99 09 10 29 | 15 mars 2008 |
| MFR de Loudéac (22) | 02 96 28 02 27 | 15 mars • 17 mai 2008 |
| MFR Montauban de Bretagne (35) | 02 99 06 42 56 | 15 mars 2008 |
| IREO d'Elliant (29) | 02 98 94 18 68 | 8 mars 2008 |
| MFR de Legé (44) | 02 40 26 35 35 | 15 et 16 mars 2008 |
| IREO de Beaupréau (49) | 02 41 63 02 04 | 15 mars 2008 |
| MFR de Chemillé (49) | 02 41 30 62 35 | 15 mars • 21 et 23 mai 2008 |
| MFR de Montreuil-Bellay (49) | 02 41 83 19 19 | 15 mars • 21 et 23 mai 2008 |
| IREO La Pignerie de Laval (53) | 02 43 67 04 93 | 15 mars 2008 |
| MFR de Mouilleron en Pareds (85) | 02 51 00 30 54 | 15 et 16 mars 2008 |

Formations par **alternance** 4^{ème} 3^{ème} ; CAPA ; BEP ; BEPA ; Bac Pro ; BTSA et licence professionnelle
Formations qualifiantes : Certificat de Spécialisation ; Sil Magasinier ; CQP ; BCEDT



**La M.F.R.
ET
L'I.R.E.O.**



**FORMATIONS AGROEQUIPEMENT et MAINTENANCE
PAR ALTERNANCE : ECOLE / ENTREPRISE**

→ FORMATIONS SCOLAIRES :

- 4^{ème} et 3^{ème} (support agriculture, agroéquipement, maintenance...)
- B.E.P.A. Agroéquipement (conduite d'engins et maintenance des matériels)
- BAC Professionnel Agroéquipement - (matériels agricoles et travaux publics)

→ FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE :

- CAP Maintenance des Matériels Agricoles (mécanicien, réparateur)
- Brevet Professionnel Agroéquipement - (matériels agricoles et travaux publics)
- Certificat de Spécialisation « Tracteurs et Machines Agricoles : utilisation et maintenance »

Permis C et EC et CACES en cours de formation.

→ FORMATIONS CONTINUES :

- Certificat de Spécialisation « Tracteurs et Machines Agricoles : utilisation et maintenance »
- Validation des Acquis par Expérience dans toutes les formations agricoles et de l'agroéquipement « accueil, accompagnement »
- Sessions de formations spécialisées (VIVEA, DIF...)

JOURNEES « PORTES-OUVERTES » M.F.R. et I.R.E.O.

Samedi 15 Mars 2008 de 10 H à 18 H

Dimanche 16 Mars 2008 de 14 H à 18 H

Visites des ateliers pédagogiques et des équipements technologiques

CONTACTS

M.F.R. 36, rue de la Grange - BP43
79300 BRESSUIRE CEDEX Tél : 05 49 74 09 64
www.bressuire.mfr.fr

I.R.E.O. 22, rue de la Baritauderie - BP75
79300 BRESSUIRE CEDEX Tél : 05 49 74 06 44
www.ireo-bressuire.fr

Établissements Privés sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture, et sous convention avec le Conseil Régional

**La Germinière propose des formations
diversifiées en Agroéquipement**



La Germinière
LYCEE AGRICOLE
CFA CFPPA

72700 ROUILLON
Tel. 02 43 47 82 00

- Au lycée

BEPA et BAC PRO
Agroéquipement
Préparation au CACES

- Au CFA

CAPA p.a.u.m

**- Au centre de
formation continue**

C.S machinisme agricole
Préparation au CACES
Formations informatique et
sécurité



Site Internet : www.lycee-la-germiniere.educagri.fr



**ENTREPRENEURS
DES TERRITOIRES**

RÉPERTOIRE DES ANNONCEURS

| | |
|-----------------------|--------------------|
| BONNEL | p. 9 |
| CGAO | p. 11 |
| CLAAS | p. 7 et IV de couv |
| COLAERT ESSIEUX | p. 27 |
| CREDIT MUTUEL | p. 31 |
| Cyclone-bioressources | p. 29 |
| DANGREVILLE | p. 29 |
| ELIATIS | p. 21 |
| FERRI | p. 37 |
| FOREXPO | p. 59 |
| FORS | p. 43 |
| FSI FRANSKAN | p. 57 |
| HANTSCH | p. 45 |
| KIRPY | p. 49 |
| KUHN -AUDUREAU | p. 17 |
| LAIR | p. 37 |
| MAGSI | p. 21 |
| MASSEY FERGUSSON | II de couv |
| MERCURE | p. 25 |
| Monroc sonamia | p. 19 |
| MX-MAILLEUX | p. 51 |
| NIDAL | p. 47 |
| PAYEN | p. 35 |
| POTTINGER | p. 53 |
| PROMODIS | p. 39 et 41 |
| RABAUD | p. 5 |
| REMORQUES CHEVANCE | p. 57 |
| SALON BOIS ENERGIE | p. 4 |
| SAMSON | p. 23 |
| SOCAH | p. 33 |
| TOTAL | III de couv |
| TRACT MACHINE PASSION | p. 9 |
| WOOD MIZER | p. 46 |
| YANIGAV | p. 3 |

Une formation, un métier, un emploi,
en agro-équipement, conduite d'engins, soudage.

**CENTRE DE FORMATION
AGRO-EQUIPEMENT DE NOZAY**

→ des formations qualifiantes en formation
continue ou apprentissage

- Brevet Professionnel Agro-équipement
- Certificat de Spécialisation Utilisation et Maintenance du matériel agricole
- Certificat de Qualification Professionnelle Agent de maintenance des matériels (spécialisation électricité, hydraulique, électronique, informatique embarquée)
- Certificat de Qualification Professionnelle et titre professionnel en soudure

→ des formations courtes en conduite d'engins et CACES, entretien des matériels agricoles, électro-hydraulique, conduite économique, utilisation du matériel de pulvérisation, soudage, ...

**PORTES OUVERTES samedi 15 mars
de 9H30 à 17h00**



La Tardivière 44170 NOZAY
Tél. 02 40 79 54 17
Mail : cfmanozay@loire-atlantique.chambagri.fr



Le premier lubrifiant agricole
ÉCONOMISEUR DE CARBURANT

AVEC TRACTAGRI HDX FE 15W-30 je fais des économies et j'entreprends



“

En effet, en une année,
j'ai économisé
600 litres*
de carburant,
en bénéficiant de l'innovation
Fuel Economy. ”

* Constat de réduction de la consommation de carburant de 2,8 % sur route et 5,5 % sur banc de puissance. Soit une économie de 600 litres pour un tracteur de 155 CV consommant 18 L/heure sur route et 35 L/heure en pleine charge et fonctionnant 250 H/an sur route et 250 H/an en pleine charge. Résultat obtenu en utilisant l'huile TOTAL TRACTAGRI HDX FE 15W-30 dans le moteur, en association avec TOTAL DYNATRANS MPV dans la transmission, comparativement à une huile standard 15W-40.



Pour fixer vos propres règles,
passez à **AXION**



Travail du sol, travaux lourds à la prise de force, pressage, transport... avec sa boîte robotisée HEXASHIFT et jusqu'à 30 ch supplémentaires disponibles en réserve avec le CLAAS POWER MANAGEMENT, AXION s'adapte automatiquement à vos règles. Et pour simplifier le travail, vous disposez en exclusivité du terminal CEBIS et du CLAAS SEQUENCE MANAGEMENT qui gère les manœuvres. A bord de la seule cabine suspendue sur 4 points du marché, où tout est ergonomique, les seules limites d'AXION sont celles que vous fixez.

AXION - 5 modèles de 163 à 260 ch

Votre spécialiste de la récolte | claas.fr

CLAAS